

## **Liste des abréviations**

**BMICE : Banque Mondial pour l'Investissement et le Commerce Extérieurs.**

**CAAR : Compagnie Algérienne D'assurance et de Réassurance.**

**CAAT : Compagnie Algérienne D'assurance de Transport.**

**CACI : Chambre algérienne de commerce et d'industrie**

**CAS : Compte d'Affection Spéciale.**

**CAGEX : Compagnie Algérienne D'assurance et de Garantie des Exportations**

**ACI : Chambre Algérienne de Commerce et de l'Industrie.**

**CEE :Communauté Economique Européenne.**

**CNUCED : Conférence des Nations-Unis pour le Commerce et le Développement.**

**CNMA : Compagnie Nationale de Mutualité Agricole**

**CREDOC : Crédit Documentaire.**

**CNI : Conseil National d'Investissement.**

**DIT : Division Internationale du Travail.**

**FMI : Fond Monétaire International.**

**FOB : (free ou board) porte d'embarquement convenu.**

**FRR : Fonds de Régulation des Recettes.**

**FSPE : Société Algérienne des Foires et Expositions.**

**GATT: General Agreement for Tariffs and Trade**

**GZALE : La Grande Zone Arabe de Libre Echange**

**IBS : Impôt sur le Bénéfice des Sociétés.**

**IDE : Investissement Direct Etranger.**

**IRG : Impôt sur le Revenu Global.**

**LFC : Loi de Finances Complémentaire.**

**OMC : Organisation Mondiale du Commerce.**

**ONU : Organisation des Nations-Unies.**

**PAS : Plan d'Ajustement Structurel.**

**PIB : Produit Intérieure Brut.**

**PROMEX : Office Algérien de Promotion des Exportations.**

**PVD : Pays en Voie de Développement.**

**RVE : Restrictions Volontaires d'Exportations.**

**SAA : Société Algérienne d'Assurance.**

**SAFEX : Société algérienne des foires et des exportations**

**SH : Système Harmonisé.**

**TAP : Taxe sur l'Activité Professionnelle**

**TEE : Taxes à l'Effet Equivalent.**

**TIC : Technologies d'Information et de Communication**

**TSA : Taxe Spécifique Additionnelle.**

**TUGP : Taxe Unique Globale sur la Production.**

**TUGPS : Taxe Unique Globale sur les Services.**

**UE : Union Européenne.**

**UMA : Union du Maghreb Arabe.**

**VA : Valeur Administrée.**

## **Liste des tableaux**

Tableaux N°1: Le cycle de négociation commerciale (1947-1993).....	09
Tableaux N°2: Les effets des pratiques protectionnistes .....	13
Tableaux N°3: Part de l'Algérie dans le programme MEDA (1995-2004).....	29
Tableaux N°4 : Les avantages et les inconvénients liés à l'application de lois de finances(2009) .....	37
Tableaux N°5 : L'évolution du commerce extérieur (période 2008/2009). .....	40
Tableaux N°6: Représentation statistique de l'évolution du commerce extérieur pour la (période 2005/2014).....	45
Tableaux N°7: l'évolution des importations par groupe de produits (période mai 2014/2015).....	46
Tableaux N°8: Les exportations par groupe de produit (période Mai 2014/2015.....	49
Tableaux N°9: La tendance générale des importations et exportations de l'Algérie (période Mai 2014/2015).....	48
Tableaux N°10 : Présentation des entreprises enquêtées. ....	55
Tableaux N°11 : Nature entreprises enquêtées.....	56
Tableaux N°12 : Répartition des entreprises enquêtées selon le statut juridique.....	56
Tableaux N°13: Répartition des entreprises enquêtées selon l'effectif.....	57
Tableaux N°14 : Recours à la stratégie d'importation.....	58
Tableaux N°15: Classification des entreprises par type de produits importés.....	58
Tableaux N°16 : les importations de certaine produit et qui sont fabriquer localement.....	58
Tableaux N°17: Les raisons qui poussent les entreprises à importer.....	59
Tableaux N°18: Les raisons qui poussent les entreprises à ne pas importer.....	60
Tableaux N°19 : Les réductions tarifaires sur les produits importés.....	61
Tableaux N°20: Les réductions tarifaires par type de produit.....	61
Tableaux N°21: Les principales provenances des produits importés.....	62
Tableaux N°22 : L'objectif derrière les importations.....	63
Tableaux N°23 : Les techniques de paiement utilisées pour les importations.....	63
Tableaux N°24 : Paiement de taxes et les droits de douane payés sur les produits importés.....	64
Tableaux N°25 : évolution de la valeur moyenne des importations .....	65

Tableaux N°26 : Les entreprises qui pouvant réaliser le bien-être national sans les importations.....	65
Tableaux N°27 : Le recours de l'entreprise à l'exportation.....	66
Tableaux N°28: Le type de produit exporté .....	67
Tableaux N°29: Les raisons qui poussent les entreprises à exporter.....	67
Tableaux N°30: Les raisons de non recours à l'exportation dans certaines entreprises enquêtées.....	68
Tableaux N°31: Les bénéficiaires de subventions et aides sur les produits exportés.....	69
Tableaux N°32 : Les principales destinations d'exportation des entreprises enquêtées.....	70
Tableaux N°33: Les techniques de paiements utilisées pour l'exportation.....	72
Tableaux N°34: Existence de limitations pour les opérations d'exportation.....	71
Tableaux N°35 : Les limitations des opérations d'exportations en fonction des produits.....	71
Tableaux N°36 : Appréciation des mesures de libéralisation du commerce extérieur par les entreprises locales.....	72
Tableaux N°37 : Appréciation des procédures d'importations pour les commerçants et les producteurs.....	72
Tableaux N°38 :Appréciation des procédures du commerce extérieur sur la production nationale.....	73

## Liste des figures

Figure N°1 : Représentation graphique de l'évolution de commerce extérieur période (2005/2014).....	46
Figure N°2: Importation par groupe de produits période Mai (2014/2015).....	47
Figure N°3 : Représentation graphique de l'évolution du commerce extérieur Mai (2014 /2015).....	49
Figure N° 04 : Représentation graphique de la nature juridique des entreprises enquêtées.....	56
Figure N°05 : Répartition des entreprises enquêtées selon le statut juridique. ....	57
FigureN°06 : Répartition des produits importés et fabriqués au niveau national.....	59
Figure N° 07 : Les raison qui poussent les entreprises à importer.....	60
Figure N°08: Les réductions tarifaires sur la base du type de produits importés.....	61
FigureN°09 : Répartition de la provenance des produits importés.....	62
Figure N°10: Les techniques de paiement utilisées pour les importations.....	63
Figure N°11: Paiement des taxes et les droits de douane sur le produit importé.....	64
Figure N°12: Evolution de la valeur moyenne des importations des entreprises enquêtées.....	65
Figure N° 13 : Les entreprisesqui peuvent réaliser le bien-être national sans le recoure à l'importation.....	66
Figure N°14: Le recours des entreprises à l'exportation .....	67
FigureN°15 : Les raisons qui poussent les entreprises à exporter .....	69
Figure N°16 : Les raison de non-recours à l'exportation dans certaines entreprises enquêtées.....	70
FigureN°17 : Bénéfice de subvention et aide sur les produits exportés.....	69
FigureN°18 :Les principales destinations d'exportation des entreprises enquêtées.....	70
FigureN°19 : Existence de limitations pour les opérations d'exportation.....	71
Figure N°20 : Appréciation des mesures de libéralisation du commerce extérieur par les entreprises locales.....	71
Figure N°21 :Appréciation des procédures d'importation pour les commerçants et les producteurs.....	73
Figure N°22 : Appréciation des procédures du commerce extérieur pour la production nationale.....	74

# Sommaire

Introduction générale .....	1
<u>Chapitre 01</u> : Généralités sur le commerce international.....	3
<u>Section 01</u> Quelques définitions.....	3
<u>Section02</u> : Les théories du commerce international et ses organismes .....	5
<u>Section03</u> :Les instruments de la politique commerciale et les mécanismes de paiements .....	11
<u>Chapitre 02</u> : Evolution de l'orientation commerciale de l'Algérie et les efforts d'intégration.....	23
<u>Section 1</u> :Evolution de l'orientation commerciale de l'Algérie.....	23
<u>Section 02</u> :Les efforts d'intégration régionale et internationale.....	27
<u>Chapitre 04</u> : Les nouvelles réformes de la politique tarifaire.....	32
<u>Section 01</u> : Les premières tentatives de réformes tarifaires (1992-2001).....	32
<u>Section 02</u> : Évolution récente de la politique commerciale de l'Algérie.....	34
<u>Chapitre 05</u> :Enquête de terrain sur la Position des entreprises productives face à la politique du commerce extérieur en Algérie (cas les entreprises de la wilaya de Bejaia) .....	52
<u>Section 01</u> : Présentation de l'enquête.....	52
<u>Section02</u> :Présentation et analyse des résultats.....	54
Conclusion générale.....	76
Bibliographie	
Annexes	

RapportGratuit.com

## Introduction Générale

## *L'impact de la nouvelle politique commerciale sur l'activité des entreprises productives en Algérie*

### **Introduction général**

L'ouverture et la libéralisation commerciales à l'échelle internationale sont devenues des choix irréversibles pour les pays. La mondialisation croissante de la production, rendue possible grâce à la décomposition des processus productifs et à l'essor, sans précédent, de l'innovation technologique, a fait du commerce extérieur un pilier central de la croissance et une source de richesse incontournable.

Ce constat est venu après un long et interminable débat quant au choix à adopter par les diverses nations, dans leurs relations commerciales avec l'extérieur. En effet, à ce jour, la controverse théorique entre le protectionnisme et le libre-échange, n'est pas encore clos, et l'on peut constater au sein du même pays, des périodes de libéralisation et d'autres de protection, en fonction des conjonctures internationales, de situation interne du pays..... Mais, une tendance globale se dessine vers une généralisation des politiques d'ouverture et de libéralisation, au point où de plus en plus de pays rejoignent aujourd'hui, le mouvement des pays qui s'y sont engagés très tôt, se retrouvant à la tête des pays les plus industrialisés.

Seulement, même s'ils sont convaincus de l'intérêt de cette option d'ouverture, ces pays, longtemps soumis aux mesures de protection vis-à-de la concurrence étrangère, s'engagent de façon hésitante, prudente et graduelle, soit dans un cadre d'abord régional (zones de libre-échange, accords bilatéraux...) ou alors en préservant des mesures et clauses spécifiques pour certains secteurs, produits ou périodes. Cette stratégie vise à tirer bénéfices de l'ouverture (diversification de l'offre de produits au consommateur, encouragement de la performance des entreprises locales par le renforcement de la concurrence...), et éviter les désastres que peut provoquer une ouverture brutale sur l'extérieur.

Cela se fait généralement par la mise en place d'une politique commerciale adéquate, définie comme l'ensemble des lois, des règlements, des décisions et politiques appliquant aux importations et aux exportations de biens et de services. Une telle définition, pour être opérante, ne rend, toutefois, pas suffisamment compte des évolutions qu'ont connues les politiques gouvernementales et les relations économiques internationales. En effet, l'évolution du commerce mondial au cours des dix dernières années, démontre une augmentation plus rapide des échanges internationaux, par rapport à la production mondiale.

L'Algérie, comme tous les pays cherchant à tirer le maximum de profit de son commerce extérieur, a connu de multiples changements d'ordre économique à travers son passage à l'économie de marché et son intégration au marché mondial, après plus de trois décennies de protection et de limitation vis-à-vis de ce qui arrive de l'étranger. Face aux contraintes de l'environnement et en particulier, la nécessité de s'adapter aux nouvelles données internationales et avec ses efforts d'adhésion à l'organisation mondiale du commerce (OMC), ses importations doivent concilier efficacité et satisfaction des clients. Son processus d'ouverture a été déclenché à la



***L'impact de la nouvelle politique commerciale sur l'activité des entreprises productives en Algérie***  
suite de sa soumission à un Programme d'Ajustement Structurel (PAS) en 1991 ayant conditionné le rééchelonnement de sa dette extérieure.

L'analyse des principales caractéristiques du commerce extérieur de l'Algérie, après son ouverture, relève une diversification tant des produits importés que des pays d'origine. Cependant, pour beaucoup d'observateurs (Entrepreneurs locaux, syndicats, experts, partis politiques...), cette évolution n'a pas généré les effets positifs attendus sur l'économie en général, et sur l'appareil productif national, en particulier. Ce qui a nécessité, à plusieurs occasions, des stations de diagnostics et de réflexions pour corriger les points noirs de la politique engagée. Ces révisions sont, par contre, rendues difficiles par la multiplication des acteurs qui y interviennent. En effet, toute transaction commerciale internationale implique différents intervenants dont les entreprises, les banques, les compagnies d'assurance, les services des douanes, .....Etc.

Ainsi, notre objectif à travers cette étude est d'essayer d'apporter des éléments de réponse à la question centrale suivante : « **Quelle est l'impacte de la nouvelle politique commerciale sur l'activité des entreprises productives en Algérie ?** »

Nous nous intéresserons ainsi, à l'évolution de la politique du commerce extérieur en Algérie et son influence sur les entreprises productives, en prenant comme cas d'étude les entreprises productives de la wilaya de Bejaia.

Nous entreprenons notre recherche en posant comme hypothèse que la politique de commerce extérieur adoptée par l'Algérie, n'a pas eu d'effets favorables sur l'activité des entreprises productives locales, et de ce fait, sur la structure des importations et des exportations globales.

Il s'agit en fait, d'analyser la relation entre la politique du commerce extérieur, notamment dans son volet importation, et la situation des entreprises locales. La structure des exportations algériennes demeure inchangée dominée par les hydrocarbures, alors que celle des importations enregistre une croissance impressionnante tant en termes de volume que de variété. Ce qui constitue un réel danger pour le système productif national d'une part, et la structure de la balance des paiements, de l'autre.

Pour réaliser notre travail, nous optons pour l'utilisation d'une étude historique et analytique, couplée à une enquête de terrain par questionnaire. Pour y aboutir, nous partagerons notre travail par Cinq chapitres. Le premier, fera un rappel sur les généralités liées au commerce international. Le deuxième sera relatif aux instruments de la politique commerciale et les mécanismes de paiements. Le troisième reviendra sur l'évolution de l'orientation commerciale de l'Algérie et les efforts d'intégration, et qui sera complété par le quatrième chapitre, axé sur les nouvelles réformes de la politique tarifaire en Algérie. Le dernier et le cinquième chapitre développera la politique de commerce extérieur dédiée aux opérateurs économiques dans le cadre de l'encouragement des exportations et la production locale à travers une étude réalisée par le biais d'une enquête auprès des entreprises de la région de Bejaia.

# Chapitre I

## Les éléments fondamentaux de commerce international

**Chapitre 01: les éléments fondamentaux de commerce international.**

L'importance du commerce international varie en fonction des pays. Certains n'exportent que pour élargir leur marché intérieur ou pour aider certains secteurs de leur industrie, alors que d'autres sont largement dépendants des échanges internationaux pour l'approvisionnement en biens destinés à la consommation immédiate ou pour leurs revenus en devise. Aussi, la place du commerce international dans la croissance a largement été soulignée par certaines organisations internationales, notamment pour les pays en voie de développement, dont certains restent encore faiblement ouverts sur l'extérieur.

Ces dernières ont souvent dénoncé l'inégalité des termes de l'échange, c'est –à-dire le fait que leurs échanges avec le reste du monde soient, le plus souvent, déficitaires. Le présent chapitre s'intéresse aux différentes approches théoriques du commerce international, les principales institutions intervenantes et les instruments de la politique commerciale.

**Section 01 : Quelques définitions.**

Dans la première section nous présenterons quelques définitions du concept de « commerce », utilisé à la fois pour désigner le commerce international, le commerce extérieur, et la politique de commerce extérieur.

**1. Le commerce international**

Depuis des siècles, le commerce international existe, il connaît un essor de plus en plus important du fait de la mondialisation. Le terme « commerce international » désigne l'ensemble des échanges internationaux de biens et de services »<sup>1</sup>.

Il comprend toutes les opérations d'échange de biens et services sur le marché mondial<sup>2</sup>. Il est aussi, une nécessité à toutes les nations du monde, il tient de fait qu'aucun pays ne dispose de toutes les ressources (matière première) ni de l'ensemble des facteurs de production (terre, capital, travail, technologie), sur son propre territoire. Par ailleurs, dès l'origine, il s'agissait dans le commerce international de profiter des différents coûts de production entre les pays.

**2. Le commerce extérieur**

Le commerce extérieur est l'ensemble des relations qui s'effectuent entre les habitants de deux ou plusieurs pays. Il comprend les importations (achat à l'étranger) et les exportations (ventes à l'étranger) des biens produits à l'intérieur d'un pays.

---

<sup>1</sup>Rapin. P (1966), « Cours de commerce » édition Dunod Paris.P<sub>3</sub>

<sup>2</sup> Bezbekh. P et Gherardi .S, (2003) « Dictionnaire de l'économie », DULCE GARMONAL, p143

## ***L'impact de la nouvelle politique commerciale sur l'activité des entreprises productives en Algérie***

Le commerce extérieur d'une nation désigne généralement « l'ensemble des échanges de biens et de services entre cette nation et les autres pays »<sup>3</sup>. Même si les théories de l'échange international mettent en avant les avantages du libre-échange intégral pour tous les partenaires, les pouvoirs publics ne renoncent jamais complètement à protéger leurs activités nationales, ni à aider les industries d'exportation.

Ces interventions étatiques trouvent des justifications dans certaines analyses économiques. Celles-ci mettent en lumière les gains que peut percevoir un pays placé dans des situations différentes de celle que supposent les théories du libre-échange. De fait, la politique commerciale d'un pays résulte bien souvent de stratégies de compromis entre la volonté d'isoler certaines activités nationales des effets de la concurrence externe et la nécessité de tempérer les velléités interventionnistes des partenaires.

### **3. La politique du commerce extérieur**

La politique du commerce extérieur, ou politique commerciale, est constituée de « l'ensemble des moyens dont dispose un État pour orienter les flux d'échanges d'un pays avec l'étranger. Dans la panoplie des instruments utilisables, on distingue les droits de douane et les tarifs douaniers et non douaniers ainsi d'autres outils »<sup>4</sup>.

La politique commerciale désigne aussi, l'ensemble des décisions prises ou les pratiques relatives à la commercialisation des produits et services. Elle est une notion assez générale qui englobe généralement la politique de distribution, la politique de prix et la politique de service associés à des destinations des clients et distributeurs.

Le commerce international et le résultat d'une division internationale du travail qui s'est opérée à l'échelle mondiale. Cette division du travail et désigne le fait que des pays se soient spécialisés pour produire certains produits, ils ne travaillent pas tous sur le même produit et de se fait échanger entre eux leur production, chaque pays peut donc se spécialiser dans la production d'un certain type de biens et pratiquer les échanges avec les pays disposant d'une autre spécialisation. La répartition des différentes spécialisations entre tous les pays du monde constitue la DIT (division internationale du travail).

Celle-ci n'est jamais définitive même si pendant très longtemps, la DIT fut fondé sur l'échange de matières premières et de produits de base provenant des pays en développement contre des produits manufacturés exportés par les industriels. Les pays occidentaux étant les premiers producteurs mondiaux de produits manufacturés de larges consommations fabriquées par la main-d'œuvre abondante et bon marché, contre les pays en voie développement, qui fabriquent les produits sophistiqués des pays industrialisés. Cette division a été l'une des conclusions dégagées par les grandes théories du commerce international.

---

<sup>3</sup>Bornaed. P et Montab. E .Rourd (2001), «*Le commerce internationale* » Nathan, P5

<sup>4</sup>Reber A, Pastor (1980), "*Congress and the making of Foreign economic*" 1929-1976, Berkeley, university of California press, P9

## **Section 02 : Les théories de commerce international et ses organismes**

La théorie du commerce international est la branche de la science économique qui s'intéresse à la modélisation des échanges de biens et de services entre États<sup>5</sup>. Elle se penche également sur les questions d'investissement international et de taux de change. Cette section abordera les différentes théories du commerce international et ses organismes.

### **1. Les théories du commerce international**

Depuis l'existence des États et des frontières entre pays, plusieurs courants de pensées économiques se sont intéressés à la façon avec laquelle les pays participant au commerce international peuvent organiser leurs échanges pour améliorer leurs gains, reconnaissant ainsi l'impossibilité pour un pays de vivre en autarcie. Dans les points qui suivent nous développerons les plus importantes de ces théories.

#### **1.1. La théorie mercantiliste**

Le mercantilisme est un courant de la pensée économique contemporain de la colonisation du nouveau monde et du triomphe de la monarchie absolue (depuis le XVI<sup>e</sup> siècle jusqu'au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle en Europe). Il considère que « *le prince, dont la puissance repose sur l'or et sa collecte par l'impôt, doit s'appuyer sur la classe des marchands et favoriser l'essor industriel et commercial de la nation afin qu'un excédent commercial permette l'entrée des métaux précieux* »<sup>6</sup>.

Cette croyance se généralise et plaide en faveur d'une vision dynamique de la politique de l'économie nationale. Les tenants de ce courant, prônent le développement économique par l'enrichissement des nations au moyen d'un commerce extérieur convenablement organisé en vue de dégager un excédent de la balance commerciale.

Pour certains auteurs le mercantilisme n'est pas un courant de pensée en tant que tel. Pour plusieurs historiens de la pensée économique, comme Joseph Schumpeter et Lars Magnusson<sup>7</sup>, le mercantilisme a pris corps en tant que système au XIX<sup>e</sup> siècle pour justifier la naissance de la théorie classique fondée sur le libre-échange, les rendements décroissants et l'équilibre général. La naissance d'un système théorique complet se conçoit mieux lorsqu'elle se trouve être en opposition avec une autre pensée supposée être tout aussi systématique. D'autres comme Georges Lefranc<sup>8</sup> sont d'un avis contraire, Pour ces derniers, le mercantilisme marque une rupture remarquable. Jusqu'au XVI<sup>e</sup> siècle en effet, la théorie économique tient peu de place.

Le mercantilisme va contribuer à la faire apparaître dans le débat public. Et cette doctrine prend corps dans un contexte doublement favorable et porteur, d'une part, au lendemain des découvertes maritimes ; d'autre part, à l'époque de l'émergence des États-Nations.

---

<sup>5</sup>Bouchta, S, (2003), « *Le commerce internationale* », Mémoire DESB, école supérieure des banques, Alger, P8.

<sup>6</sup> Charles. P. Kindleberger .P Lender.H, (1981), " *Economie internationale*", Economica Paris, P117

<sup>7</sup>Robert B. Ekelund et Robert F. Hébert, A, (1997), " *History of Economic Theory and Method*" New York McGraw-Hill

<sup>8</sup>François Etnier, Mercantilisme, (2005), « *Encyclopédie thématique Universalis* »

## ***L'impact de la nouvelle politique commerciale sur l'activité des entreprises productives en Algérie***

Du XVI<sup>e</sup> siècle au XVIII<sup>e</sup> siècle, le mercantilisme se constitue progressivement en formalisant et en unifiant les « usages et bonnes pratiques » de la théorie mercantile. Par la suite, les formulations deviennent plus élaborées et plus volontaristes, comme celle promue et systématisée en France par Jean-Baptiste Colbert (le colbertisme).

### **1.2. La théorie de l'avantage absolu**

Adam SMITH dans son ouvrage « *La richesse des nations* » écrit : « *le maxime de tout chef de famille prudent est de ne jamais essayer de faire chez soi la chose qui lui coûtera moins cher à acheter qu'à faire....si un pays étranger peut nous fournir une marchandise à meilleur marché que nous ne sommes en état d'établir nous même, il vaut mieux que nous la lui achetions avec quelque partie du produit de notre industrie, employée dans le genre dans lequel nous avons quelque avantage* »<sup>9</sup>. Cherchant à défendre l'idée du libre échange, Adam Smith montre, à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, en 1776, qu'un pays ne doit pas hésiter à acheter à l'extérieur ce que les producteurs étrangers peuvent produire à meilleur coût que les producteurs nationaux. Le pays qui vend un certain produit moins cher que tous les autres pays possède ainsi un *avantage absolu* pour ce produit, dans lequel il doit se spécialiser et acheter les autres biens.

La théorie des avantages absolus exclut l'échange réciproque entre pays ayant des niveaux très différents de développement. En effet, le plus développé des pays est susceptible de bénéficier de la productivité la plus élevée dans tous les secteurs.

### **1.3. La théorie de l'avantage comparatif**

David Ricardo (1772-1823) a joué un rôle décisif dans l'élaboration des théories du commerce international en exposant le concept d'avantage comparatif. Cependant, il est important de mentionner l'apport préalable d'Adam SMITH (1723-1790), qui a montré l'avantage de la spécialisation internationale<sup>10</sup>.

En 1817 David Ricardo, développe la théorie de l'avantage comparatif en expliquant qu'un pays peut bénéficier de la spécialisation en produisant les biens pour lesquels il possède un avantage comparatif, et ce, même s'il possède un désavantage absolu pour tous les biens qu'il produit. David Ricardo suppose que le travail est le seul facteur de production et que ce facteur est mobile à l'intérieur du pays mais immobile internationalement.

Aussi, cette théorie lie le commerce international à des différences de technologie de production entre les pays. Le modèle de Ricardo a deux conclusions fondamentales : les pays sont toujours gagnants à l'échange qui permet de produire de manière plus efficace et, en situation d'échange, les pays vont se spécialiser dans la production du bien où ils possèdent un avantage comparatif.

---

<sup>9</sup> Richesse collection p257 -258

<sup>10</sup>Grand. G et Martini .H(2002), « *Management des opérations de commerce internationale* » Ousher , P41 ,42

#### **1.4. La théorie MARXISTE**

La théorie de Karl Marx reprend l'idée de la valeur-travail développée par Ricardo, la valeur d'un bien dépend de la quantité de travail direct et indirect nécessaire à sa fabrication. Mais alors que Ricardo considère le travail comme une commodité ordinaire, Marx juge l'expression « valeur du travail » incorrecte partant du principe que le travail est à l'origine de toute valeur. Pour Marx les salaires ne représentent pas la valeur du travail mais la location de la force de travail du salarié.

Il propose l'explication suivante à l'origine du profit de la valeur nouvellement créée, le salaire du travailleur ne représente que la part nécessaire à sa propre survie, le reste constituant la plus-value.

#### **1.5. La théorie néoclassique**

La théorie classique du commerce international justifie la spécialisation et l'échange par l'existence de différence de productivité entre les pays.

La théorie néoclassique du commerce international, développée par les Suédois Heckscher et Ohlin dans les années 30, puis complétée par Samuelson dans les années 40, donne une autre justification de la spécialisation et du commerce international. Le modèle Heckscher-Ohlin-Samuelson vise à expliquer la présence d'échanges internationaux par les différences de dotations en facteurs de production de chaque pays.

Ces auteurs remarquent que les pays ont des dotations différentes en facteurs de production. Certains pays ont plus de capital, d'autres pays plus de travailleurs. La Chine par exemple, est mieux dotée en travailleurs qu'en capital, tandis que l'Allemagne est mieux dotée en capital qu'en travailleurs.

Le modèle HOS montre que les pays mieux dotés en facteur travail ont intérêt à se spécialiser dans les productions qui réclament de la main d'œuvre (certaines productions agricoles comme le riz, ou le cacao, ou certaines productions manufacturières peu automatisées, etc.), tandis que les pays mieux dotés en capital ont intérêt à se spécialiser dans les productions à forte intensité capitaliste (sidérurgie, machine-outil, automobile, etc.).

Ce modèle, il est possible de démontrer que l'on va assister à une égalisation des coûts des facteurs à l'échelle mondiale, même si on fait l'hypothèse d'une immobilité des capitaux. Les salaires vont donc augmenter dans les pays en développement, et baisser dans les pays développés. C'est une conclusion "optimiste" du point de vue des P.E.D., qui justifie encore une fois la spécialisation et l'échange international. À travers ce modèle, les auteurs entendent prouver la supériorité du libre-échange et les bénéfices de la spécialisation.

Après cette brève synthèse théorique, nous passons dans le point suivant aux organismes internationaux en charge des relations internationales.

## **2. Emergence des organismes internationaux**

Les organismes internationaux en relation avec le commerce extérieur sont nombreux, mais nous nous limiterons aux plus importants.

### **1.1. Le General Agreement on Tariffs and Trade (GATT)**

L'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) a été mis en place en 1947 à Genève, afin de créer un cadre réglementaire aux échanges internationaux. Dans le même esprit, la Banque mondiale et le FMI avaient été créés en 1944 afin de s'occuper des questions de développement et de finances internationales, à la suite de la réunion de Bretton-Woods, préparant la fin de la seconde guerre mondiale.

Au départ, il était prévu d'établir une charte pour instituer une Organisation internationale du commerce mais les Etats membres ne l'ont jamais ratifiée. Le GATT a par conséquent continué d'être régi selon des règles «provisoires» et «temporaires» et est resté sous forme d'un accord dépourvu de l'organisation formellement chargée de le mettre en œuvre. Ces dispositions «provisoires» ont duré jusqu'en 1994.

#### **A. Les principes fondamentaux du GATT**

Conformément à la philosophie du libéralisme économique, le GATT s'appuyait sur un principe fondamental la non-discrimination qui se caractérise par les éléments suivants :

*La clause de la nation la plus favorisée* : Tout avantage consenti par un membre du GATT à un autre, est étendu à tous les autres ;

*La règle de réciprocité* : Un pays réduit ses barrières si ses partenaires réduisent les leurs ;

*La règle de l'égalité de traitement ou traitement national* : Il est interdit d'opérer une discrimination entre producteurs étrangers et producteurs nationaux.

#### **B. Le cycle de négociations commerciales multilatérales (1947-1993)**

En raison de la complexité des relations commerciales entre les parties contractantes, celles-ci ont favorisé les négociations multilatérales sous forme de *round*, qui peut s'étaler sur une longue période avec des interruptions et des reprises jusqu'à l'accord final concernant la négociation menée par les différents participants. Plusieurs cycles de négociations ont eu lieu depuis la création en 1947 de l'organisation, comme synthétisé dans le tableau suivant.<sup>11</sup>

---

<sup>11</sup> L'organisation mondiale de commerce (OMC)



**Tableau N° 01 : Le cycle de négociations commerciales multilatérales (1947-1993)**

Cycles	date	Membres	Décisions
1 <sup>er</sup> cycle : Genève	Octobre 1947	23 pays	104 accords de réduction des droits de douane
2 <sup>eme</sup> cycle: Annecy	Avril-août 1949	33 pays	147 accords de réductions des droits de douane
3 <sup>eme</sup> cycle : Torquay	Septembre 1950- avril 1951	34 pays	Réduction des droits de douanes de 25 % par rapport au niveau de 1948, une centaine d'accords (la RFA fait partie de la négociation)
4 <sup>eme</sup> cycle : Genève	Janvier – mai 1956	22 pays	Réductions des droits de douane : environ 60 nouvelles concessions tarifaires (le Japon en 1955)
5 <sup>eme</sup> cycle : Dillon Round	Septembre 1960- juillet 1962	35 pays	49 accords bilatéraux de réduction des droits de douane.
6 <sup>eme</sup> cycle : Kennedy Round	Mai 1964 – juin 1967	48 pays	– Réduction des droits de douane de 35% – Mesures anti-dumping – Mécanismes préférentiels jugés insuffisants par les pays en développement
7 <sup>eme</sup> cycle : Tokyo (ou Nixon) Round	Septembre 1973- avril 1979	99 pays	– Réduction des protections tarifaires de 34% – Mesures non tarifaires – Mise au point des codes anti-dumping
8 <sup>eme</sup> cycle : Uruguay Round	Septembre 1986- Avril 1994	125 pays	– Réduction des droits de douane – Mesures non tarifaires – Agriculture et Services – Droits de propriété intellectuelle – Préférences commerciales – Création de l'OMC

**Source :** Organisation mondiale du commerce (OMC), in [www.WTO.org](http://www.WTO.org)

## **1.2. L'organisation mondiale de commerce (OMC)**

L'OMC a été créée en 1995 à titre d'organisation multilatérale du commerce, en remplacement du GATT. Son siège est à Genève (Suisse).

En date du janvier 2002, elle comptait 144 membres (qui représentent plus de 90% du commerce mondial) et une trentaine d'autres pays négociaient leur accession à l'Organisation. Plus du 2/3 des membres de l'OMC sont des Pays en Voie de Développement (PVD). Dans chaque organe de l'OMC tous les membres sont représentés.

Son principal objectif est de favoriser autant que possible l'harmonie, la liberté, l'équité et la prévisibilité des échanges, pour améliorer le bien être des populations de la Les droits de douane sont à consolider, c'est-à-dire que chaque membre de l'OMC doit fixer préalablement le droit de douane pour chaque produit.

## ***L'impact de la nouvelle politique commerciale sur l'activité des entreprises productives en Algérie***

Dans ses principes, l'OMC réussit ce que la politique rate en rendant possible des échanges commerciaux entre adversaires ou ennemis.

Ces principes ont permis d'affirmer par déduction que les États sont les agents d'exécution des firmes mondiales. Ces dernières, donc, sont plus puissantes qu'eux (les États).

Le principe du « traitement national » qui tente de prohiber toutes les subventions accordées par l'État à un ou plusieurs secteurs de la production nationale ou le soutien des prix de certains produits. C'est la source de procès interminables entre les États-membres ou leurs compagnies qui se déroulent au sein de l'Organe de règlements des différends (ORD) de l'OMC. Dans ces procès, c'est la puissance de l'État souverain qui est appelée à la rescousse par les firmes transnationales (FTN) en le forçant à payer des amendes pour maintenir un avantage compétitif ou une mesure protectionniste. Dans cette situation, l'avantage compétitif devient un levier pour un dumping prédateur.

Ces procès introduisent le principe de la libéralisation des échanges qui interdit formellement le dumping, les restrictions quantitatives, les barrières tarifaires et les subventions.

Le respect de ces principes est garanti par la règle de droit et de la transparence qui oblige les États à communiquer par des rapports à l'OMC et États-membres pour prouver leur loyauté envers le commerce international.

### **1.3. La CNUCED**

La Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement (CNUCED) est un organe subsidiaire de l'Assemblée générale des Nations Unies créé en 1964, qui vise à aider les pays en développement à tirer le meilleur parti des possibilités de commerce, d'investissement et de développement qui s'offrent à eux, et à s'intégrer de façon équitable dans l'économie mondiale.

La CNUCED est un forum où les États membres délibèrent ouvertement sur les problèmes de commerce et de développement. Elle mène des travaux de recherche et d'analyse, organise des activités de renforcement des compétences locales et de coopération technique par :

-L'aide des pays en développement à participer de façon efficace aux négociations commerciales multilatérales en vue d'une meilleure intégration dans le système commercial international.

-Le renforcement des capacités de ces pays dans le secteur des services ; encourage l'intégration du commerce, de l'environnement et du développement ; aide les pays tributaires des produits de base à réduire leur production.

-Favorisation du réaménagement de la coopération internationale afin d'instaurer des relations commerciales plus équitables entre les pays riches et les pays en développement d'une part, et l'intensification des échanges Sud-Sud, d'autre part ;

## ***L'impact de la nouvelle politique commerciale sur l'activité des entreprises productives en Algérie***

-Prise des mesures en collaboration avec les organes compétents de L'ONU pour l'élaboration d'instruments juridiques multilatéraux pour promouvoir le commerce extérieur des pays en voie de développement.

Ainsi, pour la CNUCED, le développement du tiers-monde passe par une restructuration du commerce international et donc par l'assurance que les pays en développement bénéficient de recette d'exportation stable. Aussi, une attention particulière est accordée pour les produits de base (matières premières) et les manufacturés.

### **Section 3 : Les instruments de la politique commerciale et les mécanismes de paiements**

La politique commerciale occupe aujourd'hui une place éminente en matière de développement. Elle est constituée de l'ensemble des moyens dont dispose un Etat pour orienter les flux d'échange avec l'étranger dans le but d'atteindre des objectifs macroéconomiques. Elle oscille entre libéralisation des échanges et protection de l'économie, la politique commerciale d'un Etat ne devrait pas toujours être orientée vers la libéralisation des échanges, à certaines périodes, elle devrait savoir imposer des mesures restrictives

#### **1. Les instruments de la politique commerciale**

Les politiques commerciales adoptées par un pays peuvent être d'une orientation protectionniste ou alors libérales. Chacune de ces orientations est mise en place à travers un ensemble de mesures que nous développerons dans les points suivants.

##### **1.1 Les politiques protectionnistes**

Le protectionnisme fait appel à un ensemble si vaste de mesures qu'il n'est guère possible de délimiter ses frontières. Ces mesures sont généralement regroupées en deux catégories. Les barrières tarifaires et les barrières non tarifaires.

##### **A .Les barrières tarifaires**

Le tarif douanier a longtemps constitué la principale restriction à l'échange international, et ce, jusqu'au début des années 1970. Un tarif ou un droit de douane est une charge imposée sur des biens importés et vise essentiellement à réduire le volume des importations. Ils constituent des limitations des importations dont la tarification permet de mesurer le degré de cette limitation.

Le tarif douanier est de ce fait, l'instrument de base de la politique commerciale, le plus connu, le simple à utiliser, et surtout le moyen de collecte des ressources pour l'Etat en période de ralentissement économique. Aussi, ce tarif est le mieux contrôlé par les instances internationales et revêt deux formes principales qui sont les tarifs *ad valorem* qui sont des charges exprimées en pourcentage de la valeur du bien qui entre dans le pays, et les *tarifs spécifiques* qui constituent la forme la plus simple des tarifs douaniers, car ils sont levés sous forme d'un montant fixe par unité de bien importé. Ils sont exprimés en valeur absolue et ne varient pas si le prix du produit varie.

## *L'impact de la nouvelle politique commerciale sur l'activité des entreprises productives en Algérie*

### **B. Les barrières non tarifaires**

Les barrières non tarifaires englobent des mesures, autres que les droits de douanes, qui sont mises en place par les différents Etats comme les quotas d'importations (ou contingent), les subventions à l'exportation, les restrictions volontaires aux exportations.

La première forme et la plus importante de barrière non tarifaire. Il s'agit d'un obstacle quantitatif, car elle fixe la quantité maximale de marchandises pouvant être légalement importées au cours d'une période donnée. Cette barrière est généralement mise en œuvre par l'octroi de licences à certains groupes d'individus ou d'entreprises. Ces licences sont des autorisations ou des permissions accordées par des pouvoirs publics pour l'importation d'une marchandise. En pratique, on fixe une quantité de marchandises à importer par rapport à la production nationale et on empêche physiquement l'importation de biens une fois la quantité atteinte du quota annuel.

La deuxième forme est un paiement fait par le gouvernement à une firme qui exporte des biens à l'étranger. Contrairement aux droits de douane, acceptés et réglementés par les accords du GATT et par l'OMC, les subventions sont jugées plus dangereuses et beaucoup moins tolérées (exemple des pays riches comme les Etats-Unis qui subventionnent leur agriculture, afin de la rendre plus compétitive, ce qui leur donne un avantage déloyal pour vendre leurs produits à moindre prix dans les pays en développement). Les subventions à l'exportation sont assimilées à du dumping (vente à perte) et sont interdites par l'OMC.

Quant à la troisième forme, elle représente les restrictions quantitatives particulières, largement utilisées aujourd'hui, par lesquelles le pays importateur incite les pays exportateurs à réduire leurs livraisons. Elles sont les quotas imposés par un pays exportateur.

### **C. L'impact de la politique de protection commerciale**

Dans le cas d'un petit pays, la mise en place d'un droit de douane est néfaste.

Il engendre plusieurs effets sur la consommation, sur les producteurs, sur la répartition des revenus et enfin sur la balance commerciale. Pour le premier, l'instauration d'un tarif douanier fait augmenter le prix domestique par rapport au prix mondial, ce qui pousse les producteurs à augmenter leur offre. En contrepartie, cette hausse des prix réduit la consommation qui se traduit par la diminution des importations, ce qui entraîne une diminution à la fois du bien-être et du volume de commerce.

Pour le deuxième, le tarif douanier permet aux producteurs locaux de produire plus et de vendre à un prix plus élevé, ce qui implique l'augmentation de leurs profits.

Pour le troisième, l'instauration du tarif modifie la redistribution des revenus, et donc la répartition des surplus : elle apporte des recettes fiscales supplémentaires à l'Etat et accroît les profits des firmes. Ce produit fiscal peut ensuite être reversé aux entreprises, sous forme de subventions,

## ***L'impact de la nouvelle politique commerciale sur l'activité des entreprises productives en Algérie***

alors que pour le quatrième, l'imposition d'un droit de douane qui diminue les importations et maintient les exportations peut améliorer la balance commerciale d'un pays.

Dans le cas d'un grand pays, l'offre mondiale est croissante. Lorsqu'un grand pays décide d'imposer un droit de douane, cela va faire baisser la demande d'importation, ce qui conduit, à ce que le prix sur les marchés mondiaux baisse puisque le pays est de taille importante. Le tarif réduit donc le volume des échanges mais améliore les termes d'échanges et le pays réalise un profit.

Les effets d'un quota peuvent être similaires à ceux d'un droit de douane en terme de diminution de bien-être de la nation et l'augmentation de la production nationale avec une relance de l'emploi par les nouveaux investissements créés dans le cadre de la substitution aux importations. Cependant, un quota entraîne des recettes obtenues par ceux qui détiennent une licence d'importation et non pas des recettes obtenues par les pouvoirs publics comme pour le cas d'un droit de douane. Les subventions à l'exportation et les droits de douane sont souvent considérés comme des politiques similaires, puisqu'ils apportent un soutien aux producteurs domestiques. Ils ont en réalité des effets opposés sur les termes de l'échange.

Lorsque le gouvernement attribue un subside à l'exportation, les vendeurs exporteront le bien jusqu'à ce que le prix domestique excède le prix mondial du montant de la subvention. Ses effets sur les prix exactement opposés à ceux des droits de douane. Dans le pays exportateur, la situation des consommateurs se dégrade, les producteurs y gagnent et le gouvernement y perd car il doit consacrer une part de son budget au financement de la subvention. La conséquence sur le bien-être de l'économie est sans ambiguïté : les coûts supportés par les consommateurs et les pouvoirs publics excèdent largement les gains des producteurs.

**Tableau N°2 : Résumé des effets des pratiques protectionnistes**

	Droit de douane	Subvention aux exportations	Quota d'importation	Restriction volontaire aux exportations
Surplus du producteur	augmente	Augmente	Augmente	Augmente
Surplus du consommateur	diminue	Diminue	Diminue	diminue
Recettes publiques	augmentent	Diminuent (les dépenses publiques augmentent)	Inchangée (rentes aux détenteurs de licences)	Inchangée (rentes aux étrangers)
Bien-être	Ambigüe (diminue pour les petits pays)	Diminue	Ambigüe (diminue pour les petits pays)	diminue

**Source :** Krugman. P, Obstfeld. M. 2010 « Economie internationale » Edition de Boeck. P 201

Dans ce tableau nous avons résumé les effets positifs des quatre pratiques protectionnistes, sur quatre éléments qui sont le surplus du producteur et celui de consommateur, les recettes publiques et en enfin le bien-être.

Du fait que l'usage de ces derniers augmente le surplus du producteur dans tous ces cas, ils démunissent le surplus du consommateur à la fois, alors que les droits de douane augmentent les recettes publiques et les subventions aux exportations le diminuent, mais le cas reste inchangé au cas d'usage des quotas d'importation ou restriction volontaire aux exportations

## ***L'impact de la nouvelle politique commerciale sur l'activité des entreprises productives en Algérie***

En ce qui concerne le dernier élément qui est le bien-être qui diminue d'une manière équivoque pour les petites payes et c'est la même chose qui a conduit à l'élaboration d'une politique de droit de douane ou le quota d'importation mais dans le cas où les deux autres politiques subventions aux exportations et restriction volontaire aux exportations, ce dernier élément diminue

### **D. Les nouveaux mécanismes du protectionnisme**

Les formes de protection se renouvellent au gré de l'évolution des marchés, démontant ainsi la volonté des Etats de conserver des moyens de pression et des outils de politique économique. Ces nouvelles formes de protectionnisme prennent un caractère moins immédiat et moins visible, ce qui les rend plus difficiles à combattre.

- **Les subventions**

Il s'agit d'une forme indirecte du protectionnisme. Les Etats usent largement des subventions dans certains domaines pour permettre à leurs entreprises nationales de faire face à la concurrence. La subvention prend la forme d'une aide financière de l'état soit pour améliorer les conditions de production locale (subventions à la production), soit pour favoriser les exportations (subventions aux exportations).

- **Les restrictions volontaires d'exportation**

Il s'agit d'accords conclus entre deux pays limités « volontairement » les exportations de l'un vers l'autre. Il y a eu de tels accords dans le textile, le plus souvent, les RVE résultent de pressions exercées par le pays importateur, celui-ci peut agiter la menace d'une fermeture complète de son marché domestique.

- **Les normes techniques et contraintes administratives**

Ces normes ont souvent officiellement comme objectif de protéger le consommateur national mais elles sont aussi un moyen détourné pour décourager les importations, si les producteurs étrangers peuvent s'adapter aux normes sans supporter un coût élevé, les normes n'ont qu'un effet temporaire, et on peut distinguer deux principales variantes.

➤ Les normes vétérinaires et phytosanitaires concernent les produits agricoles et alimentaires, qui sont évidemment indispensables pour assurer la santé des consommateurs, mais sont souvent utilisées à des fins protectionnistes.

➤ Les normes techniques répondant aux mêmes principes, il s'agit de définir les caractéristiques normatives des produits industriels à travers un cahier des charges afin d'assurer la protection du consommateur.

- **Le dumping**

Le dumping est une discrimination des prix au niveau international par laquelle une firme exportatrice vend moins cher sur un marché étranger que sur les autres marchés (d'habitude le marché intérieur).

## ***L'impact de la nouvelle politique commerciale sur l'activité des entreprises productives en Algérie***

Le dumping sauvage intervient quand la firme effectue une discrimination temporaire au profit de certains acheteurs étrangers dans le but d'éliminer certains concurrents et d'augmenter ensuite ses prix une fois la concurrence disparue. Le dumping permanent, comme son nom l'indique, se poursuit indéfiniment<sup>12</sup>.

- **La protection monétaire**

Il s'agit d'utiliser la monnaie, en manipulant les taux d'intérêt, ou le taux de change. La banque centrale peut par exemple faire baisser le taux de change plus qu'il n'aurait baissé spontanément de manière à rendre les produits nationaux plus compétitifs sur les marchés étrangers, et aider les entreprises nationales à exporter davantage.

### **Les arguments pour et contre le protectionnisme**

Les politiques commerciales adoptées par les économies, qu'elles soient protectionnistes ou libre échangistes sont justifiées par plusieurs arguments internes et externes, économique et financiers.

#### **Les arguments du protectionnisme**

Les arguments externes avancés pour les politiques protectionnistes sont ceux qui permettent de réduire l'influence des relations commerciales étrangères sur l'économie nationale. D'abord, un tarif augmente le terme de l'échange d'un grand pays importateur qui influence les prix internationaux. Les politiques protectionnistes visent également à rétablir des déséquilibres de la balance des paiements en réduisant les importations. Aussi, un tarif peut être pris en représailles de comportement protectionnistes comme le dumping ou les certaines subventions de certains pays partenaires. Par ailleurs, l'argument de l'indépendance est défendu par certains pays par un tarif douanier élevé. Un dernier argument est celui de la défense nationale dont il s'agit d'interdire ou de limiter certaines importations des produits essentiels ou finis qui pourraient être refusés en temps de guerre.

En fait, les justifications externes apportées par les pays dépendent de leur niveau de développement ; certains sont propres aux pays développés : les arguments des termes de l'échange et de représailles tandis que d'autres sont nettement propres aux économies fragiles tel que l'argument de la balance des paiements.

Pour les arguments internes, l'un des principes les plus anciens du protectionnisme est l'argument des « industries naissantes » dont il est efficace de protéger temporairement une industrie naissante pour que les entreprises d'un pays bénéficient des économies d'échelle et puissent devenir compétitives faces aux entreprises étrangères. Un autre principe, opposé au précédent, est celui de l'industrie sénescence avancée pour protéger temporairement les industries vieilles dans lesquelles le pays a perdu son avantage comparative et dont le rendement croissant tend à réduire.

---

<sup>12</sup> Nyaho.E et Proulx P.P, (2000), « *Le commerce international* », 2<sup>ème</sup> édition, presses de l'université du Québec 2785.

## ***L'impact de la nouvelle politique commerciale sur l'activité des entreprises productives en Algérie***

Cette protection temporaire servira donc à la restriction et à la modernisation de ces industries ou la réallocation des facteurs vers les autres secteurs compétitifs. Ce type d'argument et souvent utilisé par les pays développés pour justifier la protection de certaines industries. Il existe aussi, d'autres arguments, comme celui du revenu. En effet, l'institution d'un droit de douane génère un revenu fiscal pour le budget de l'Etat, mais à condition qu'il ne soit pas prohibitif.

Ce dernier est tellement élevé qu'il n'engendre aucun revenu du moment qu'il n'y a aucune importation. Les politiques protectionnistes peuvent aussi avoir pour motivation de corriger des inégalités de revenus en protégeant le revenu du facteur relativement rare dans le pays et en baissant celui de facteur abondant.

Un autre argument évoqué est celui de la défense des emplois menacés par les importations. En raison d'une forte concurrence internationale, les entreprises peuvent licencier leur main-d'œuvre augmentant ainsi, le taux de chômage. Pour lutter contre cela, l'Etat peut être amené à utiliser des mesures pour protéger et sauvegarder les emplois dans les secteurs soumis à cette concurrence. Ceci a une portée plus politique qu'économique. Le gouvernement fait l'objet de pression de la part des lobbys industriels pour imposer une protection dans leurs secteurs d'activité.

### **1.2. Les arguments en faveur du libre-échange**

Depuis la formulation du principe des avantages comparatifs par Adam Smith et David Ricardo, toute une génération d'économistes ne cessera de chanter le credo du libre échange en s'appuyant sur deux idées maîtresses : le gain de l'échange et les effets pervers du protectionnisme. Suivant le premier argument, les pays ont en leur possession des biens qui peuvent être échangés de façon à augmenter leur utilité. Ce gain purement d'échanges, s'accroît à travers la spécialisation.

De fait, chaque bien comporte des caractéristiques propres de production et est intensif soit en travail, soit en capital, ou simplement en un autre facteur qu'il convient de préciser. D'un autre point de vue, un pays, en comparaison à d'autres pays, peut être abondant en travail, en capital ou en tout autre facteur de production, d'où découle le théorème d'Heckscher-Ohlin s'appuyant sur la spécialisation ou la division du travail sur le plan international. Cette spécialisation augmente la productivité des facteurs dans tous les pays et la production globale s'accroît.

Les pays qui commercent entre eux produisant plus et sont donc plus riches que s'ils vivaient chacun en autarcie. Une autre raison pour laquelle le libre-échange a un impact bénéfique est celui de la diversité des produits ; En ouvrant ses frontières au commerce international, un pays permet à ces consommateurs d'accéder à des biens étrangers dont les caractéristiques sont souvent différentes des biens produits localement. Le commerce extérieur apparaît donc favorable aux consommateurs. Les modèles dynamiques d'explication de commerce, tels que le cycle de produit et les innovations technologiques, illustrent à leur façon les avantages de la spécialisation. Des modèles d'économie d'échelle et de concurrence imparfaite aboutissent à la conclusion que la production mondiale augmente dans la mesure où chaque pays produit le bien pour lequel il détient le marché domestique le plus élevé.



## *L'impact de la nouvelle politique commerciale sur l'activité des entreprises productives en Algérie*

Ainsi, l'effet de l'ouverture sur la croissance est basé sur l'argument des économies d'échelle permises par la production en grand quantité suite à l'exportation. Dans cette optique, le libre-échange permet aux entreprises de vendre plus, et donc de produire plus et de profiter d'économies d'échelle. L'entreprise entre donc dans un processus dynamique de production. Il leur permet aussi de trouver de nouveaux clients sur les marchés extérieurs.

Les entreprises, vendant plus, devront également produire plus. Cette augmentation de la production entraîne, dans beaucoup de secteurs et notamment le secteur industriel, la réalisation d'économies d'échelle et donc la baisse des coûts de production. Cette baisse dans les entreprises permet, grâce aux économies d'échelle, la baisse des prix de vente des biens et services. Cette demande a accrue d'augmenté la production, ce qui renforce aussi les économies d'échelle.

Ainsi, la liberté d'échange élargit les marchés et offre plus d'occasions d'affaires pour chaque pays. Il découle un rapprochement, voire une égalité du prix des biens et du prix des facteurs de production, entre les pays. Conséquemment, tout déséquilibre sur le marché des biens et des facteurs se corrige par un ajustement de prix, dont en particulier le chômage. Chacun des pays du monde, produisant le libre échange, les gouvernements n'ont plus qu'à veiller à limiter leurs ambitions de contrôle et surtout à empêcher l'émergence de monopole.

L'autre argument en faveur du libre-échange concerne le coût du protectionnisme. Les diverses études portant sur l'incidence d'un tarif douanier, d'un quota, d'une subvention ou d'une taxe à l'exportation aboutissent au même résultat : ces diverses mesures contribuent à réduire le bien-être du pays qui les impose. Les économistes ont, en outre démontré l'existence de trois équilibres du libre-échange, celui d'un protectionnisme non prohibitif et l'équilibre autarcique. L'équilibre de libre échange offre non seulement une allocation efficace. Au sens parétien, mais il est également supérieure à celui du protectionnisme.

Les estimations numériques du coût de la production, du paramètre de prix considéré comme endogène ou exogène. La variable la plus difficile à estimer est l'élasticité de l'offre et de la demande. L'exercice d'estimation du coût de protection est si périlleux, en raison des problèmes économétriques, qu'il importe d'interpréter toute donnée quantitative afférente avec réserve<sup>13</sup>. Quoiqu'il en soit de l'avancement des travaux d'estimation, les barrières au commerce, particulièrement les barrières non tarifaires, ont un coût appréciable.

A cette observation s'ajoute l'effet de redistribution de revenu entraîné par le protectionnisme faisant en sorte que la société présente des perdants qui ne peuvent être véritablement compensés par le revenu du gouvernement. Il faut également tenir compte de la position dominante de certains pays (États-Unis, UE) qui peuvent modifier les termes d'échanges en leurs faveurs.

---

<sup>13</sup> Voir pour plus de détails les études de Baldwin et (1980), et (1978), de Mage (1993), de BASEVI (1968), de Haubaner et Kimberly (1994) sur les États-Unis, et de la Banque mondiale (1986) sur l'UE, le Japon et les États-Unis »

### **1.3. Le paiement des opérations commerciales internationales**

Dans le point suivant, nous nous intéresserons aux divers moyens et techniques de paiement utilisés dans le paiement des opérations commerciales internationales ainsi que les risques y afférentes et les garanties prévues.

#### **A .Les techniques de paiements à l'international**

Les techniques de paiement permettent à l'exportateur d'organiser et surtout de sécuriser la collecte de moyen de paiement sont multiples et variés. Nous en citerons les plus courantes.

- **L'encaissement direct**

C'est une technique de règlement utilisée entre partenaires entretenant des relations étroites, pour des raisons de souplesse, d'économie de temps et de frais. Le concept « Encaissement simple » vise un encaissement de documents financiers non accompagnés de documents commerciaux<sup>14</sup>.

- **Le contre remboursement**

C'est une technique de paiement dans laquelle l'encaissement est effectué par le transporteur à la livraison de la marchandise. Le coût d'un encaissement contre remboursement varie selon le poids des marchandises et le pays de destination. Il est recommandé d'utiliser cette technique lorsque les marchandises sont de faibles montants et si l'exportateur est sûr que l'acheteur acceptera la marchandise.

- **Le crédit documentaire**

Le crédit documentaire est un mode de règlement très utilisé dans le commerce international, en raison du degré de sécurité qu'il présente pour les contractants. Il représente une opération par laquelle une banque (la banque émettrice) s'engage sur instructions d'un client (l'acheteur qui est le donneur d'ordre) et pour son propre compte soit à payer pour son propre compte soit à payer le bénéficiaire; soit à accepter et payer les effets de commerce tirés par le bénéficiaire sur elle-même ; soit à rembourser une autre banque ayant accepté, payé ou négocié les effets de commerce tirés par le bénéficiaire.

- **La remise documentaire**

La remise documentaire est une technique de financement des importations à court terme, dont l'exportateur (donneur d'ordre) donne mandat à sa banque (remettante) de transmettre les documents de la transaction à la banque de l'importateur (présentatrice) qui à son tour, transmet ces documents à l'importateur contre paiement (remise documentaire à vue) ou contre acceptation des effets de commerce ou encore contre acceptation et aval (remise documentaire à terme).

---

<sup>14</sup>RUU de la cci relative aux encaissements pub CCT, brochure n°522 paris révisée 95.

## ***L'impact de la nouvelle politique commerciale sur l'activité des entreprises productives en Algérie***

Le règlement (à vue ou à terme) sera transféré par la banque présentatrice à la banque remettante ou bien à une autre banque intermédiaire (banque de l'encaissement). Cette dernière règlera par la suite l'exportateur<sup>15</sup>.

### **1.4. La couverture de risque de non paiement.**

Le plus important risque commercial à l'international, c'est le risque de non paiement pour un exportateur. Pour minimiser ce risque dans une transaction internationale, il faut d'abord sécuriser le paiement du prix et se prémunir contre le risque de non-paiement.

Pour se faire l'exportateur doit réfléchir à une politique de gestion du risque crédit sur la base d'une analyse (évaluation) des différents déterminants de ce dernier. Toutefois, avant de parler de gestion du risque crédit, il faudra tout d'abord identifier ce risque, en exposant les différentes formes que peut revêtir ce crédit.

#### **A .Identification du risque**

Le risque de crédit ou de non-paiement est un risque auquel sont exposés les exportateurs après livraison de leurs marchandises. Il s'agit de défaut de paiement qui prend les formes suivantes :

- **Risque commercial** : Ce risque est lié à la solvabilité et au comportement de l'acheteur (faillite, difficultés de trésorerie...)
- **Risque pays (risque politique)**: Ce risque peut être engendré soit par :

*Le risque politique* (au sens strict) : qui est un risque lié à des événements indépendants de la volonté de l'acheteur qui empêchent le paiement. Ces événements peuvent survenir de la situation économique ou politique du pays de l'acheteur ou d'un événement naturel (catastrophe naturelle, guerre, changement politique...).

*Le risque de non-transfert* : Il provient de l'évènement politique ou économique dans le pays ou hors le pays de l'acheteur, qui empêchent ou retardent le transfert des fonds, versés par le débiteur.

- **Le risque bancaire** : il est lié à la solvabilité de la banque de l'acheteur (faillite de la banque).

#### **B.Evaluation du risque**

Le degré du risque de non-paiement est fonction de plusieurs paramètres.

---

<sup>15</sup> Monnais S et Yves, (2002), «Techniques financières internationale » 2eme édition Economica, paris

## ***L'impact de la nouvel politique commerciale sur l'activité des entreprises productives en Algérie***

- **La répartition du chiffre d'affaires**

Le premier élément important dans l'appréciation de l'intensité du risque de non-paiement est la répartition du chiffre d'affaires de l'exportateur sur les clients et ou les pays.

En effet, la concentration de ces ventes sur un petit nombre de clients amplifie le risque, du fait que la défaillance de l'un d'entre eux peut entraîner la liquidation de son entreprise.

- **Les caractéristiques de l'acheteur**

La mesure de risque de non-paiement se base aussi sur les caractéristiques des clients car ces derniers influencent la probabilité de non-paiement parmi les critères de cette évaluation : l'ancienneté du client, sa localisation, son statut, l'échéance de paiement.

### **C. Gestion du risque de non-paiement**

Après avoir identifié et évalué le risque de crédit en étudiant tous les partenaires qui influent sur son intensité, il y a lieu de le gérer, en suivant plusieurs démarches.

- **La prévention du risque**

Sur la base de l'information économique et financière, l'exportateur peut détecter les mauvais clients.

Nouveaux clients : L'exportateur procède à une recherche d'informations fiables sur ses acheteurs étrangers. Il recherchera les informations par l'intermédiaire d'un organisme d'assurance ou des sociétés spécialisées de renseignements commerciaux.

Anciens clients : Pour les clients connus, il y a lieu de faire une mise à jour de dossiers de chaque client en effectuant un suivi des comptes clients, du déroulement des paiements et des informations relatives à la santé financière du client.

- **Le transfert du risque de non-paiement**

Le transfert ou la couverture du risque peut se faire par le recours à l'assurance, à la banque, à l'affacturage, ou alors à l'auto couverture.

#### Le recours aux assurances

Le risque de non-paiement peut être transféré aux compagnies d'assurances. L'exportateur a donc la possibilité de couvrir son risque de non-paiement par la souscription d'assurance après des assureurs crédit qui présente des gammes de police d'assurance crédit contre paiement d'une prime d'assurance. En Algérie par exemple la CAGEX (compagnie algérienne d'assurance et de garantie des exportations) offre aux exportateurs algériens deux types de polices d'assurance :

\* Les polices globales : Ces polices sont destinées à couvrir les problèmes des ventes de bien de consommation et les prestations de service payables à court terme « la police est global, sauf dérogation prévue aux (conditions particulière), dans le sens où l'assuré s'engage à soumettre à la

### ***L'impact de la nouvelle politique commerciale sur l'activité des entreprises productives en Algérie***

compagnie d'assurance la totalité des opérations d'exportation à l'exclusion de celles dont le paiement intervient par crédit documentaire irrévocable et confirmé en Algérie ou par anticipation »<sup>16</sup>.

\* Les polices individuelles: Elles concernent aussi les biens de consommation et les prestations de service payables à court terme .elles sont délivrées opération par opération et non pas pour un ensemble d'opérations d'un exportateur.

#### Le recours aux sociétés d'affacturage :

Les exportateurs peuvent aussi recourir aux sociétés d'affacturage afin de se couvrir à 100% du risque de non-paiement.

Les sociétés d'affacturage assurent non seulement le financement des exportations, mais aussi elles permettent aux exportateurs d'alléger leur trésorerie, de gérer les comptes clients et de recouvrer les créances tout en leur prélevant des commissions liées à ce financement.

#### Le recours aux banques (les garanties en faveur de l'exportateur)

Les garanties mises en place dans le commerce international sont dans leur majorité émises en faveur des acheteurs .Toutefois, les exportations peuvent parfois exiger de leurs acheteurs des garanties, afin de s'assurer de la couverture du paiement.

\* La garantie de paiement : C'est l'engagement pris par la banque garante (banque de l'importateur) à rembourser ou à garantir le paiement du montant du contrat dans le cas où l'acheteur serait défaillant à échéance.

\* La lettre de crédit « stand-by » : Les lettres de crédit stand-by sont nées de l'interdiction faite aux banques américaines de se porter garante ou cautions des obligations d'un tiers, activité réservée uniquement aux compagnies d'assurance et aux sociétés de cautionnement.

La lettre de crédit stand-by est un instrument hybride. Elle emprunte, d'un côté à la garantie bancaire à première demande (garantie indépendante) sa fonction de garantie personnelle soumise à ses propres termes, ainsi que la forme de sa demande au paiement.

#### \*Auto couverture du risque (par l'entreprise elle-même) :

La couverture de risque de non-paiement peut être assurée par l'entreprise exportatrice elle-même en choisissant avec minutie les techniques de paiement, en prévoyant une clause de réserve de propriété dans le contrat commercial et en amortissant le choc éventuel causé par le non-paiement en utilisant des mesures comptables .

<sup>16</sup> Article 3 de la « police globale, conditions générales » de la CAGEX.

## *L'impact de la nouvelle politique commerciale sur l'activité des entreprises productives en Algérie*

- **Le choix des instruments et des techniques de paiement**

Le risque crédit a une relation étroite avec les techniques de paiement choisies. En effet, plus la technique est sécurisante plus le coût est élevé et plus la procédure est complexe.

### La clause de réserve de propriété :

« La clause de réserve de propriété prévoit la suspension du transfert de propriété de la marchandise jusqu'au paiement intégral du prix convenu »<sup>17</sup>. Cette clause permet à l'exportateur de revendiquer la marchandise dans le cas où le débiteur ne pourrait honorer son engagement pour une raison ou une autre.

### Les mesures comptables :

« L'entreprise n'a pas toujours la possibilité d'utiliser les instruments pour une dotation aux provisions pour clients douteux ou par une affectation des résultats en réserves pour auto-assurance »<sup>18</sup>. Le but de cette technique réside essentiellement dans l'amortissement des chocs provoqués par le non-paiement des créances sur des créances sur la trésorerie.

Nous avons essayé d'étudier l'importance des transactions commerciales qui obligent l'importateur et l'exportateur de prendre leurs précautions lors de la négociation du contrat commercial et de se mettre d'accord sur ses conditions. C'est de ce point qu'apparaissent les techniques de paiement à l'international ainsi que les risques de non paiement.

Dans ce chapitre on a pu réaliser que malgré les gains que procure le libre échange sur le bien être social collectif, tous les pays prennent des mesures restrictives à l'égard du libre échange en vue de protéger leur économie. Pour justifier les gains de l'ouverture, on donne des arguments pour et contre sur le libre échange et le protectionnisme.

En outre, la pratique commerciale nous montre que toutes ces techniques de paiement dépendent de l'acheteur, du vendeur, de leurs banques et de leurs pays respectifs, et du contexte économique dans lequel la transaction est conclue. Toutefois, il existe certains risques au moment d'effectuer une transaction commerciale avec l'étranger, dans ce cas l'importateur et l'exportateur doivent réfléchir avant de prendre la gestion de risque de non paiement.

Dans le prochain chapitre, nous allons présenter l'évolution de l'orientation commerciale de l'Algérie et les efforts d'intégration.

---

<sup>17</sup> Benamar.J-M, (1995), « Techniques du commerce international », Ed. TECHNIPLUS, France.

<sup>18</sup> Pasco. C, (2002), « commerce international », Ed. DUNOD, Paris

## Chapitre II

Evolution de l'orientation  
commerciale de l'Algérie et les  
efforts d'intégration

## **Chapitre 02: Evolution de l'orientation commerciale de l'Algérie et les efforts d'intégration**

Dès 1963, l'Algérie se verse dans le protectionnisme, mais cette caractéristique s'aggrave de plus en plus dans les années soixante-dix avec les généralités du monopole d'Etat sur le commerce extérieur. Avec la crise ayant frappé l'économie algérienne à partir de la fin des années 80, les autorités ont été obligées d'effectuer des réformes profondes qui la mettent sur la voie de l'économie de marché.

Dans le cadre de ces réformes, l'Algérie a opté pour son intégration à l'économie mondiale, à travers deux processus, à savoir l'ouverture de son commerce extérieur et son engagement dans le cadre des accords commerciaux internationaux.

L'objet de ce chapitre est d'examiner les politiques de commerce extérieur en Algérie. Pour ce faire, nous allons présenter dans la première section, l'évolution de l'orientation commerciale de l'Algérie, et dans la deuxième section, les efforts d'intégration régionale et internationale

### **Section 01 : Evolution de l'orientation commerciale de l'Algérie**

Le commerce extérieur sous le régime colonial était caractérisé par des exportations des produits agricoles, l'énergie à partir des années 50, et des importations des inputs et biens d'équipements, avec des politiques commerciales qui sont régies par les forces de marchés, et un système orienté vers une économie libérale.

#### **1. Du lendemain de l'indépendance jusqu' au milieu des années 80**

Dès le lendemain de son indépendance, l'Algérie a opté pour un système économique de type soviétique, basé sur le mode socialiste prônant la propriété étatique de tous les secteurs de l'économie. Ainsi, la formation de l'Etat algérien s'est déroulée en deux périodes principales. La première période s'étale de 1962 à 1966, caractérisée par une crise économique touchant tous les secteurs et une dépendance quasi-absolue de l'ancienne métropole coloniale. Cette période s'est soldée par le coup d'Etat du 19/06/1965, signifiant à la fois la fin d'une époque de crise et entamant une nouvelle ère caractérisée par un nouveau mode de gestion.

La deuxième période coïncide avec la mise en place du premier plan triennal (1967-1969) ; cette période se caractérise par une gestion centralisée de type soviétique, fondée sur l'élaboration de différents plans : le premier étant le plan triennal de 1967 à 1969 représentant une nomenclature d'investissements ayant pour but de redéfinir les structures de base et les activités liées aux hydrocarbures ; ce qui représente le nouvel avantage comparatif de l'Algérie.



## ***L'impact de la nouvelle politique commerciale sur l'activité des entreprises productives en Algérie***

Durant cette période, l'administration centrale prend le monopole quasiment sur toutes les activités commerciales, et on assiste à une croissance exponentielle des exportations des hydrocarbures, et importation des biens d'équipements et de consommations. Durant cette période, le commerce extérieur était contrôlé par l'administration, à travers la fixation à l'avance des quantités de marchandises à importer. Cette politique contingente visait essentiellement à protéger la production nationale (industrialisation par substitution aux Importations), ainsi que la mise en place d'une première politique tarifaire en 1963 afin de renforcer le contingentement notamment sur les biens de consommation (de 15 à 20%) contre un tarif de 10% pour les biens industriels. Cependant ces politiques commerciales ne facilitaient pas l'importation aux entreprises nationales, avec l'interdiction totale aux entreprises privées d'accès au commerce extérieur.

Le premier plan quadriennal, 1970-1973, marque la rupture avec les anciennes bases économiques et met en œuvre le départ de la planification socialiste ; il a aussi mis en place des mécanismes visant à concevoir des projets d'investissement garantissant le maximum d'effets économiques « autocentrés ».

Quant au second plan quadriennal, 1974-1977, il est quasiment la continuité du précédent plan, sauf qu'il est plus dense en capital du fait de la hausse des prix du pétrole. Sur le plan mondial, deux principaux faits bouleversent le commerce international et affectent la structure de l'économie algérienne en général. Il s'agit des deux chocs pétroliers.

Le premier choc survient en 1973 après la guerre israélo-arabe ou *la guerre du Kippour*<sup>19</sup> qui est à la base d'une augmentation de 400% du prix mondial du pétrole, passant ainsi de 2 \$US le baril au début des années 1970 à 12 \$US en 1973. Le deuxième choc surgit en 1979 après la révolution islamique en Iran et la chute du Shah, des bouleversements qui ont fait augmenter le prix du pétrole de 250%. En 1980, le prix du *baril* est évalué à 38 \$US.

Ainsi si l'économie algérienne, pendant presque trois décennies, était régie par un système de gestion centralisée se basant sur l'exécution de différents plans de développement (triennaux, quadriennaux, quinquennaux), la succession des chocs pétroliers, la fin du bloc soviétique et communiste, l'avènement de l'organisation mondiale du commerce (OMC) avec le développement d'importants blocs économiques, ont obligé les dirigeants algériens à réexaminer leur stratégie de développement et l'organisation des relations économiques avec l'étranger. Dans ce sens, l'Algérie s'est attelée à mettre en place un ensemble de mesures lui permettant d'effectuer une transition réussie vers une économie de marché afin de s'intégrer d'une manière compétitive dans les échanges internationaux, d'autant plus que ses principaux concurrents- également membres de l'UMA (Maroc et Tunisie)- ont déjà entamé ce processus d'intégration internationale depuis les années 1980.

---

<sup>19</sup> Khaled Chebbah .M, 2004 « *Evolution du commerce extérieur de l'Algérie : 1980-2005* », édition revus campus, Faculté des sciences économiques et de gestion.

## *L'impact de la nouvelle politique commerciale sur l'activité des entreprises productives en Algérie*

### **1.2. Du milieu des années 80 à la fin des années 90**

La dépendance de l'économie des recettes d'hydrocarbures dont elle n'a aucun contrôle, la laisse sombrer dans un vaste processus d'endettement. En effet, l'Algérie s'est retrouvée à la fin des années 1980, dans une situation préoccupante, l'obligeant ainsi à recourir au Fonds Monétaire International (FMI) pour se procurer des liquidités. Néanmoins, ce dernier lui impose des conditionnalités, dans le cadre d'un Plan d'Ajustement Structurel, en contre partie de son aide. Ces conditionnalités sont entre autres : la suppression des déficits budgétaires, la régulation de la masse monétaire, la libéralisation du système bancaire, le recours aux investissements directs étrangers (IDE) et la libéralisation du commerce extérieur. Cette dernière conditionnalité fut réalisée en 1994.

Nonobstant l'importance de la réforme sur l'ouverture du commerce extérieur représentant à la fois la fin d'une époque et un grand pas pour la libéralisation de l'Algérie, cette dernière doit être accompagnée par d'autres mesures comme la réalisation de la diversification géographique des partenaires, ainsi que la diversification des produits exportés, autrement dit, la réduction de la part des hydrocarbures dans la structure des exportations totales, qui représente « *le talon d'Achille* » de l'économie algérienne comme l'a si bien démontré le contre-choc pétrolier de 1986.

Ainsi, cette période marque le tournant des politiques commerciales avec le rapprochement de l'Algérie aux institutions de Bretton-Woods, et la mise en place d'un Plan d'ajustement structurel (PAS) imposé par le FMI, d'où découle le commencement d'une transition vers une économie de marché. Ce qui nécessite des amendements importants aux politiques commerciales, ces dernières seront appliquées d'une même manière aussi bien au secteur public que privé, comme elles encouragent des exportations hors hydrocarbures.

Rappelons que sur le plan national, la décennie 1980 est marquée par la mise en place des deux plans quinquennaux en poursuivant l'élan du dirigisme centralisé et de l'économie socialiste. Le premier plan quinquennal 1980-1984, tout en se basant sur la période précédente, essaye de répondre beaucoup plus aux besoins sociaux (emploi, éducation, santé...), mais avait aussi des objectifs économiques dont la maîtrise des équilibres et la réduction de l'endettement, la réorganisation des entreprises, la rentabilisation du potentiel et la hiérarchisation des priorités de développement... La plupart de ces objectifs seront concrétisés malgré les difficultés dues à la crise économique mondiale. Ainsi, la consommation des ménages a pu progresser de 6,1% avec une croissance annuelle de 4,4%. Les exportations ont augmenté en valeur de 11,6% ; or leur structure demeure dominée par les hydrocarbures avec 98% de la valeur totale. Les importations se sont stabilisées à un taux moyen de 6% de progression par an.

Quant au deuxième plan quinquennal 1985-1990, arrivant en pleine période de choc pétrolier de 1986, avec une situation financière difficile, avec dépendance grave des hydrocarbures, il vise essentiellement à accorder une priorité aux secteurs de l'agriculture, de la petite industrie et de l'hydraulique, mettre en place des instruments de régulation économique, prendre en considération le secteur privé et tenter d'attirer le capital étranger, et décentraliser les activités et les responsabilités.

## ***L'impact de la nouvelle politique commerciale sur l'activité des entreprises productives en Algérie***

Les résultats économiques de cette période sont, encore une fois, mitigés du fait de la structure des exportations qui demeure inchangée. En d'autres termes, l'économie algérienne reste toujours dépendante et tributaire des marchés pétroliers. Ces résultats insuffisants sont dus à deux autres événements de dimension mondiale : l'un étant la chute brutale des cours des hydrocarbures, et l'autre, la baisse du prix du dollar. De ce fait, l'économie algérienne se retrouve bouleversée par ces événements, à quoi s'ajoute l'ampleur de la dette extérieure, souvent considérée comme *amplificateur* de la crise économique.

### **1.3. De la fin des années 90 jusqu'à aujourd'hui**

Dès la fin du plan d'ajustement structurel en 1998, les politiques commerciales en Algérie prennent des nouvelles tendances pour préparer l'économie algérienne d'une manière cohérente à l'ouverture vers ses principaux partenaires commerciaux, notamment l'Union Européenne. La sphère de commerce extérieur est caractérisée par le démarrage lent et difficile à l'économie mondiale (Accords avec l'OMC et UE), à cause d'une situation qui se résume par un commerce extérieur vulnérable car, il repose sur les exportations des matières premières, et un faible intérêt pour les entreprises locales à l'ouverture faute de l'efficacité, et manque de compétitivité.

A partir des années 2000, plusieurs modifications ont été apportées à la politique commerciale algérienne. Parmi ces modifications, nous pouvons citer :

- L'abaissement et la simplification des droits de douanes ;
- L'approfondissement du processus de démonopolisation des activités ;
- La libéralisation de la majorité des secteurs (télécommunication, transport, l'énergie, les mines...).

Sur les plans juridique et réglementaire, la politique commerciale a connu de nouvelles modifications avec notamment la promulgation d'un nouveau cadre législatif d'encadrement du commerce extérieur à travers l'ordonnance n°03-04 du 19 Juillet 2003 relative aux opérations d'importation et d'exportation de marchandises. Ce nouveau cadre insiste sur la liberté d'accès au commerce extérieur des marchandises pour toute personne physique ou morale exerçant une activité économique, comme il prévoit un dispositif de protection de la production nationale en conformité avec les différentes règles du commerce multilatéral.

Le programme de libéralisation du commerce extérieur mis en place depuis 1994 s'appuie sur l'élimination de toutes restrictions à l'exportation en dehors des quelques exceptions visant à protéger le patrimoine artistique, archéologique ou historique de l'Algérie

Cette stratégie visait à éviter de dépendre exclusivement des hydrocarbures dont les revenus représentent plus de 97% des recettes en devises du pays ainsi que les marchés internationaux. De ce fait, les pouvoirs publics algériens créent divers organismes d'appui aux exportations, dont principalement, l'office Algérien de Promotion des Exportations (PROMEX), la Compagnie Algérienne d'Assurance et de Garantie des Exportations (CAGEX), la Chambre Algérienne de Commerce et de l'Industrie (CACI), le Fond Spécial de Promotion des Exportation (FSPE) et la Société Algérienne des Foires et Expositions (SAFEX).

## **Section 02: Les efforts d'intégration régionale et internationale**

L'Algérie constitue une interface naturelle d'échanges commerciaux sur le plan régional, méditerranéen et mondial, de par sa position géographique et ses capacités humaines et financières, ce rôle peut prendre une importance de premier plan compte tenu du potentiel dont elle dispose et des possibilités de partenariat multiples. Elle peut devenir à longue échéance concurrentielle et un partenaire de premier choix dans le traitement des questions relatives à la stabilité des équilibres socio-économiques de la région.

### **1. Le processus d'adhésion à l'OMC**

#### **1.1. Présentation du processus**

L'Algérie est l'un des plus anciens candidats à l'adhésion au sein de l'OMC. Le groupe de travail a été créé en juin 1987, bien après celui de la Chine, mais n'a pas pu progresser en raison de la crise qu'a connue l'Algérie durant les années 1990. Le groupe de travail s'est réuni pour la première fois en 1988. Jusque-là, l'Algérie avait le statut d'observateur.

Pour faire évoluer son statut, l'Algérie a dû présenter un aide-mémoire qui porte sur le régime de son commerce extérieur. Aujourd'hui, la priorité est la préparation des négociations sur son offre tarifaire et son offre en matière de services. Ces offres ont été déjà formulées, mais elles ne satisfont pas, pour l'instant, les partenaires de l'Algérie qui cherchent à obtenir l'entrée moindre coût, du moins sur les tarifs industriels.

Les principaux obstacles à l'accès au marché algérien ne sont plus d'ordre législatif ou réglementaire à proprement parler. En effet, depuis le milieu des années 1990, l'Algérie donne les gages d'un pays ouvert tant sur le plan commercial (un tarif douanier récemment réformé, qui a mis fin aux valeurs administrées, pas de restriction quantitative, pas de licences d'importation, des exigences en matière phytosanitaire globalement conformes aux normes des organisations internationales) que sur le plan de l'accueil l'investissement étranger.

Afin de rendre conforme le régime algérien avec les exigences de l'OMC un projet de loi sur le commerce extérieur a été adopté par le conseil des ministres le 7 juillet 2003.

#### **1.2. Les principales causes du retard du processus de l'adhésion de l'Algérie à l'OMC**

Juste après la tenue de la session des négociations qui regroupa la partie algérienne et les représentants de l'OMC en avril 2001, l'Algérie fut critiquée. Le résultat logique de ces critiques s'est soldé par une récession du dossier algérien.

L'Algérie a promis de prendre en considération les conseils de ses partenaires économiques. Devant cet échec l'Algérie a constaté le blocus de son dossier au niveau :

### ***L'impact de la nouvelle politique commerciale sur l'activité des entreprises productives en Algérie***

- L'absence d'une stratégie de négociation claire et visible à court et moyen terme, car notre pays a adopté la même formule de négociations entreprise avec l'Union européenne.
- Absence d'un agenda et de programme clair et la non-clarté des statistiques présentées à l'OMC.
- La non-stabilité des gouvernements algériens.
- Le manque d'une volonté politique.
- La machine productive est basée sur le pétrole.
- Le blocage sur certains dossiers notamment l'interdiction d'importer les véhicules de moins de 3 ans et l'interdiction d'importer les alcools.

### **1.3. Les répercussions de l'adhésion**

L'accession de l'Algérie à l'OMC va lui permettre de bénéficier de tous les avantages que peut tirer un pays en développement en institutionnalisant son ouverture, à savoir Participer à la mise en œuvre d'un système international de régulation, mieux se défendre contre l'unilatéralisme des pays riches, affirmer son engagement dans un processus irréversible de libéralisation commerciale et accroître la crédibilité ses réformes.

En contre partie, elle lui fera subir tous les inconvénients d'une telle institutionnalisation, en particulier la restriction de la manœuvre de l'Etat pour aider les opérateurs économiques nationaux à soutenir la concurrence internationale.

Dans le cadre de la politique douanière, l'entrée de l'Algérie au sein de l'OMC peut lui procurer côté douanier, la facilitation des procédures de dédouanement, la valeur en douane. (Valeur de la marchandise déclarée en douane), et l'abaissement continu des droits et taxes exigibles sur les marchandises<sup>20</sup>.

## **2 .Le processus d'Association entre l'Algérie et l'Union Européenne**

Le premier accord de coopération entre l'Algérie et la communauté européenne est conclu en 1976. D'une durée illimitée, son objectif principal était le soutien et l'accompagnement le développement de l'économie algérienne.

Les négociations ont repris en 1997, après le lancement du Processus de Barcelone visant à mettre en place une coopération entre les deux rives de la méditerranée, et puis se sont arrêtées entre mai 1997 et 2000 à cause des hésitations de l'Algérie du fait du retard de la transition vers l'économie de marché, et la faiblesse du secteur privé. Depuis, on constate une accélération de ce processus qui se traduit par la volonté du gouvernement algérien d'intégrer l'économie mondiale notamment en relançant sa demande d'adhésion à l'Organisation Mondiale de Commerce (OMC), et principalement la signature de l'Accord d'Association en 2001.

---

<sup>20</sup>www.algex.dz

## *L'impact de la nouvel politique commerciale sur l'activité des entreprises productives en Algérie*

### **2.1. Les objectifs de l'Accord d'Association Algérie / Union Européenne**

L'Accord d'Association entre l'Algérie et l'Union Européenne, signé le 05 Décembre 2001, à Valence, remplace l'accord de coopération de 1976, les principaux objectifs:

- Fournir un cadre approprié au dialogue politique entre les parties afin de permettre le renforcement de leurs relations et de leur coopération dans tous les domaines qu'elles estimeront pertinents.
- Développer les échanges, assurer l'essor de relations économiques et sociales équilibrées entre les parties, et fixer les conditions de la libéralisation progressive des échanges de biens, de services et de capitaux.
- Favoriser les échanges humains, notamment dans le cadre des procédures administratives.
- Encourager l'intégration maghrébine en favorisant les échanges et la coopération au sein de l'ensemble maghrébin et entre celui-ci et la Communauté européenne et ses Etats membres
- Promouvoir la coopération dans les domaines économique, social, culturel et financier

### **2.2. Le programme MEDA**

Le processus de Barcelone et l'accord d'association sont suivi d'une coopération financière (le programme MEDA), afin de permettre à l'économie algérienne de s'adapter à l'ouverture, cette coopération se manifeste à travers 02 volets, le premier sous forme des aides, et le deuxième sous forme des prêts à des conditions avantageuses accordés par la Banque Européenne d'Investissement. Les aides accordées à l'Algérie par l'Union Européenne sont présentées sur le tableau ci-dessous :

**Tableau N° 03: Part de l'Algérie dans le programme MEDA (1995-2004)**

Année	Engagement (millions d'euros)	Paiement (millions d'euros)	%
1995-1999	164,0	30,2	18
2000	30,2	0,4	1,32
2001	60	5,5	9,16
2002	50,0	11,0	22
2003	41,6	15,8	38
2004	51,0	42,0	82,35
2005	60		
2006	46		

**Source :** Communauté européenne

## ***L'impact de la nouvelle politique commerciale sur l'activité des entreprises productives en Algérie***

Ce tableau montre que les engagements représentent une part minimale, compte tenu du retard de développement de l'économie algérienne, et le déboursement effectif malheureusement n'arrive pas à la hauteur des engagements. Le taux de paiement est nettement amélioré en 2004. Le gouvernement algérien ne doit pas se contenter des aides et des prêts pour améliorer la situation économique. Les objectifs de la Commission Financière pour la Coopération pour la période 2000/2006 sont principalement:

- Appui aux réformes économiques et renforcement des institutions de l'économie de marché
  - Développement des infrastructures économiques, afin d'accroître la participation privée
  - Développement des ressources humaines
- Consolidation de l'Etat de droit et de bonne gouvernance, dans le but d'appuyer le retour à la paix et la stabilité interne

### **3. La grande zone arabe de libre-échange GZALE**

#### **3.1. Historique de l'accord**

Les premiers pas vers une intégration économique entre les pays arabes remontent à 1950. Le Traité sur le transit commercial (1953) a été le premier accord visant à faciliter les échanges commerciaux par la mise en place de tarifs préférentiels sur des produits agricoles et industriels.

Quatre ans plus tard, soit en 1957, a été signée la convention de l'union économique au Caire entre les pays arabes prévoyant la liberté de circulation des personnes et des capitaux à l'addition d'une union douanière. Cependant, face aux difficultés liées à la différence des orientations politiques et des dimensions démographiques et économiques entre les pays membres, ces derniers se sont contentés de créer le Marché Commun Arabe en 1964, prévoyant l'instauration d'une Zone Arabe de Libre Echange et une Union Douanière afin d'aboutir à une Zone de Libre Echange. Dans une étape vers l'intégration commerciale avec les pays arabes l'Algérie a signé l'accord arabe de région de libre échange en 2002. L'initiative a été approuvée en 1998 par le conseil économique de la ligue arabe dans la même année.

La convention de facilitation et de développement des échanges commerciaux entre les Etats arabes a été signée le 27 février 1981 à Tunis cette convention a été ratifiée par l'Algérie par le décret présidentiel N° 04-223- du 3 Août 2004 et Mise en vigueur le 1<sup>er</sup> Janvier 2009.

#### **3.2. Le régime tarifaire préférentiel applicable aux produits échangés entre les pays arabes**

Toutes marchandises entrant dans le cadre de la Grande Zone Arabe de Libre Echange devraient satisfaire le principe des règles d'origine annoncées dans l'article 09 de la convention et régies par les décisions du Conseil économique et social de la Ligue Arabe N°1687 du 15 Février 2007, N° 1702 du 6 juin 2007 et N° 1707 du 06 Septembre 2007.

## ***L'impact de la nouvelle politique commerciale sur l'activité des entreprises productives en Algérie***

Le caractère originaire de ces marchandises doit être justifié par un certificat d'origine. Les marchandises devront être aussi transportées directement entre les Etats arabes.

### **A. À l'exportation**

Tous les produits originaires de l'Algérie et transportés directement, bénéficient à leur exportations aux Etats arabes membres de la GZALE d'une exonération des droits de douane et taxes d'effet similaire à partir de la date de signature de la convention, à l'exception d'une liste négative de produit, révisée et mise en œuvre en février 2013, prohibés et de l'avantage préférentiel accordé, pour de raisons religieuses, sanitaires sécuritaires et environnementales.

### **B. À l'importation**

Tous les produits d'un pays arabe membre de la GZALE et transporté directement en Algérie sont exonérés de droits et taxes d'effet équivalent à l'importation à l'exportation.

Après l'évolution de l'orientation commerciale de l'Algérie, La démonopolisation du commerce extérieure a vraiment amplifié les échanges extérieurs et a permis par suite de renforcer le degré de l'ouverture commerciale. Cette ouverture de l'économie algérienne est réellement vécue dès l'entrée en vigueur de l'accord d'association signé avec l'union européenne le principal partenaire de l'Algérie<sup>21</sup>.

---

<sup>21</sup> Op cite p 58



## Chapitre III

Les nouvelles réformes de la  
politique tarifaire en Algérie

**Chapitre 03 : Les nouvelles réformes de la politique tarifaire en Algérie**

L'Algérie, à connu depuis presque deux décennies, une libéralisation du commerce extérieur sans pour autant qu'il y ait économie de production. Par ailleurs, le développement des activités du commerce extérieur est de plus en plus accompagné des risques qui sont d'autant plus importants. Pour lutter contre ces externalités négatives, l'Etat établit un cadre réglementaire qui comprend un ensemble des lois, qui ont une incidence sur les opérations internationales.

Le présent chapitre comprend deux sections, relatives respectivement aux premières tentatives de réformes tarifaires (1992-2001), et l'évolution récente de la politique commerciale de l'Algérie.

**Section 01 : Les premières tentatives de réformes tarifaires (1992-2001)**

Depuis le déclenchement du processus de la libéralisation de l'économie algérienne, la Politique tarifaire avait donc subi deux réformes notables, celle de 1992 et celle de 2001.

**1. La première réforme tarifaire de 1992**

La première réforme tarifaire en économie de marché avait été entreprise en 1992. Deux modifications majeures avaient été apportées :

-L'adoption de la nomenclature internationale harmonisée (HP), qui comporte en plus de la classification à six chiffres, le 7<sup>em</sup> chiffre utilisé dans l'UMA et un 8<sup>em</sup> destiné aux besoins nationaux.

-La réduction des taux des droits de douane de 18 à 7% (c'est-à-dire 0 %, 3 %, 7 %, 15 %, 25 %, 40 %, 60 ) avec une réduction de taux maximal de 120 % à 60% <sup>22</sup>.

Outre, les droits de douane, la réglementation douanière comporte autres taxes et droits qui avaient été instaurés pour atténuer les retombées de ces réductions. Il s'agit en l'occurrence de :

- ✓ La taxe de formalité douanière de 2,4 % (supprimée en 2004).
- ✓ La redevance à l'importation de 4 % perçue sur toutes les opérations en douane (tant à l'importation qu'à l'exportation) faisant l'objet d'une déclaration en douane (supprimée en 2004),
- ✓ La taxe sur la valeur ajoutée (TVA) instaurée en 1992, et qui s'est substituée à des taxes existantes qui sont les taxes uniques globales sur la production (TUGP), et la taxe unique sur la production des services (TUGPS), comptait aussi les taux suivants: 0, 7, 13, 14, 21, et 40 %.
- ✓ Le taux maximum était modifié par l'ordonnance 94-03 de la loi de finances de 1995 en le ramenant à 21 %.

---

<sup>22</sup> Oulebsire S, (2008), « *L'impact du démantèlement tarifaire sur l'économie algérienne : Étude des implications de l'adhésion à l'OMC* » Mémoire de magister, Bejaia

## ***L'impact de la nouvelle politique commerciale sur l'activité des entreprises productives en Algérie***

Les autres taux en vigueur étaient de 14 %, et de 17 %, ce dernier est appliqué sur les biens d'équipement.

✓ La taxe spécifique additionnelle (TSA) a été instituée en 1992, elle est ad valorem et son objectif était de réduire les importations des produits de luxe à défaut des réserves de change.

Initialement, elle était appliquée aux produits importés non produits localement, mais par la suite pour des raisons budgétaires elle fut l'appliquée sur des produits de large consommation et produit localement.

✓ La valeur administrée (VA) instaurée en 1996 détermine administrativement la valeur minimale qui va constituer un élément de taxation douanier.

En tout, 464 lignes tarifaires étaient concernées par la valeur ajoutée, et qui représentaient principalement des biens de consommation finale en particulier les produits alimentaires et les textiles. Or, en 1997, le taux des droits de douane subissent une nouvelle baisse avec le taux maximum 60 %, remplacé par 45 % et le nombre des taux passe de 7 à 5 taux (c'est-à-dire 0 %, 5 %, 15 %, 25 %, 45 %).

Aussi, la législation douanière prévoyait des droits de douane major en vue de prévenir des politiques de discrimination d'autres pays, des droits de douane compensateurs afin de prévenir que des importations causeraient ou risqueraient de causer un préjudice à une branche de production nationale, des exonérations de droit de douane en application des accords internationaux ou des mesures prises dans la loi de finances, des franchises de droits de douane, ou des taxes à effets équivalents (TEE) dans le cadre des conventions bilatérales.

Le nouveau dispositif législatif sur le commerce extérieur des marchandises réhabilite la fonction protectrice traditionnelle des droits de douane. Pour rappel, le premier tarif douanier a été élaboré en Algérie en octobre 1963. Il se compose des régimes tarifaires préférentiels accordés aux pays de la communauté économique européenne (CEE).

Ce régime préférentiel a été annulé par la réforme de 1992, qui a promulgué un nouveau tarif douanier, basé sur un système harmonisé (SH) à six chiffres de désignation et de codification des marchandises, composé de huit groupes de produit représentant plus de 5870 sous positions tarifaires. Les droits de douane utilisés sont ad valorem.

## **2. La deuxième réforme tarifaire de 2001**

En 1998, la protection tarifaire demeurait élevée, le taux moyen non pondéré était de 25 %. La protection nominale levée sur les produits de consommation et des produits d'alimentation était la plus importante et dont un grand nombre de lignes avaient été taxé du taux maximum (45 %). Cette tendance restait inchangée pour les deux années suivantes. En 2011, le tarif douanier subit une fois de plus une modification notable.

## ***L'impact de la nouvelle politique commerciale sur l'activité des entreprises productives en Algérie***

La dernière réforme tarifaire, effectuée en 2002, a considérablement réduit le nombre de pourcentage des droits de douane qui passe de 17 % en 1991, à 7 % en 1992, à 5 % en 1996, et à 4 % en 2002. Ces taux sont établis selon le degré de livraison des produits (0 % pour 105 sous positions, 5 % pour 1390 sous positions, 15 % pour 2016 sous positions et 30 % pour 2501 sous positions).

La réforme tarifaire a également réduit le taux maximal qui est passé successivement de 120 % en 1991, 60 % en 1992, à 45 % en 1997, et à 30 % en 2002, ramenant le taux protection moyenne effectivement appliquée à 9 % et moyenne non pondérée de droit à 24 % (à comparer avec celle du Maroc 22 %, de l'Égypte 26 %, ou de la Tunisie 35,6 %) <sup>23</sup>.

### **Section 02: Évolution récente de la politique commerciale de l'Algérie**

La loi des finances est un acte juridique et politique. Son contenu ne se réduit pas à la description du budget de l'Etat. « *C'est un ensemble de comptes dont elle décrit les recettes et les dépenses : budget général, budgets annexes, comptes spéciaux du trésor (comptes d'affectation spéciale (CAS), comptes de commerce ...) et des dispositions financières et fiscales* » <sup>24</sup>

Ainsi, dans la période récente, des modifications majeures ont été introduites dans ce cadre, notamment quand il y'a une situation particulière à l'égard des lois de finances complémentaires de 2009 et de 2015, intervenues en pleine crise financière mondiale et chute drastique des prix des hydrocarbures, respectivement.

#### **1. Les mesures introduites par la Loi de finances complémentaire de 2009**

##### **1.1. Présentation et apports de la loi**

La Loi de finances complémentaire pour 2009 (LFC) reflète la volonté de favoriser le développement des industries locales en reconduisant les mesures d'aide à l'emploi et aux PME mais, surtout en leur donnant un avantage relatif par rapport aux importations. Cette loi a apporté un ensemble de mesures dont essentiellement <sup>25</sup> :

- ❖ La limitation des modes de paiement en commerce extérieur au CREDOC ;
- ❖ La suppression des crédits à la consommation ;

---

<sup>23</sup>Op cité p 52. 53.

<sup>24</sup>Sidi .S, Rili. R, Naraoui .S, (2012), « *Le financement de commerce extérieur et l'impact de la loi de finance complémentaire 2009 sur les importations algériennes, cas d'un crédit documentaire* », mémoire de fin de cycle, université A. Mira de Bejaia

<sup>25</sup> <http://www.transactiondalgerie.com/articles-archives/7047-nouvelles-mesures-de-la-loi-de-finances-complémentaires-2009-le-care-s'exprime-.html>

## ***L'impact de la nouvelle politique commerciale sur l'activité des entreprises productives en Algérie***

- ❖ L'obligation faite aux dirigeants, de se présenter pour certaines formalités administratives (arrêt de la procuration qui permettait auparavant, la signature de quelques documents par les sous-directeurs) ;
- ❖ Le droit de préemption sur la cession des participations des actionnaires étrangers ou au profit d'actionnaires étrangers ;
- ❖ L'obligation de passage des investisseurs par le conseil national de l'investissement (CNI) ;
- ❖ Le recours aux prestataires étrangers pour le contrôle des produits à l'international ;
- ❖ La création de 48 fonds d'investissements.

La présentation et les commentaires qui suivent n'ont pas pour vocation de traiter de l'ensemble des dispositions de la Loi de finances complémentaire de 2009.

Nous nous limiterons aux dispositions et les modifications apportées par LFC pour 2009 notamment, les décisions relatives aux opérations de commerce extérieur introduites dans l'ordonnance n° 09-01 du 22/07/2009 portant LFC, JORA n°44 du 26/07/ 2009 et selon le décret exécutif n° 9-181 du 12 mai 2009 fixant les conditions d'exercice des activités d'importations des matières premières, produits et marchandises destinées à la revente en l'état par les sociétés commerciales dont les associés ou les actionnaires sont des étrangers, Journal Officiel de la République algérienne n°30 du 20 mai 2009 .

### **1.2. Les circonstances de la promulgation de la loi**

La loi de finances complémentaire pour l'année 2009, a été élaborée dans une période de crise caractérisée notamment par:

- ❖ L'amplification de la crise financière internationale déclenchée en 2008 ;
- ❖ L'énorme augmentation des importations de l'Algérie, passant de 18 milliards de dollars en 2004, à 38 milliards de dollars en 2008;
- ❖ Une forte baisse des recettes de l'Etat après la chute du cours du baril du pétrole, qui est passé en 2009 sous les 50 dollars ;

Ainsi, la croissance des importations de l'Algérie, la multiplication des opérateurs, la relative faiblesse des moyens de contrôle commandent une traçabilité sans faille des flux commerciaux et financiers, et impose donc aux pouvoirs publics une réaction rapide pour maîtriser la situation <sup>26</sup>.

### **1.3. Les objectifs de la loi de finance complémentaire 2009**

La loi de finances complémentaire du 26 juillet 2009, a été promulguée dans le but de neutraliser à court terme les effets de la crise des *subprimes*, qui ont mis en danger les ressources en devises du pays. En effet, la flambée de la facture des importations, conjuguée à la chute des prix du pétrole, dans une conjoncture de crise internationale difficile et persistante a fragilisé l'économie nationale. L'objectif assigné à la loi de finances complémentaire de 2009 était de :

---

<sup>26</sup> Sidi .S, Rili.R, Naraoui .S, Op.Cite

## ***L'impact de la nouvelle politique commerciale sur l'activité des entreprises productives en Algérie***

- ❖ Réduire l'importation ;
- ❖ Encourager la production nationale ;
- ❖ Booster certains secteurs de l'économie, tel que l'immobilier, le tourisme, et l'agriculture;
- ❖ Favoriser les IDE à caractère productif, et non commercial ;
- ❖ Intégrer les dirigeants nationaux dans la gestion des firmes étrangères et leur donner un pouvoir de décision ;
- ❖ Inciter les banques étrangères à financer l'économie à long terme.

En dépit des mesures appréciables qu'a apportées cette loi, certains points relatifs ont fait l'objet de critiques que ce soit au niveau national ou international. C'est le cas du FMI, qui pense que l'interdiction des prêts à la consommation, constitue un obstacle potentiel au développement du secteur financier et suggèrent de lever cette interdiction, lorsque la centrale des risques liés aux crédits aux particuliers deviendra opérationnelle.

### **1.4. Les nouvelles dispositions de la LFC 2009 relatives au commerce extérieur**

Le Credoc institué par la loi de finances complémentaire 2009, est connu comme une facilité bancaire accordée aux opérateurs économiques pour réaliser leurs transactions commerciales internationales « *Le paiement des importations s'effectue obligatoirement au moyen du seul crédit documentaire* ». (Art.69 LFC)

Des précisions de LFC 2009, ont été apportées par une note conjointe du ministre des finances et de la banque d'Algérie en date du 11 août 2009 pour lever quelques doutes soulevés par les opérateurs et les observateurs. Il s'agit en particulier du fait que cette obligation ne concerne que les importations des biens, et que la valeur des biens importés doit être supérieure à 100 000 DA, prix FOB (free on board). Ce seuil est également fixé dans la réglementation des échanges (art 33.a1.4 du règlement n°07-01) pour déterminer les opérations soumises à la domiciliation préalable ;

Aussi cette obligation ne concerne que les importations effectuées par les opérateurs économiques de droit privé. Les premiers objectifs d'utilisation du crédit documentaire comme unique mode de paiement des importations, est de réduire le volume d'importation. Le fait est que la production est inexistante en raison des politiques industrielles désastreuses conduites en cours de nombreuses années et que le facteur d'importation ne cesse d'augmenter d'année en année. L'Etat espère voir basculer ces entreprises vers la production et utilise le crédit documentaire pour favoriser la production nationale.

Le deuxième objectif est de lutter contre le transfert de devises et le blanchiment d'argent, puisqu'il s'est avéré que dans certaines situations, le transfert des devises a été réalisé alors que la marchandise n'a pas été admise sur le territoire algérien. Il y'a donc une sortie de devise injustifiée, qui est généralement un transfert vers l'étranger pour blanchiment d'argent soit un mouvement illégal des capitaux.

## ***L'impact de la nouvelle politique commerciale sur l'activité des entreprises productives en Algérie***

L'Algérie a besoin de crédit documentaire pour gérer ces devises, puisque le crédit documentaire spécifie le prix, la qualité et quantité de la marchandise pour plus de transparence dans les transactions du commerce extérieur. L'article 69 de la LFC 2009 a pour objectif essentiel de mettre fin au transfert libre qui constitue un « moyen d'absorption de la réserve de change algérienne »<sup>27</sup>.

**Tableau N°04 : Les avantages et les inconvénients liés à l'application de LFC 2009.**

<b>Avantages</b>	<b>Inconvénients</b>
Réduction des dépenses. Car les algériens dépensent plus que ce qu'ils gagnent ;	Le coût des opérations réalisées par crédit documentaire sont toujours à la charge de l'acheteur et donc le consommateur.
La réduction de volume des produits importés va encourager la production nationale et donc favoriser la commercialisation des produits fabriqués en Algérie	La généralisation de crédit documentaire à toutes les transactions internationales induira une augmentation certaine des charges financières au niveau de la balance de paiements et ceci se répercutera sur les prix des produits.
Une grande traçabilité des opérations commerciales	Beaucoup des entreprises n'arrivent pas à acheter à l'étranger, pour ouvrir une lettre de crédit il faut compter un à deux mois, donc ça prend beaucoup de temps pour l'entreprise ;
Le banquier s'assure, avant d'accepter d'ouvrir la lettre de crédit, qu'elle obéit à toutes les règles et exigences fixées par la réglementation des changes et du commerce extérieur ;	Cette mesure a quasiment bloqué la machine économique, ont reçu 60,000 Demande de Credoc en cinq mois alors qu'elles traitent en moyenne 5,000 demande par an ;
Faciliter l'utilisation de crédit documentaire auprès des banques à travers la mise en place du paiement différé	Le Credoc seul ne peut lutter contre le blanchiment d'argent
	Le Credoc même offre plus de transparence dans l'exécution financière des transactions, mais il ne peut pas résoudre les problèmes que pose la fraude ou la falsification
	Cette mesure oblige le paiement de la marchandise avec la commande et donc l'importateur n'a aucune marge de manœuvre qui lui permette d'imposer à son partenaire la révision des prix à la baisse, surtout lorsqu'il s'agit des produits spécifiques.

### **1.5. Le contrôle des marchandises importées**

Une note de la direction générale des changes de la Banque d'Algérie du 16 février 2009 a rendu obligatoire, pour le règlement des importations de biens par paiements documentaires, la présentation d'un certificat de contrôle de qualité.

#### **A- Le certificat de contrôle de qualité**

Pour remédier au trafic de marchandises non conformes, le 16 février 2009, la « Banque d'Algérie » a publié la note n° 16/DGC/2009 destinée aux banques et aux établissements financiers et intermédiaires agréés. L'objectif de cette note est de contrôler les exportations vers l'Algérie pour tous les règlements par « remise documentaire » et « crédit documentaire ».

<sup>27</sup> ABEF-CAGEX, (2009), "Stratégie de développement managérial des banques", Séminaire.

## ***L'impact de la nouvelle politique commerciale sur l'activité des entreprises productives en Algérie***

Il est souligné que pour toutes exportations vers l'Algérie suivant la CCI, il y a lieu d'exiger parmi les documents constitutifs du dossier, le certificat phytosanitaire pour tous produits agroalimentaires, le certificat de contrôle de qualité de marchandise, et le certificat d'origine des produits importés.

### **B. Le numéro d'identifiant fiscal**

*« Les procédures de domiciliation bancaire et de dédouanement liées aux opérations de commerce extérieur ne peuvent s'effectuer que sur la base du numéro d'identifiant fiscal attribué par l'administration fiscale ». (Art.36 LFC 2009)*

Cette mesure est entrée en vigueur au 10 janvier 2009 suite à un communiqué de la direction générale des douanes : les intervenants dans les opérations de commerce extérieur de droit algérien ne peuvent effectuer le dédouanement des marchandises que sur présentation de leur numéro d'identifiant fiscal.

### **C. La domiciliation bancaire préalable**

*« La domiciliation bancaire des opérations d'importation doit être préalable à la réalisation de celle-ci, à leur règlement financier ainsi qu'à leur dédouanement » (Art .67 LFC 2009).*

L'article 29 du règlement n° 07-01 de la Banque d'Algérie précise *« La domiciliation est préalable à tout transfert de fonds, engagement et/ou au dédouanement »*. La domiciliation préalable est obligatoire en application de la réglementation des changes à savoir :

Une taxe de domiciliation bancaire (Art.63 LFC 2009) est instaurée sur les opérations d'importation de biens ou services, évaluée à 10 000 DA pour une opération d'importation de biens ou marchandises, et à 3% du montant de la domiciliation pour les importations de services ;

### **D. La suppression du crédit à la consommation**

La lettre commune N°004 du 12/04/1999, relative aux crédits à la consommation, le définit comme : *« un nouveau produit bancaire permettant aux particuliers et aux ménages d'acquérir sous certaines conditions des équipements domestiques (électroménager, ameublement électronique) par le recours à des facilités de paiement »*.

C'est ainsi un crédit destiné aux ménages leur permettant d'accéder aux différents biens d'équipement qui doivent être totalement ou partiellement fabriqués en Algérie.

Avec la crise financière de 2008, l'Etat commence un processus de régulation à travers une batterie de mesures publiées dans la loi de finances complémentaires de 2009 qui visent à compresser le taux d'endettement des ménages, encourager l'accès au logement, l'agriculture et le tourisme ainsi que favoriser la production nationale.



## ***L'impact de la nouvelle politique commerciale sur l'activité des entreprises productives en Algérie***

Dans ce sens, la LFC 2009 a sonné le glas des crédits à la consommation. L'article 75 de cette loi stipule que « *les banques ne sont autorisées à accorder des crédits aux particuliers que dans le cadre des crédits immobiliers* ». (Art.75 LFC 2009).

Les pouvoirs publics ont supprimé le crédit à la consommation dans l'objectif est de réduire la facture d'importation, l'endettement des ménages et diversifier l'économie nationale en boostant les exportations hors hydrocarbures en encourageant la production nationale.

### **1.6. L'impact de LFC 2009 sur l'économie nationale**

#### **A. L'impact sur le consommateur**

La consommation algérienne des biens en matière de crédits à la consommation a connu une augmentation significative qu'à partir de 2003 jusqu'à 2008<sup>28</sup>.

Dans ce contexte, la LFC 2009 est venue pour mettre fin aux pratiques des crédits à la consommation pour réduire le surendettement des ménages et favoriser le produit nationale en les orientant vers la consommation des produits algériens puisque les importations sont limitées. Elle défavorise la classe moyenne qui n'a plus accès aux biens de consommation durables à un prix considérable tel que voitures, meubles...etc.

#### **B.L'impact sur le commerce extérieur**

L'Algérie est un grand pays consommateur qui importe tout ses biens de l'étranger.

Cette situation affaiblit les réserves de change dans un contexte marqué par l'instabilité des cours de pétrole et la volatilité des cours des monnaies. Pour faire face à cette situation, le gouvernement a décidé de réagir, via une série de mesures contenues dans la LFC 2009 telle que l'imposition de crédit documentaire comme seul moyen d'effectuer des opérations d'importation.

Ces décisions économiques visent notamment à réduire les montants et les transferts de devise vers l'étranger. Jusqu'à 2009, les importations étaient en progression continue, et englobent une multitude de produits dont : des biens alimentaires et non alimentaires, des biens d'équipement et industriels.

---

<sup>28</sup> Rafiq.A et Khaled .A, (2010), « *Impact de la suppression des crédits à la consommation sur les banques en Algérie* » Mémoire de Master, Université de Bejaia

**Tableau N°05 : Evolution du commerce extérieur (Période 2006-2011) ( 10<sup>6</sup> US Dollars)**

	2006	2007	2008	2009	2010	2011
<b>Balance commerciale</b>	<b>33157</b>	<b>32532</b>	<b>39819</b>	<b>5900</b>	<b>16580</b>	<b>26242</b>
<b>Taux de couverture(%)</b>	<b>255</b>	<b>218</b>	<b>201</b>	<b>115</b>	<b>141</b>	<b>156</b>

**Source :** Office National des Statistiques (ONS)

Le tableau N°05 montre la baisse du volume des importations en 2009 de 0,95% par rapport à 2008, quant aux exportations, le volume a connu une chute de l'ordre de 44% dû à la crise économique mondiale qui engendre une baisse de la demande sur les produits énergétiques la principale source des revenus externes de l'Algérie.

La réglementation des opérations du commerce extérieur notamment avec la crise financière de 2008 se base sur l'élaboration des nouvelles règles de développement, à cet effet, élaborer la loi de finance complémentaire.

## **2. Les orientations apportées par la loi de finances 2015**

La loi de finances pour 2015 s'inscrit, au plan budgétaire, dans le cadre de la mise en œuvre des plans quinquennaux 2015-2019, et élaborée en vue d'encouragement à l'investissement productif, et de promotion et de diversification de la production nationale conformément aux orientations contenues dans la nouvelle stratégie économique, et aux objectifs de croissance tracés pour les prochaines années.

### **2.1. Présentation de la loi de finance 2015 et ses objectifs**

La LFC 2015 apporte une série de mesures destinées à accompagner les actions de développement programmées dans le plan d'action 2015-2019 à savoir :

- ❖ encourager la production nationale par le lancement de crédit à la consommation, pour la lutte contre les fraudes aux importations;
- ❖ réduire la dépendance de l'Algérie, à l'égard des hydrocarbures en encourageant l'investissement dans l'agriculture, l'industrie et les services ;
- ❖ Encourager les hommes d'affaires à changer de l'ensemble des législations économiques et juridiques de commerce, et l'exercice des activités d'importation et d'investissement d'une manière qui permettant d'atteindre des résultats probants sur notre économie ;
- ❖ Insérer des nouvelles dispositions qui permettent d'encourager les rares exportateurs algériens, soit par des mesures de facilitation fiscales, soit par des couloirs douaniers, soit par des exemptions.

## **2.2. Les raisons de la promulgation de la LF 2015**

Avec la chute des ressources publiques et les graves perturbations que connaît le marché international des hydrocarbures, l'Algérie avait entamé dès 2014 un nouveau modèle de croissance fondé sur le financement de l'économie par le marché, et mis en place la loi de finances 2015 (Journal officiel n° 78 du 31 décembre 2014). Cette loi a été élaborée dans une période de crise caractérisée notamment par:

- ❖ Une baisse des recettes fiscales pétrolières ;
- ❖ Une baisse sensible de la valeur nominale du PIB;
- ❖ Une baisse des recettes fiscales ordinaires, par exemple la fiscalité liée aux importations ;
- ❖ Un recours massif au Fonds de Régulation des Recettes (FRR) pour combler le déficit budgétaire ;
- ❖ Une baisse importante des réserves de changes ;
- ❖ Une augmentation du chômage (moins d'emploi dans les secteurs publics et privés) ;
- ❖ Une baisse des fondamentaux de l'économie du pays et donc une baisse du Dinar et une augmentation de l'inflation.

Depuis le début de l'année 2009, des évolutions importantes de la politique commerciale de l'Algérie sont observées. Elles se traduisent par la volonté de freiner l'importation en imposant des restrictions diverses aux importateurs. Le nouveau régime des investissements directs étrangers marque un recul très important de l'ouverture de l'économie algérienne vers l'extérieur, avec l'instauration de la loi 49/51.

Ses conséquences encore difficiles à mesurer seront de l'avis des opérateurs européens, considérables et s'ajoutent aux restrictions et aux échanges contenus dans certaines des mesures décrites ci-après, bien que beaucoup d'entre elles cherchent à promouvoir la lutte contre la fraude et favorisent un commerce sécurisé pour les importateurs et les exportateurs

## **2.3. Les nouvelles dispositions de la loi de finance 2015**

Comme pour la LFC 2009, celle de 2015 a apporté un certain nombre de mesures, que nous résumerons dans les points qui suivent.

### **A. Relance du crédit à la consommation**

L'article 88 modifiant et complétant l'article 75 de la loi de finances complémentaire pour 2009 intégré dans la loi de finances 2015 stipule que «*Les banques sont autorisées à accorder, en sus des crédits immobiliers, des crédits à la consommation destinés à l'acquisition de biens par les ménages*». Article 88 LFC 2015.

## ***L'impact de la nouvelle politique commerciale sur l'activité des entreprises productives en Algérie***

Les pouvoirs publics mettant en avant alors le souci de réduire les sorties de devises et de juguler l'envolée des importations, l'allocation des crédits à la consommation est ainsi ré impulsée plus de six ans dans le cadre de la relance des activités économiques.

Selon ses promoteurs, la réintroduction de ce crédit vise à booster la consommation de produits fabriqués localement, permettant ainsi de satisfaire la demande domestique mais aussi stimulant l'activité industrielle et de prestation de services en élargissant les carnets de commandes des entreprises.

Le décret définit le type et les conditions du crédit à la consommation, son montant et sa durée. Il prévoit alors une durée du crédit de 3 à 60 mois, et un financement bancaire égal au maximum à 70% du bien à acquérir, pour une quotité de remboursement qui ne devra pas dépasser 30% du revenu mensuel du bénéficiaire.

### **B. Propositions de mesures de court terme pour améliorer le commerce extérieur**

Ces mesures ont été suggérées par plusieurs institutions et personnalités (Experts nationaux, Rapports ministériels, Banque Mondiale, FMI). Pour la plupart, ces mesures nécessitent du temps pour être mises en œuvre et surtout plusieurs années pour donner des résultats. L'objectif de ces recommandations est de proposer des solutions de court terme pour absorber le choc pétrolier actuel. Nous les synthétisons en quatre grands axes de mesures :

#### *La Politique budgétaire du Gouvernement*

Le Trésor public n'est pas sorti de son cycle déficit depuis plusieurs années, et pour cause, le recours aux avoirs du fonds de régulation des recettes (FRR) pour le financement du déficit. Pour une meilleure allocation des subventions et une rationalisation du recours au fond de régulation des recettes, le gouvernement a commencé à introduire une disposition légale interdisant le recours aux ressources du fonds pour la couverture des déficits du budget

#### *La Politique de taux de change de la Banque d'Algérie*

Selon la Banque d'Algérie, la valeur réelle du dinar est surévaluée de 4% en 2014. Cette appréciation en termes réels a conduit à un ajustement du taux de change nominal du dinar sur le marché interbancaire des changes. Pour cela la banque d'Algérie poursuit la politique de change pour le maintien du taux de change effectif réel du dinar à son niveau d'équilibre déterminé par les fondamentaux de l'économie nationale.

#### *Rationalisation des importations*

Rationaliser les importations est, en effet, une urgence absolue pour un pays comme l'Algérie. Il s'agit de prendre des mesures résolues de protection de l'économie nationale. Parmi ces mesures il y'a :

## *L'impact de la nouvelle politique commerciale sur l'activité des entreprises productives en Algérie*

- ❖ **Les instruments administratifs** : C'est l'instrument favori du Gouvernement et mise en place de toutes sortes de freins pour ralentir les importations (crédit documentaire, augmentation de capital des importateurs, etc.). La banque d'Algérie vient aussi de s'y mettre en doublant le ratio capital sur encours de crédit à l'importation des banques. Les résultats de cet instrument sont très limités.
- ❖ **Les contingents d'importation** : Le gouvernement pourrait limiter les quantités importées par la répartition de ces quantités entre les importateurs, en appliquant deux méthodes, soit par un mécanisme d'enchères pour de petits lots, soit par l'adoption de la règle du « premier arrivé premier servi ».
- ❖ **Les contingents tarifaires**: Certains pays ont mis en place des contingents tarifaires sous forme de plusieurs tarifs douaniers pour certains produits en fonction de la quantité globale importée.
- ❖ **Différencier la TVA** : C'est une manière très efficace de baisser et de cibler les importations et de différencier le taux de TVA selon les produits. Cette méthode est simple à mettre en œuvre et elle aurait des résultats immédiats et durables.
- ❖ **L'épargne** : Les taux d'intérêts des dépôts à vue est très faible en Algérie depuis une longue période. Ils sont autour de 2% et donc inférieurs à l'inflation (2,6%). Pour augmenter l'épargne et d'augmenter la rémunération des dépôts à vue, la banque d'Algérie doit modifier le taux de rémunération des dépôts à vue à une année. Il doit être supérieur à l'inflation anticipée sur une année.

### **1.4. Les effets de la loi de finance 2015**

Pour ce qui nous intéresse dans ce travail, nous nous limiterons aux effets relatifs au commerce extérieur, et la situation économique et sociale.

#### **A. Sur le commerce extérieur**

La loi de finance 2015 visant à engager une réflexion sur les voies et les moyens de promouvoir, et diversifier la production nationale, et aussi optimiser l'offre exportable de l'Algérie est un défi, ce que nous allons faire aujourd'hui notamment au regard d'une conjoncture marquée par l'effondrement des prix de pétrole, et par conséquent, de l'évolution des besoins de financement exigés par le développement économique et sociale pour les années à venir.

Cette crise constitue une opportunité pour le gouvernement et l'ensemble des acteurs concernés pour revoir le mode de fonctionnement de commerce extérieur.

### ***L'impact de la nouvelle politique commerciale sur l'activité des entreprises productives en Algérie***

Dans ce contexte, les engagements du gouvernement qui consistent à promouvoir le commerce extérieur, développer l'économie nationale hors hydrocarbure et sortir d'une façon radicale du recours systématique aux hydrocarbures à savoir «93% des recettes des exportations du pays sont le produit des hydrocarbures. Les décisions les plus importantes émises sont <sup>29</sup> :

#### **L'élaboration d'une loi de finance complémentaire pour l'année 2015**

Dans le but de consolider l'économie nationale, il convient notamment de prendre des décisions et des mesures visant une meilleure maîtrise du commerce extérieur et de l'économie nationale à travers notamment la lutte contre la corruption et la fraude dans le financement des importations pour mettre fin à l'anarchie qui caractérise son activité;

#### **Renforcer le contrôle des opérations de financement du commerce extérieur**

Avec un accent particulier sur le contrôle des opérations à risque par l'adoption des nouvelles mesures pour développer le marché interbancaire de change.

#### **Instituer des licences d'importations**

Le projet de loi sur les opérations d'importation et d'exportation, vient recadrer avec davantage de précisions une ordonnance de 2003 laquelle permet le recours à ces licences pour gérer les exceptions à la liberté du commerce. « Des licences d'importation ou d'exportation de produits peuvent être instituées pour administrer toutes mesures prises en vertu des dispositions de la présente ordonnance ou des accords internationaux auxquels l'Algérie est partie ». « Les conditions et modalités de mise en œuvre du régime des licences d'importation ou d'exportation sont fixées par voie réglementaire ». Art. 6 LF 2003.

Le projet de texte, reformule plusieurs articles de cette ordonnance et y insère d'autres afin de mieux définir le concept de la licence et de son étendue. Ce nouveau texte ne signifie en aucune manière un retour au monopole de commerce extérieur, il va permettre aux autorités publiques de mieux maîtriser les importations et cerner les importateurs.

### **B. Sur la situation économique et sociale**

La première lecture de la loi finances 2015 fait ressortir ces mesures qui auront une répercussion sur la situation économique et sociale:

❖ L'augmentation des dépenses de fonctionnement, dont des dépenses de rémunération qui passant de 4 714,5 milliards de dinars dans la loi de Finances 2014 à 4 972,3 milliards de dinars dans la loi de finance 2015.

---

<sup>29</sup>Sallal, A. 2015 « Conférence nationale sur la place du commerce extérieur dans l'économie nationale », Le quotidien El Watan

## ***L'impact de la nouvelle politique commerciale sur l'activité des entreprises productives en Algérie***

Dans ce cadre rentre les impacts de l'abrogation de l'article 87-bis de la loi n°90-11 du 21 avril 1990, relative aux relations de travail qui auront une lourde répercussion sur le trésor public.

❖ Les dépenses d'équipements pour 2015 sont prévues à 4 079,7 milliards de dinars contre 2744,3 pour la loi de finances. C'est une bonne chose sous réserve de ventiler cette rubrique pour voir si les segments créateurs de valeur ajoutée durable en sont les bénéficiaires les dépenses.

❖ Elle est difficile d'estimer la valeur des exportations en devise notamment à la baisse des recettes d'hydrocarbures sachant que Sonatrach qui a engrangé 700 milliards de dollars en devises entre (2000/2013) et a permis 500 milliards d'importations en devises durant la même période .

L'instauration de Credoc comme seul mode de financement de l'importation a été motivée par la hausse des importations. Cette importante augmentation des importations a poussé le gouvernement à prévoir plusieurs mesures devant freiner l'ascension du facteur d'importation et aussi vise à mettre fin au transfert libre qui constitue un moyen d'absorption de la réserve de change algérienne. Avec la chute des ressources publiques l'Etat décide d'appliquer l'austérité budgétaire pour réduire le volume d'importation et encourager la production nationale par l'adoption de la loi de finances 2015.

### **3. Appréciation de l'impact des politiques de commerce extérieur sur la structure de la balance commerciale en Algérie.**

La période allant de 2005 à 2015 est une phase riche en événements. La scène économique nationale est marquée par diverses situations qui, de par leur intensité, ont obligé les autorités algériennes à revoir leur politique économique en général et celle du commerce extérieur en particulier.

#### **3.1. Evolution de commerce extérieure en Algérie durant la période (2005/2015)**

Durant les années 2005/2014, l'Algérie a connu une évolution statistique notable dans ses exportations et importations et aussi dans la balance des paiements globalement. Nous en ferons un aperçu dans le tableau suivant.

**Tableau N° 06: Représentation statistique de l'évolution du commerce extérieur (période 2005/2014)**

<b><i>Valeur en millions USD</i></b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>
<i>Export hors hydrocarbures</i>	1 099	1 158	1 332	1 937	1 066	1 526	2 062	2 062	2 165	2810
<i>Exportations hydrocarbures</i>	43 937	53 456	58 831	77 361	44 128	55 527	71 427	69 804	63 752	60 146
<i>Total des exportations</i>	45 036	54 613	60 163	79 298	45 194	57 053	73 489	71 866	64 974	62 956
<i>Importations</i>	20 048	21 456	27 631	39 479	39 294	40 473	47 247	47 490	55 028	58 330
<i>Balance commerciale</i>	24 989	33 157	32 532	39 819	5 900	16 580	26 242	24 376	9 946	4 626

**Source:** CNIS (Centre National sur l'Information Statistiques des Douanes)

## ***L'impact de la nouvel politique commerciale sur l'activité des entreprises productives en Algérie***

Durant l'année 2014, l'Algérie a réalisé un excédent commercial de 4,63 MDS USD, avec des exportations qui ont atteint 62.95 MDS USD, mais cela représente une légère baisse de 4,47%, par rapport à 2013. Quant aux importations, elles se sont établies à 58.33 MDS USD, en hausse de 6% par rapport à l'année 2013. Cette tendance s'explique simultanément par une hausse des importations et une baisse des exportations enregistrées durant la période suscitée.

Par ailleurs, en termes de couverture des importations par les exportations, les résultats en question, dégagent un taux de 108% en 2014 contre 118% enregistré durant l'année 2013.

**Figure N°1 : Présentation graphique de l'évolution du commerce extérieur (2005/2014)**



**Source:** CNIS (Centre National sur l'Information Statistiques des Douanes)

Comme le montre le graphique ci-dessus, à travers le montant total des importations et des exportations, la balance commerciale a connu des turbulences entre 2008 et 2010, en raison des répercussions de la crise financière internationale qui a engendré un ralentissement de l'économie mondiale. Concernant la période (2014-2015), et pour voir l'impact des mesures introduites en 2015, nous jetterons un coup d'œil sur les chiffres même pour la période de mai 2014 à mai 2015.

Ainsi, les importations algériennes en mai 2015 ont diminué de 18,23% par rapport à l'année 2014 en passant de leurs répartitions par groupes de produits comme l'indique le tableau suivant :

**Tableaux N°07 : Evolution des importations par groupe de produit période (Mai 2014-2015)**

Groupe de produits	Mai 2014		Mai 2015		Evolution (%)
	valeurs	Struc%	valeurs	struc%	
<i>Biens alimentaire</i>	938	16,92	907	20,21	-3,30
<i>Biens destines a l'outil de production</i>	1609	29,03	1265	27,92	- 21,37
<i>Biens d'équipements</i>	1954	35,26	1598	35,26	-18,24
<i>Biens de consommation non alimentaires</i>	1041	18,78	762	16,82	-26,79
<b>Total</b>	<b>5541</b>	<b>100%</b>	<b>4531</b>	<b>100%</b>	<b>-18,23</b>

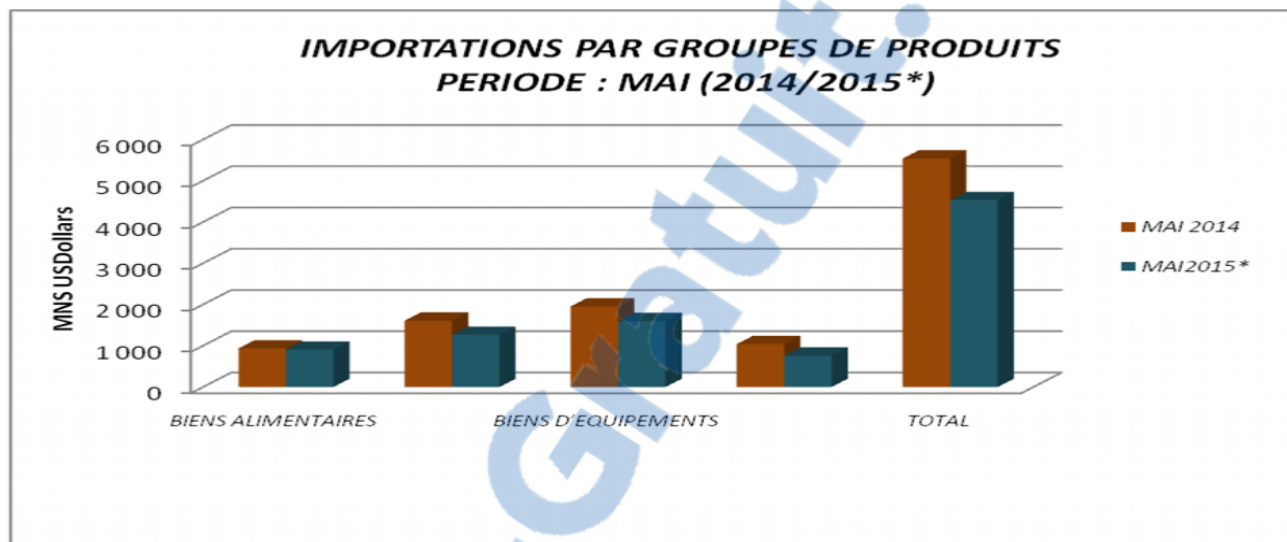
**Source :** Centre National de l'Informatique et des Statistiques 2015



## ***L'impact de la nouvelle politique commerciale sur l'activité des entreprises productives en Algérie***

La répartition par groupes de produit, comme l'indique le tableau ci-dessus, fait ressortir des diminutions pour les biens alimentaires (-3,30%), les biens de consommation non alimentaires (-26,79%) et les biens destinés à l'outil de production (-21,37%), et les biens d'équipements (-18,24%), et ce en raison du resserrement des conditions d'importations et les nouvelles orientations en matière d'importation notamment en ce qui concerne les produits disponibles sur le marché local. Globalement, et comme le montre cette figure, les importations de 2015 ont connu une diminution par rapport Mai de l'année 2014, même si les statistiques ne sont que provisoires.

**Figure N°02: Les importations par groupe de produit (période Mai (2014/2015)).**



**Source :** Centre National de l'Informatique et des Statistiques 2015

Quant aux exportations, les hydrocarbures qui continuent à représenter l'essentiel des exportations algériennes avec 90,66% du volume global, passent de 5,44 milliards de dollars US en mai 2014 à 2,94 milliards de dollars US en mai 2015, soit une diminution de l'ordre de 45,85%. Cette diminution est due principalement à la chute drastique des prix du pétrole sur les marchés internationaux et qui perdure depuis près de six mois, faisant passer le prix du Baril d'une moyenne de 80 à 45 dollars US.

Tandis que les exportations hors hydrocarbures qui demeurent relativement marginales, avec seulement 9,34% du volume global des exportations, elles affichent une augmentation de 81,48% par rapport au mois de mai 2014 en passant de 167 à 303 millions de dollars US. Comme le montre le tableau suivant, la répartition par produit affiche que les « produits hors hydrocarbures » exportés, sont constitués essentiellement par le groupe « demi-produits » qui représente une part de 8,17% du volume global des exportations soit l'équivalent de 265 millions de dollars US, suivi par les « biens alimentaires » avec une part de 0,96% soit 31 millions de dollars US, suivi par le groupe « produits bruts » avec une part de 0,17% et enfin les groupes « biens d'équipement industriels » et « biens de consommations non alimentaires » avec les parts respectives de 0,01% et 0,03% <sup>30</sup>.

<sup>30</sup>Centre National sur l'Information Statistiques des Douanes 2015

**Tableau N°08 : Les exportations par groupe de produit (Période Mai 2014-2015)**

Principaux produit	Mai 2014		Mai2015		Evolution %
	valeurs	Struc%	valeurs	Struc %	
<i>Ammoniacs anhydres</i>	31,35	18,77	85,50	28,22	
<i>Huiles et autre produit prouvant de la distillation des goudrons</i>	58,24	34,87	110,46	36,46	89,66
<i>Engrais minéraux ou chimiques azotes</i>	7,85	4,70	60,11	19,84	665,73
<i>Sucres de canne ou de betterave</i>	11,80	7,07	20,57	6,79	74,32
<i>Eaux et autres boissons</i>	1,76	1,05	1,39	0,46	-21,02
<i>Alcools acycliques</i>	3,91	2,34	2,80	0,92	-28,39
<i>Dattes</i>	4,31	2,58	5,98	1,97	38,75
<i>Phosphate de calcium</i>	8,87	5,31	4,75	1,57	-46,45
<i>Hydrogène et gaz rares</i>	3,55	2,13	5,70	1,88	60,56
<b>Sous total</b>	<b>13,164</b>	<b>78,83</b>	<b>297,26</b>	<b>98,11</b>	<b>125,81</b>
<b>Total du groupe</b>	<b>167</b>	<b>100</b>	<b>303</b>	<b>100</b>	<b>81,44</b>

**Source :** Centre National de l'Informatique et des Statistiques 2015

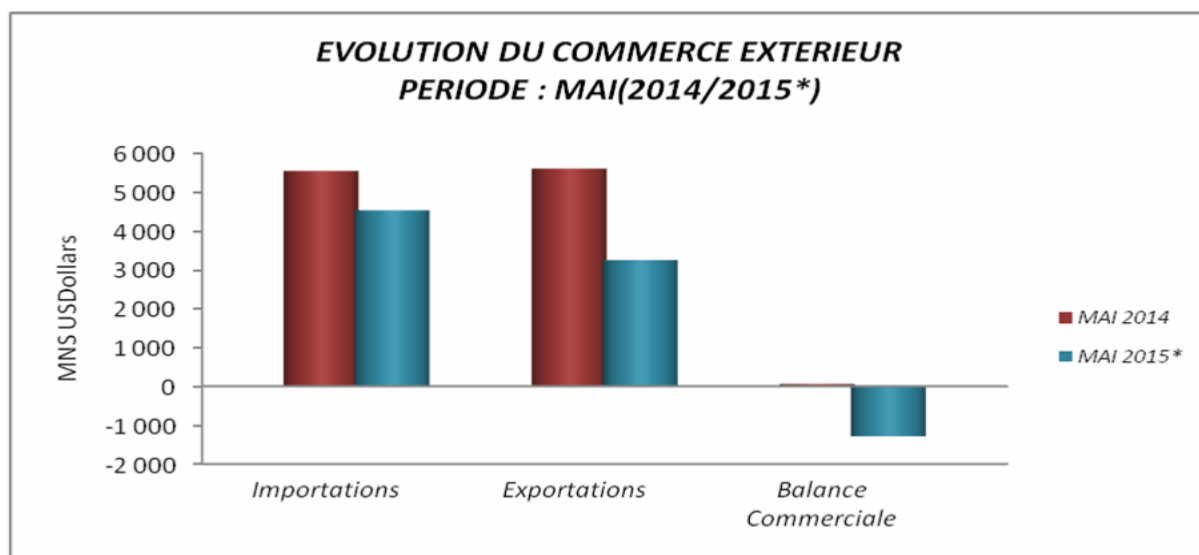
Pour la tendance générale des importations et exportations de l'Algérie durant cette période (2014/2015), on conclut une tendance générale des importations avec un volume global des importations de 4,53 milliards de dollars US soit une baisse de 10,23% par rapport aux réalisations du mois de mai 2014, et un volume global des exportations de 3,25 milliards de dollars US soit une diminution de 42% par rapport aux résultats du mois de mai 2014. Cela traduit un déficit de la balance commerciale de 1,28 milliards de dollars US pour le mois de mai 2015. D'où un taux de couverture des importations par les exportations de 72% pour le mois de mai 2015 contre 101% durant la même période 2014.

**Tableau N°09: La tendance générale des importations et exportations de l'Algérie 2014/2015**

	Mai 2014		MAI 2015		EVOLUTION (%)
	DINARS	DOLLARS	DINARS	DOLLARS	
<b>Importation</b>	<b>436705</b>	<b>5541</b>	<b>445685</b>	<b>4531</b>	<b>-18,23</b>
<b>Exportation</b>	<b>441640</b>	<b>5605</b>	<b>319416</b>	<b>3248</b>	<b>-42,05</b>
<b>Balance commercial</b>	<b>4935</b>	<b>64</b>	<b>-126269</b>	<b>-1283</b>	
<b>Taux de couverture (%)</b>	<b>101</b>		<b>72</b>		

**Source :** Centre National de l'Informatique et des Statistiques 2015

**Figure N°03 :** Représentation graphique de l'évolution du commerce extérieur (Mai 2014 /2015).



**Source :** Centre National de l'Informatique et des Statistiques 2015

### 3.2. La nouvelle réglementation de la politique de consommation en Algérie

Comme pour réviser la politique commerciale globale et réduire la dépendance de l'économie nationale du marché extérieur et des recettes pétrolières, il a été décidé de revoir la politique d'importation, mais aussi celle de l'encouragement de l'investissement local et de la consommation du produit national.

#### A. L'encouragement de l'investissement en Algérie

Beaucoup de nouveautés sont à signaler dans la loi de finances 2015, notamment les nouvelles mesures incitatives à l'investissement.

*Octroi d'avantages fiscaux aux investissements qui portent sur les activités relevant de certaines filières industrielles* »(Art 75 LF 2015): Dans le but de booster l'industrie nationale, la loi de finances pour 2015 a octroyé, au profit des investissements relevant de certaines filières industrielles, les avantages fiscaux suivants : Exonération temporaire en matière d'IBS ou d'IRG et de la TAP pour une durée de cinq (5) ans, et une bonification de 3% du taux d'intérêt applicable aux prêts bancaires. Ces avantages s'ajoutent aux avantages communs accordés dans le cadre de l'ordonnance n°01-03 du 20 août 2001 (avantages supplémentaires).

Lorsque les investissements portent sur des activités relevant d'un ensemble de filières industrielles, fixées par voie réglementaire, il a été décidé d'augmenter le montant d'impôt de 5 000 DA à 10 000 DA pour les contribuables concernés par le versement de l'IRG, baisser le niveau de l'impôt sur le bénéfice des sociétés (IBS) au profit des entreprises d'importation et de services qui passent ainsi, de 25% à 23%, et d'augmenter celui des entreprises de production de 19 % à 23%.

***L'impact de la nouvelle politique commerciale sur l'activité des entreprises productives en Algérie***  
***Octroi d'avantages fiscaux au profit des investissements réalisés par les entreprises du secteur industriel, dans le domaine de la Recherche-Développement (Art 76 LF 2015).*** Afin d'inciter les entreprises du secteur industriel à l'investissement dans le domaine de la recherche-développement, la loi de finances pour 2015 a prévu l'octroi d'une exonération de tout droit de douanes ou taxe d'effet équivalent et de toute autre imposition et de la franchise de TVA pour les équipements liés à la recherche-développement acquis sur le marché local ou importés, lors de la création, par ces entreprises, d'un département de recherche/développement.

***Révision du mode de calcul de la redevance locative annuelle à 1/33 au lieu 1/20 actuellement sur les concessions des terrains relevant du domaine privé de l'Etat destinés à la réalisation de projets d'investissements (Art 62 LF 2015).*** En vue d'atténuer la charge financière du foncier, la loi de finances pour 2015 a révisé le mode de calcul de la redevance locative annuelle sur les concessions des terrains relevant du domaine privé de l'Etat destiné à la réalisation de projets d'investissement en la fixant à 1/33 de la valeur vénale du terrain concédé. L'investisseur aura à payer le montant de la valeur vénale sur 33 ans.

## **B. Les mesures de la diversification de l'économie nationale à travers l'encouragement de produit locale**

Le gouvernement a adopté une série de mesures pour diversifier l'économie nationale à travers l'encouragement de la production nationale et la facilitation de l'investissement tant privé que public. Les secteurs prioritaires de cette démarche sont l'agriculture, l'industrie, l'énergie, le tourisme et les technologies de l'information et de la communication (TIC). Les mesures visent essentiellement l'amélioration de la production agricole de 15% en 2015 afin d'assurer une couverture de 75 à 80 % des besoins des citoyens, la rationalisation des dépenses publiques, et la maîtrise des importations afin de mettre fin au "gaspillage" constaté dans certains secteurs, et combattre le transfert illicite de devises, à travers les autorisations d'importations relancées en 2015.

## **C. Le mécanisme de la mise en place pour la consommation locale**

- ***Consommer algérien*** : L'Algérie a lancé une semaine de manifestation par sa campagne nationale qui s'appelle «Consommons algérien», dans la foulée de l'annonce de la reprise du crédit à la consommation. Elle est censée inciter les consommateurs algériens à n'acheter que des produits locaux même en allant demander des prêts aux banques. C'est de bonne guerre sur le plan commercial, comme celui de la relance de la production industrielle nationale par la relance de la consommation. Les objectifs de cette campagne lancée par le ministère du Commerce consistent à relancer la production locale et encourager les ménages algériens à aller vers le produit local, fortement concurrencé par les produits importés. Dans l'absolu, cette initiative est à encourager, louable et de nature à soutenir une production (agroalimentaire, industrielle, etc.) souvent boudée par les consommateurs, qui préfèrent plutôt les produits importés et par ricochet accélérer le déficit commercial. Pour y parvenir, les entreprises doivent doubler d'efforts pour offrir un produits répondant autant aux normes de qualité, de rapport qualité-prix et, surtout, à une demande en pleine croissance et exigeante.

## ***L'impact de la nouvelle politique commerciale sur l'activité des entreprises productives en Algérie***

Aussi, les usines, privées et publiques, devraient avoir facilement accès aux financements bancaires pour améliorer leur processus de production, importer des machines-outils pour améliorer la qualité de leurs produits et mettre sur le marché un vrai label algérien, et parvenir ainsi à résorber le chômage.

### **C. L'encadrement de la politique nationale pour la diversification des exportations en Algérie**

La diversification des exportations est une démarche affirmée et soutenue par l'Etat depuis de nombreuses années. Elle constitue aujourd'hui une nécessité absolue pour l'économie algérienne au regard de la conjoncture internationale marquant actuellement le marché des hydrocarbures et des besoins de financement qu'exige le développement économique et social de notre pays durant les prochaines années.

L'Algérie "demeure un acteur marginal du commerce international", en raison de la faible diversité des structures de production et d'exportation, à la forte dépendance de l'économie algérienne aux hydrocarbures et à sa faible intégration aux chaînes de valeurs mondiales. Il s'agit également de lancer la réflexion sur une stratégie nationale de développement et de promotion des exportations hors hydrocarbures et assurer l'encadrement d'un commerce extérieur plus équilibré et mieux adapté aux spécificités nationales et aux mutations économiques et financières mondiales. Cette nouvelle politique doit s'appuyer essentiellement sur :

- \*Un nombre d'actions de nature à assurer son efficacité, à savoir l'amélioration et le renforcement de la bonne gouvernance et de la transparence dans les opérations liées au commerce extérieur.
- \*Une relance des activités productives en vue de constituer une offre exportable diversifiée et de qualité,
- \*Une réorganisation et renforcement des institutions d'encadrement et des instruments de promotion et d'appui aux exportations hors hydrocarbures figurent aussi parmi les actions envisagées par les pouvoirs publics pour réussir cette nouvelle vision.
- \*Achèvement des discussions économiques avec les institutions régionales et internationales telle que l'Organisation mondiale du commerce (OMC), et l'amélioration de l'environnement national et international des activités liées au commerce extérieur.

Cette vision privilégie le renforcement et la modernisation des capacités de production nationale afin de permettre aux entreprises de jouer un rôle plus actif dans le cadre de l'intégration de notre pays dans les espaces économique régionaux et mondiaux.

En outre, l'entrée en jeu du secteur privé et la constitution de partenariats public-privé s'avèrent indispensables pour exploiter les opportunités d'exportation qui se présentent, car la diversification de l'économie algérienne et la maîtrise et la consolidation de la balance commerciale demeurent une priorité nationale qui interpelle tous les intervenants et acteurs économiques.

## Chapitre IV

Enquête de terrain sur l'impact de la nouvelles politique commerciale sur l'activité des entreprises productives en Algérie (cas les entreprises de la wilaya de Bejaia)

**Chapitre 04 : Enquête de terrain sur l'impact de la nouvelle politique commerciale sur l'activité des entreprises productives en Algérie (cas des entreprises de la wilaya de Bejaia)**

Après avoir présenté une synthèse théorique, et l'état des lieux des politiques commerciales algériennes ainsi que certaines statistiques pour en estimer l'impact global sur la structure des échanges, nous voulions compléter notre étude par une enquête de terrain, pour mieux cerner cet impact au niveau des entreprises de la région de Béjaïa. En effet, ce travail suppose d'évaluer la part de responsabilité de certaines variables de politique commerciale dans les opérations d'importations et les exportations des entreprises de la wilaya de Bejaia.

Pour ce faire, ce chapitre sera structuré en deux sections, dont la première est réservée à la présentation de l'enquête et du questionnaire, alors que la deuxième est consacrée à l'analyse et l'interprétation des résultats de l'enquête.

**Section 01 : Présentation de l'enquête**

Cette section porte sur la présentation de l'enquête. L'objectif consiste à expliquer le choix de ce type de recherche, et la méthodologie de l'enquête sur le terrain ainsi que le détail du questionnaire qui s'adressent aux dirigeants des entreprises et sociétés en tant qu'importateurs et exportateurs.

**1. L'objectif de l'enquête**

L'objectif principal recherché à travers cette enquête est évidemment d'arriver à dégager un certain nombre de données qui peuvent répondre clairement à la problématique posée, et de rassembler les informations nécessaires pour confirmer ou infirmer nos hypothèses de départ.

Le souci principal de l'enquête est l'identification générale des entreprises, les mesures d'importations et les politiques d'exportation particulièrement à Bejaia et en Algérie en général, et de faire ressortir l'impact de la politique de commerce extérieure sur le niveau des importations du pays.

**2. Méthodologie de l'enquête du terrain**

Notre enquête porte sur un essai de vérification de la part de responsabilité de quelques variables de politique du commerce extérieur dans les opérations des entreprises en termes d'importations et des exportations.

Ainsi, nous avons opté pour ce type de recherche (enquête de terrain) pour collecter des données réelles, qui s'est déroulée en deux étapes ; la première a consisté à déposer un questionnaire au niveau de chaque entreprise sélectionnée pour être rempli, soit par le gérant ou par le représentant, et la deuxième à récupérer les questionnaires déposés, en vue de les analyser. Le travail de terrain a été réalisé dans une période d'un mois (Mai 2015).

## ***L'impact de la nouvelle politique commerciale sur l'activité des entreprises productives en Algérie***

Cependant, au départ, nous sommes parties sur l'idée de toucher une grande partie des entreprises donnant un échantillon assez important pour une présentation fidèle et proche de la réalité. Par la suite, suite à une multitude de contraintes rencontrées, telle que le manque du temps dans la distribution de tous les questionnaires, notre échantillon a été réduit à 30 entreprises qui englobent les divers types d'entreprises, que nous avons contactées sur le territoire de la wilaya de Bejaïa. Mais, parmi les entreprises touchées, certaines ont refusé notre demande, alors que parmi celles qui ont répondu.

De ce fait, le nombre d'entreprises qui ont participé à l'enquête est de 20 (vingt) dont 5 questionnaires non exploitables en raison du manque de précisions à la majorité de nos questions. Donc, à la fin, nous avons validé seulement quinze (15) questionnaires que nous avons exploités dans notre présente étude.

### **3. Le questionnaire**

Sur la base de la partie théorique et la problématique, nous avons élaboré un questionnaire qui peut cerner toutes les informations liées à l'objet de l'étude.

#### **3.1 Le contenu du questionnaire**

Notre questionnaire comporte trois (03) grands volets liés à la présentation de l'entreprise, aux mesures d'importation et en troisième lieu au volet exportation des entreprises enquêtées.

##### **A. Caractéristiques de l'entreprise**

Cette partie vise à ressortir les caractéristiques générales des entreprises enquêtées : le nom, le lieu, le type et le domaine et le secteur d'activité, son statut juridique et son effectif total.

##### **B. L'entreprise et les mesures d'importation dans la wilaya de (Bejaïa) :**

Dans cette partie, nous avons sélectionné un certain nombre de questions, le choix et la raison de la stratégie d'importation, le type de produit importé, la provenance des différents produits, l'objectif principale et la valeur moyenne des importations, les techniques de paiement utilisées pour l'opération d'importation et les taxes payer, la réalisation du bien être sans l'accès aux importation.

##### **C. L'entreprise et la politique d'exportation dans la wilaya de (Bejaïa)**

Les questions posées concernant cette partie sont principalement le recours à l'exportation et le type de produit et les principales destinations, la valeur moyenne des exportations, les techniques de paiement utilisé, les limitations et les subventions, les mesures de libéralisation du commerce extérieure pour l'Algérie et les procédures d'importation favorable, les recommandations proposées pour l'amélioration de la situation des entreprises algérienne face à la concurrence étranger



### **3.2. La structure du questionnaire**

Notre questionnaire d'enquête de terrain comprend un seul type de questions pour faciliter l'interprétation des résultats à savoir des questions fermées, donnant au répondant la possibilité de choisir parmi une série de choix formulée à l'avance, celle qu'il estime plus cohérente. On distingue deux types de questions fermées :

#### **A. Les questions fermées dichotomiques**

Ce type de questions donne au répondant le choix entre deux réponses possibles qui sont mutuellement exclusives. Une seule alternative est proposée au répondant (oui ou non). Dans notre questionnaire, ce type de questions est suivi par d'autres questions exploratrices en vue de mieux cerner la question.

#### **B. Les questions fermées à choix multiples**

Dans ce cas, les réponses sont établies à l'avance et le répondant n'a qu'à choisir une ou plusieurs. Ce type de question facilite le recueil et le dépouillement de l'information. Et pour éviter de suggérer des réponses possibles aux enquêtés qu'ils n'ont peut-être pas envisagées, nous rajoutons un choix ouvert de réponses à la question. L'ensemble des réponses aux questions que contient chaque axe vont nous permettre de répondre à notre problématique de recherche.

### **4. Difficultés rencontrées**

Tout au long de notre enquête, nous nous sommes confrontées à des difficultés de différentes natures et de problèmes auprès de quelques entreprises auprès desquelles nous nous sommes rapprochées. En effet, certaines entreprises ont trouvé que notre questionnaire comporte des questions qui rentrent dans le secret professionnel. D'autres entreprises ont motivé soit disant le dépassement du délai fixé pour la récolte des questionnaires. Et certaines entreprises qui nous ont interprétées comme une perte de temps ont refusé même de nous recevoir.

### **Section 02 : Présentation et analyse des résultats**

A travers cette partie, nous présentons les résultats des questionnaires recueillis aux niveaux des entreprises au nombre de quinze qui ont acceptées notre enquêtes.

#### **1. Caractéristiques des entreprises enquêtées**

Le but de cette partie était d'identifier les entreprises enquêtées selon plusieurs critères :

- Identification générale de l'entreprise,
- L'entreprise et les mesures d'importation,
- L'entreprise et la politique d'exportation

## *L'impact de la nouvelle politique commerciale sur l'activité des entreprises productives en Algérie*

Le tableau ci-après englobe le nombre d'entreprises enquêtées avec l'apparition de leur identification (nom, localisation et Game de production).

**Tableau N° 10:Présentation des entreprises enquêtées**

<b>Nom de l'entreprise</b>	<b>Localisation</b>	<b>Game de produit</b>
« SPA » ENMTP. 'FAGECO'	Route des Aurès. Bejaia	Production de GMR et EP 800L
« SPA » C.O.G.B 'La Belle'	Bejaia	Industrie Agro-alimentaire
« SPA » EPE Bejaia liège	Route D'aboudaou BP 395	Production de liège agroalimentaire moins exposé
« SPA » DANONE DJURDJURA ALGERIE	Zon-Taharacht Akbou 06200 Béjaia	Production yaourt : crème dessert
« SARL » TRAD LINE	Hallouane, ouzellagnen w. Béjaia	Import-export des produits
« EURL » MOULA OUARTI	Village Lazib commune oued-ghir Bejaia	Industrie
« EURL » AGRO-biscuiterie	Tiouririne Orada Ouzellaguen, Béjaia	Production de gaufrettes
« SARL » SIGNTRADE	Cité Université Bouhatem	Importation des produits publicité
« SPA » Unité de Bejaia emballage BEJE	Route des Aures BP 20 Ihaddaden Bejaia	Fisal, colde, ficelles, toiles jute
SARL GOURAYA GOLFE	OUED-GHIER (BEJAIA )	Production du thon
SARL ECI BOUDIAB	11 Rue Ahmed Bameda 06000-Bejaia-	Importation
SARL lait de Soummam	Route nationale N° 26 TAHARACHTE Akbou béjaia	Production du lait de Soummam
SARL SET TOUDJA	TOUDJA	Production boisson non alcoolisées et eaux minérales
SARL Couscous el hadja	EL KSEUR zone d'activité B.P »364 Bejaia	Industrie agroalimentaire
SARL IFREN	RN°26 BOUZAROUAL. Akbou, béjaia	Production de boisson non alcoolisé, eaux minérale et eaux de source

*Source : Enquête de terrain 2015*

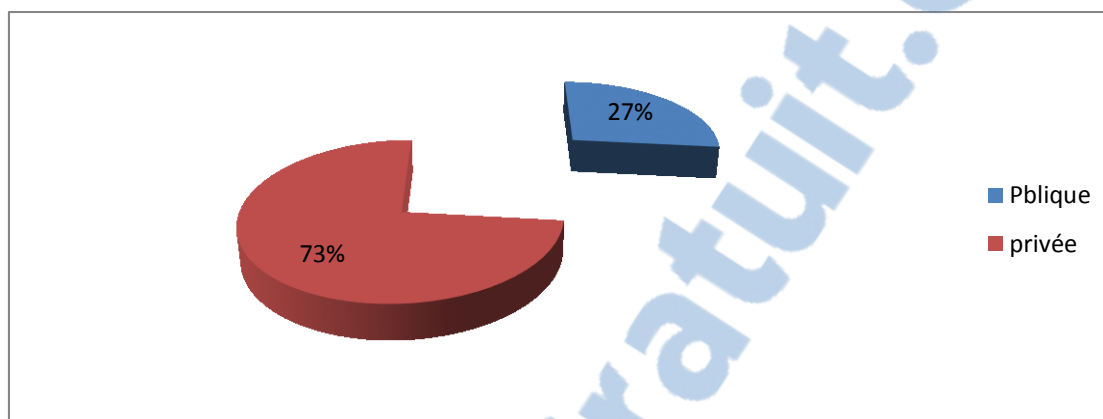
Aussi, concernant le statut juridique et origine des capitaux peuvent avoir à influencer le fonctionnement de l'entreprise. Le tableau ci après représente les statistiques de l'ensemble des entreprises enquêtées selon ce paramètre.

**Tableau N°11 : La nature de l'entreprise enquêtée**

Nature de l'entreprise	Nombres d'entreprises	Taux (%)
Publique	04	26,66
Privée	11	73,33
Total	15	100

*Source : Enquête de terrain 2015*

**Figure N° 04 : Représentation graphique la nature juridique des entreprises enquêtées**



*Source : Enquête de terrain 2015*

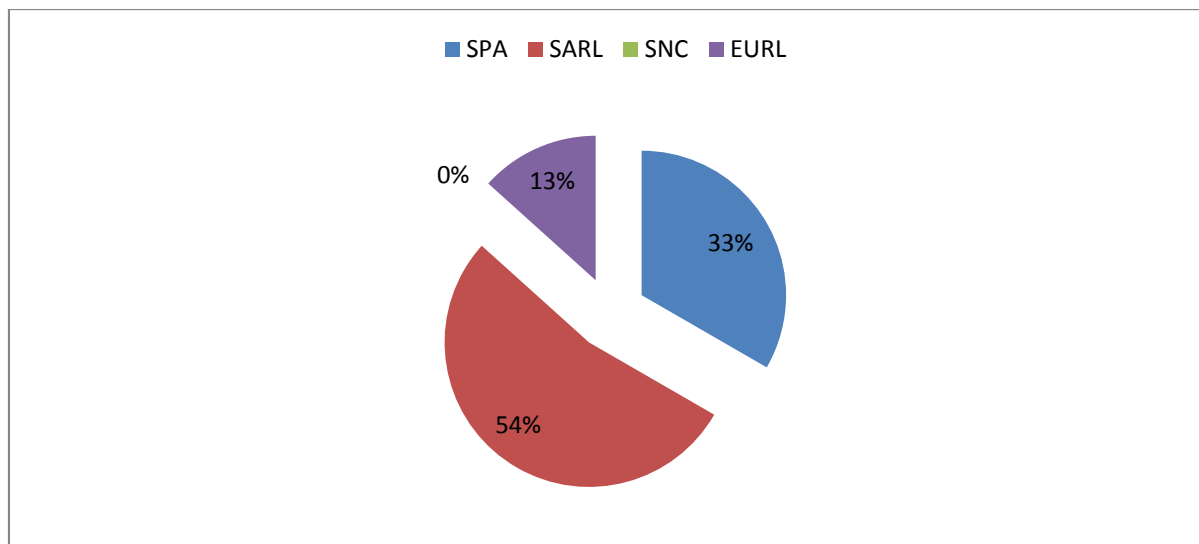
D'après les résultats de l'enquête on remarque que la plupart des entreprises enquêtées sont des entreprises privées avec un taux de 73,33%, suivies par les entreprises publiques avec un taux de 26,66%. Cela s'explique par les politiques de libéralisation engagées par les autorités dès le début des années 1990, notant un retrait notable de l'Etat de la sphère d'investissement. Ces réformes et la nouvelle orientation du pays vers l'économie de marché, ont imposé une réadaptation même de la forme juridique des entreprises aux normes du commerce et de la finance internationale, avec la prédominance des formes de sociétés de capitaux par rapport aux sociétés de personnes, comme résumé dans le tableau suivant.

**Tableau N°12 : Répartition des entreprises enquêtées selon le statut juridique**

	Nombre d'entreprises	Taux (%)
SPA	05	33,33
SARL	08	53,33
SNC	00	00
EURL	02	13,33
TOTAL	15	100

*Source : Enquête de terrain 2015*

**Figure N°05 : Répartition de l'entreprise enquêtée selon le statut juridique.**



*Source : Enquête de terrain 2015*

Par ailleurs, les produits fabriqués par l'entreprise sont aussi importants pour le recours à l'importation ou l'exportation de l'entreprise. Pour deux tiers, les entreprises enquêtées fabriquent des produits finis, et le tiers restant des produits semi-finis.

**Tableau N° 13: Répartition des entreprises enquêtées selon l'effectif**

Type de l'entreprise	Nombre des entreprises enquêtées	Taux (%)
Petites entreprises	00	00
Moyennes entreprises	10	66,66
Grandes entreprises	05	33,33
Total	15	100

*Source : Enquête de terrain 2015*

Concernant la taille des entreprises, et selon le tableau suivant, on remarque que les entreprises enquêtées, sont des moyennes entreprises pour 66,66%, suivies des grandes entreprises avec un taux de 33,33%. Passons à présent à l'appréciation de la position des entreprises de notre échantillon face aux mesures d'importation.

## **2. L'entreprise et les mesures d'importation**

Pour apprécier l'effet des mesures de politiques commerciales sur les entreprises, nous analyserons les réponses recueillies auprès des entreprises approchées.

## ***L'impact de la nouvel politique commerciale sur l'activité des entreprises productives en Algérie***

Il faudra juste noter que pour certaines questions, nous avons reçu des réponses multiples, ce qui fait que parfois, le nombre de réponses dépassent le nombre d'entreprises questionnées.

**Tableau N°14: Recours à la stratégie d'importation**

Les entreprises optées à la stratégie d'importation	Nombre des entreprises	Taux%
Oui	14	93,33
Non	01	06,66
Total	15	100

**Source** : Enquête de terrain 2015

D'après le tableau, on remarque que les entreprises enquêtées optant pour une stratégie d'importation dominant avec un taux de 93,33%, par rapport aux entreprises enquêtées n'ayant pas opté pour une stratégie d'importation avec un taux de 06,66%. Donc on peut dire que presque la majorité des entreprises enquêtées sont importatrices. Dans le tableau suivant, nous représentons la répartition des entreprises selon le type de produits importés par ces entreprises.

**Tableau N°15 : classification des entreprises par type de produits importés**

Type produit import	Nombre d'entreprises	Taux %
Produits alimentaires	00	<b>00</b>
Matière première	09	<b>56,25</b>
Produits d'équipement	07	<b>43,75</b>
Total	16	100

**Source** : Enquête de terrain 2015

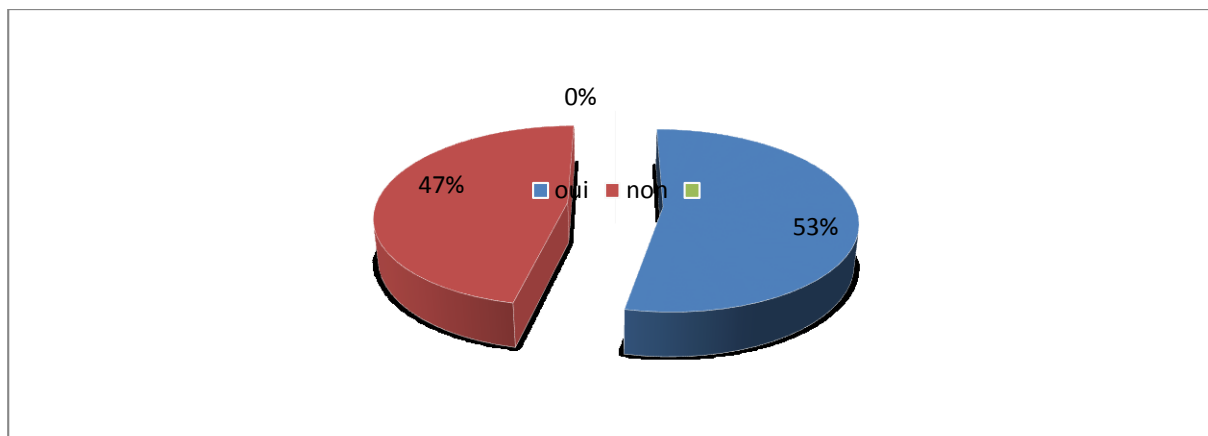
On remarque que la plupart des produits importés par les entreprises enquêtées sont des matières premières avec un taux de 56,25%, ce qui revient à la non disponibilité de ce type de produits sur le marché local, suivis par les produits d'équipement avec un taux de 43,75%.

**Tableaux N°16: Les importations de certains produits et qui sont fabriqués localement**

Les produits importés et fabriqués au niveau national	Nombre d'entreprise	Taux (%)
Oui	08	53,33
Non	07	46,66
Totale	15	100

**Source** : Enquête de terrain 2015

**Figure N°06 : La répartition des produits importés et fabriqués au niveau national**



*Source : Enquête de terrain 2015*

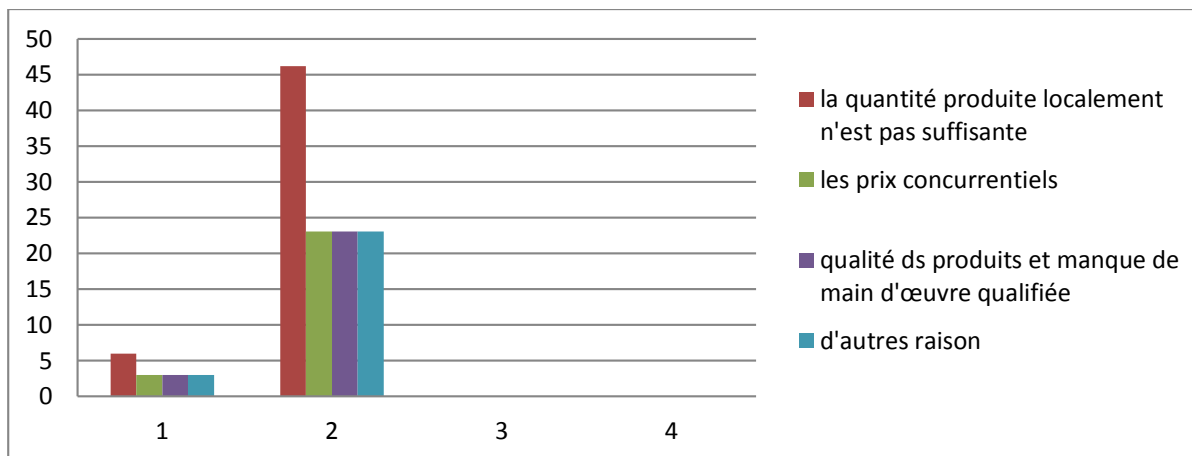
En plus la production locale de certains produits dans les entreprises enquêtées, ces dernières importent ce même type de produit. D'après les résultats du tableau, on remarque que 53% des entreprises enquêtées importent le même produit fabriqué localement se justifiant par les éléments résumés dans le tableau qui suit.

**Tableaux N°17 : Les raisons qui poussent les entreprises à importer**

La raison d'importation	Nombre de cas	Taux
La quantité produite localement n'est pas suffisante	06	37,5
Les prix concurrentiels	04	25
Qualité des produits et manque de main-d'œuvre qualifiée	03	18,75
D'autres raisons	03	18,75
Total	16	100%

*Source : Enquête de terrain 2015*

**Figure N° 07 : Les raisons qui poussent les entreprises à importer**



*Source: Enquête de terrain 2015*

Les résultats de l'enquête montrent que la plupart des entreprises sont importatrices, en raison d'abord du niveau insuffisant des produits fabriqués au niveau national, les prix concurrentiels et la qualité de certains produits importés qui sont mieux que les produits fabriqués au niveau national, en plus de l'indisponibilité de certains autres produits sur le marché local.

D'autre part, d'autres entreprises qui n'ont pas recours à l'importation, se justifient aussi par les éléments résumés dans ce tableau qui suit, en manque d'accompagnement et des mesures et réglementation des importations.

**Tableau N°18 : Les raisons qui poussent les entreprises à ne pas importer**

Type	Nombre	Taux (%)
Satisfaction de l'offre nationale	00	00
Disponibilité de tous les produits	00	00
Manque d'information	00	
Manque d'accompagnement	01	50
Réglementations des importations	01	50
<b>Total</b>	<b>02</b>	<b>100%</b>

*Source: Enquête de terrain 2015*

Dans ce cadre, parmi les mesures et réglementations des importations, celles des réductions accordées sur les produits importés. D'après les résultats du tableau 19, 80% des produits importés par les entreprises enquêtées, bénéficient des réductions tarifaires, et 20% des produits importés n'en ont pas. Cela peut s'expliquer par le fait que l'Etat encourage les entreprises à importer et non pas à produire au niveau national.

**Tableau N°19 : Les réductions tarifaires sur les produits importés**

Les réductions tarifaires sur les produits importés	Nombre de cas	Taux (%)
Oui	12	80
Non	03	20
Total	15	100%

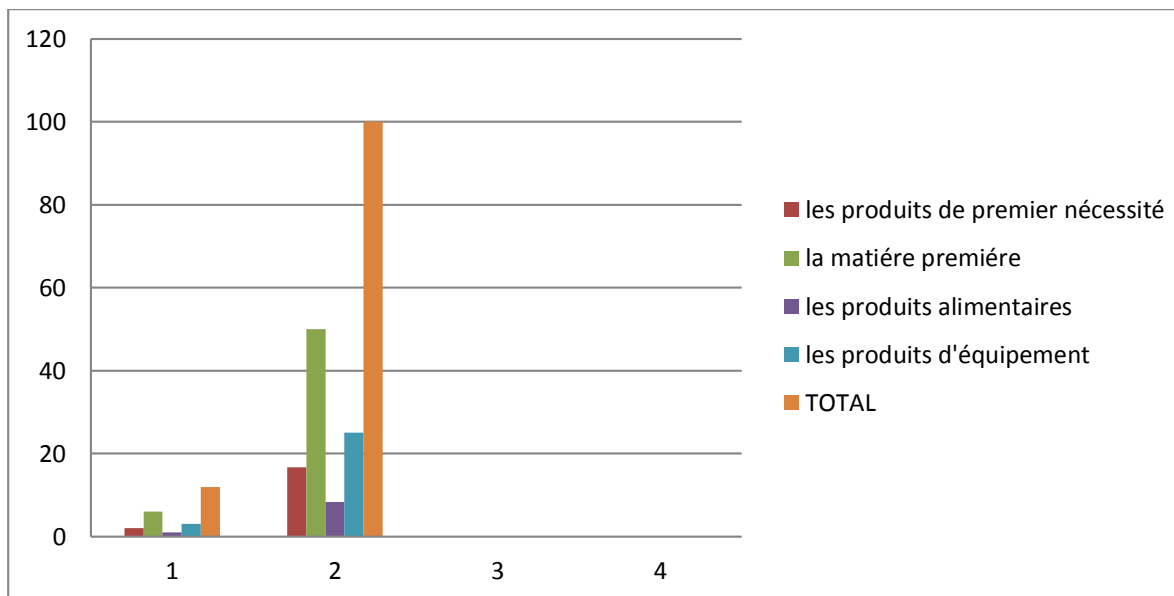
Source : Enquête de terrain 2015

**Tableau N° 20: Les réductions tarifaires par type de produits**

Le cas des réductions tarifaire	Nombre d'entreprise	Taux (%)
Les produits de 1 <sup>ère</sup> nécessité	02	16,66
La matière première	06	50
Les produits alimentaires	01	8,34
Les produits d'équipement	03	25
Total	11	100%

Source : Enquête de terrain 2015

**Figure N°08: Les réductions tarifaires sur la base du type des produits importés**



Source : Enquête de terrain 2015

Notre but derrière cette partie, est de savoir sur quelle base sont octroyées ces réductions tarifaires sur les produits importés. On remarque d'après les résultats du tableau que 50% entreprises enquêtée ont des réductions tarifaire sur les matières premières, dont ont besoin ces entreprises pour améliorer la production locale, ainsi que l'exonération du droit de douane frappant l'importation de matières premières et de biens intermédiaires destinés à une transformation, comme mesures d'encouragement de l'importation pour aider la production locale.



### ***L'impact de la nouvelle politique commerciale sur l'activité des entreprises productives en Algérie***

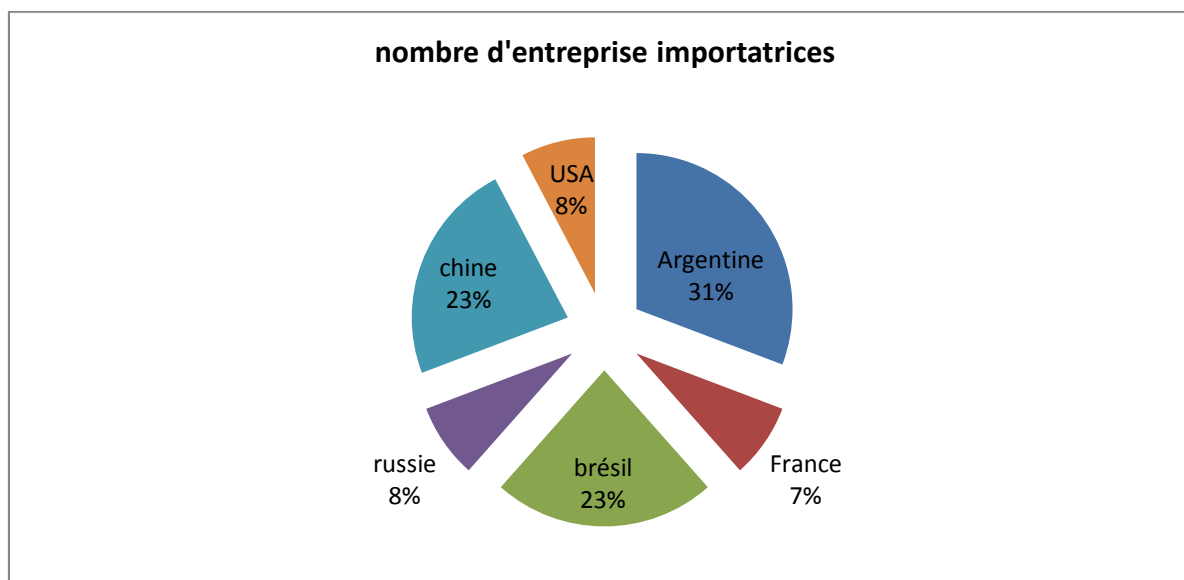
Aussi, 25% des entreprises enquêtées ont des réductions tarifaires sur les produits d'équipement et un taux de 8,33% sur les produits alimentaires.

**Tableaux N° 21 : Les principales provenances des produits importés**

	Nombre d'entreprises importatrices	Taux
Argentine	04	30,76
USA	01	7,7
France	01	7,7
Brésil	03	23,08
Russie	01	7,7
Chine	03	23,08
Total	13	100%

*Source: Enquête de terrain 2015*

**Figure N°09 : Répartition de la provenance des produits importés.**



*Source : Enquête de terrain 2015*

Concernant les principales provenances des produits importés par les entreprises enquêtées, nous notons que l'Argentine est le principal pays exportateur pour les entreprises enquêtées à 31%, puis le Brésil et la Chine avec un taux de 23%, enfin on trouve la France, USA et la Russie dans la 3<sup>em</sup> position avec un taux de 8%.

Selon le cas, ces stratégies d'importation visent des objectifs divers. Le but premier des entreprises enquêtées est la satisfaction de la production nationale, par l'importation des produits

**L'impact de la nouvelle politique commerciale sur l'activité des entreprises productives en Algérie** destinés à la fabrication locale pour 54,54%, alors que les 45% autres, elles sont intéressées par les bénéfices tirés des importations.

**Tableaux N°22 : L'objectif derrière les importations**

	Nombres de cas	Taux (%)
Substitution, à terme, de l'importation	00	00
Satisfaction de la production nationale	06	54,54
Avoir des bénéfices	05	45,45
Total	11	100 %

*Source : Enquête de terrain 2015*

L'autre élément pouvant avoir un impact sur les importations des entreprises, est celui lié aux moyens de paiement et les facilités ou difficultés y afférentes. 60% des entreprises déclarent avoir recours au crédit documentaire, alors que 40% utilisent la remise documentaire.

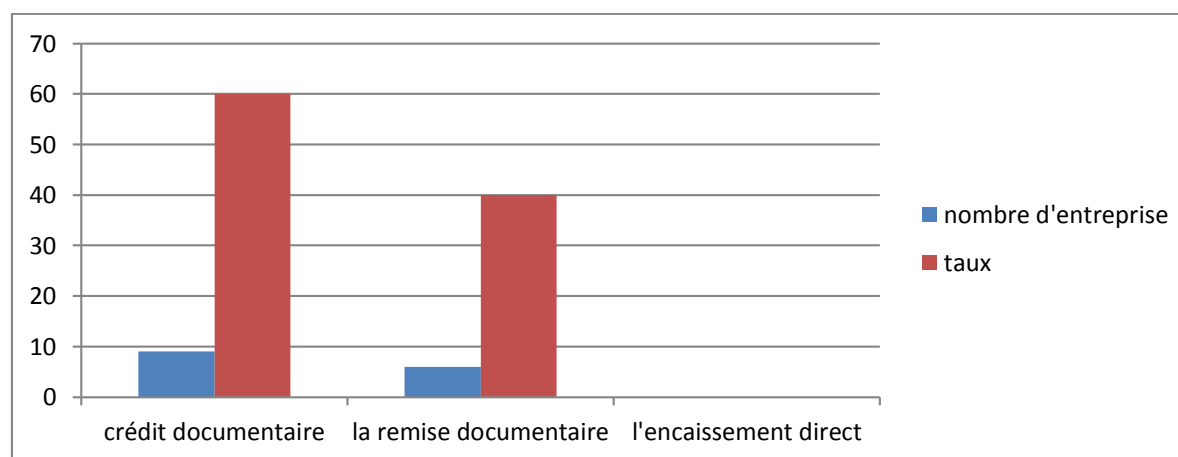
Ces politiques ont été renforcées dans les nouvelles mesures prises à la suite de la crise financière de 2009, en vue d'avoir une meilleure traçabilité des opérations.

**Tableaux N° 23 : Les techniques de paiement utilisées pour les importations**

	Nombre d'entreprise	Taux (%)
Le crédit documentaire	09	60
La remise documentaire	06	40
L'encaissement direct	00	00
Totale	15	100%

*Source : Enquête de terrain 2015*

**Figure N°10 : Les techniques de paiement utilisées pour les importations**



*Source :*

*Enquête de terrain 2015*

### ***L'impact de la nouvelle politique commerciale sur l'activité des entreprises productives en Algérie***

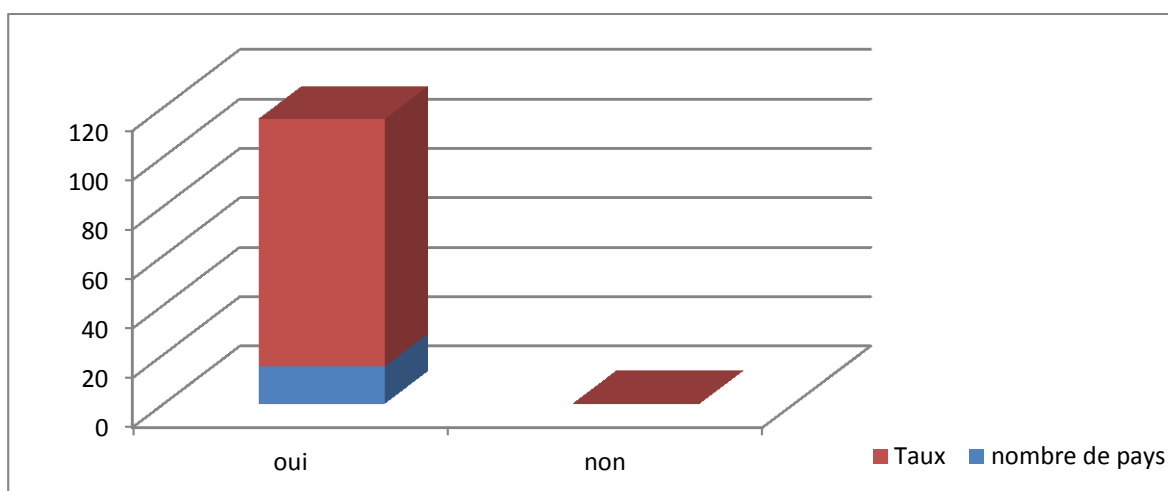
Toujours dans l'aspect lié aux facilitations et encouragement ou les difficultés liées aux opérations commerciales des entreprises, nous avons posé la question sur le paiement des taxes et droits de douanes sur les produits importés, ou alors si certaines entreprises sont exonérées. L'ensemble des entreprises ont répondu payer régulièrement leurs taxes et droits de douane à chaque opération d'importation.

**Tableau N°24 : Paiement de taxes et les droits de douane sur les produits importés**

	<b>Nombres de pays</b>	<b>Taux (%)</b>
Oui	15	100
Non	00	00
Totale	15	100 %

*Source : Enquête de terrain 2015*

**Figure N°11 : Paiement de taxes et les droits de douane sur les produits importés**



*Source : Enquête de terrain 2015*

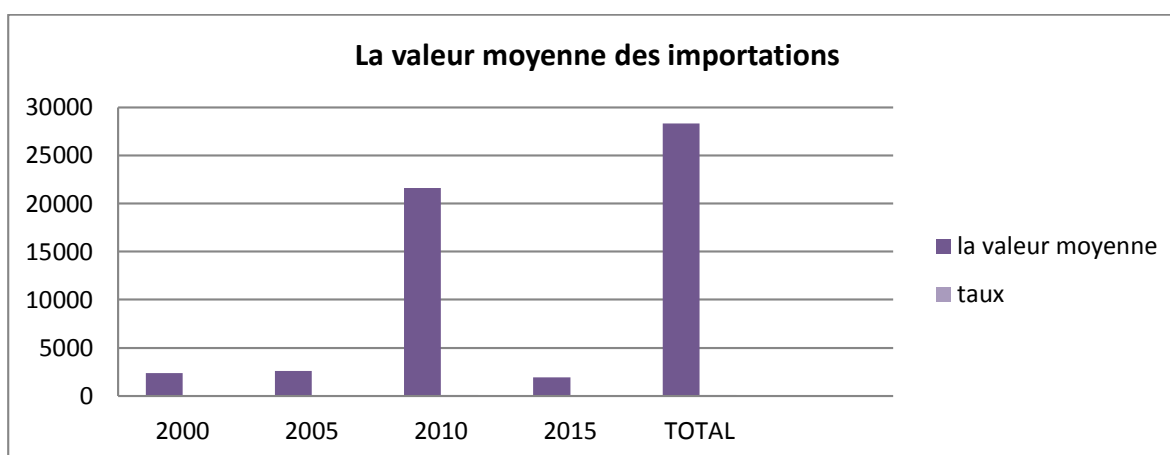
A présent, jetons un œil sur l'évolution des importations des entreprises enquêtées, pour avoir une idée sur l'évolution de leur activité et apprécier leur dynamisme à l'international.

**Tableau N°25 : Evolution de la valeur moyenne des importations des entreprises enquêtées**

	La valeur moyenne	Taux(%)
2000	2362 ,310	7,9
2005	2570 ,2259	9,04
2010	21590,685	76,17
2015	1935, 45	6,80
Totale	28343,6709	100

*Source : Enquête de terrain 2015*

**Figure N°12 : Evolution de la valeur moyenne des importations des entreprises enquêtées**



*Source : Enquête de terrain 2015*

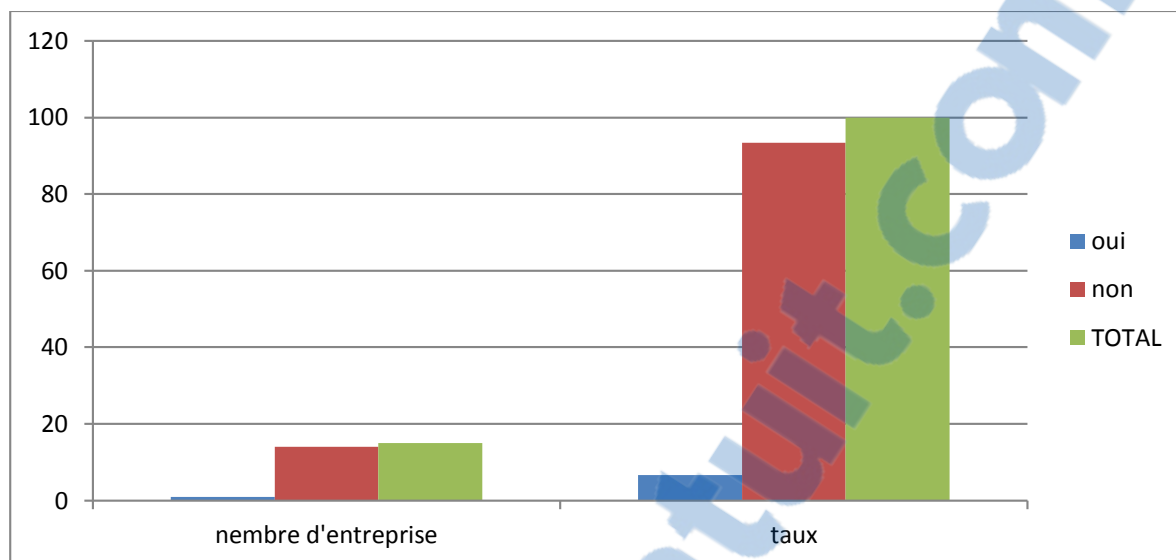
Durant la période prise (2000-2015), nous notons qu'il y a une augmentation de 76% d'importation durant l'année 2010, alors que la moyenne des autres périodes se situe aux alentours 6 à 8 %. Aussi, relativement au souci de faire réduire la facture des importations, nous voulions savoir si les entreprises enquêtées sont capables de réaliser le bien-être national sans le recours aux importations. Les réponses des entreprises ont été 93% négative, et comme cela a été expliquée précédemment, que le recours aux importations est essentiellement dû au manque de certains produits sur le marché local, donc, obligation pour les entreprises productives de les importer.

**Tableau N°26: Les entreprises qui pouvant réaliser le bien-être national sans le recours aux importations**

	Nombre d'entreprises	Taux (%)
Oui	01	6,66
Non	14	93,34
Total	15	100%

*Source : Enquête de terrain 2015*

**Figure N°13 : Les entreprises qui pouvant réaliser le bien-être national sans le recours aux importations**



**Source :** Enquête de terrain 2015

D'après les résultats de l'enquête on remarque que presque toutes les entreprises enquêtées ne pouvant pas réaliser le bien-être national sans l'accès à l'importation représenté à 93%, alors que celles qui le peuvent réaliser représente que 6% des entreprises enquêtée. C'est un taux très marginal.

### 3. L'entreprise et la politique d'exportation

Dans cette troisième partie du questionnaire, nous analyserons les entreprises enquêtés dans leur stratégie d'exportation, pour mieux apprécier l'impact des politiques commerciales.

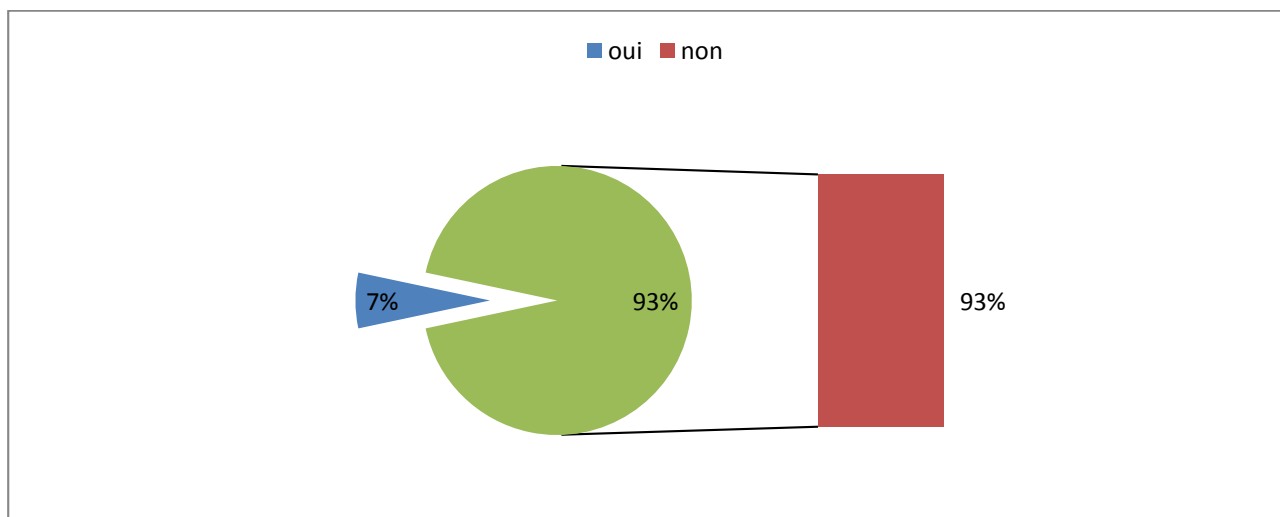
D'abord, dans la présentation des entreprises représentant notre échantillon, nous avons noté que sur les quinze (15) unités, uniquement une (01) a recours à l'exportation, représentant un taux de 6,66%. Pour rappel, ce taux est exactement l'inverse en ce qui concerne les importations. Ce qui confirme le manque d'implication des entreprises enquêtées dans la stratégie d'exportation du pays, et donc de la réduction de la facture des importations.

**Tableau N° 27 : Le recours de l'entreprise à l'exportation**

	Nombre d'entreprises	Taux (%)
Oui	01	6,66
Non	14	93,34
Total	15	100%

**Source :** Enquête de terrain 2015

**Figure N° 14: Le recours des entreprises à l'exportation**



*Source : Enquête de terrain 2015*

Par type de produits, l'enquête a montré que la seule entreprise exportatrice, expédie des produits finis. Les autres types de produits ne sont pas exportés.

**Tableau N°28 : Type des produits exportés**

Type de produit	Nombre d'entreprises	Taux (%)
Produit fini	01	100
Matière première	00	00
Produit semi fini	00	00
Autre produits	00	00
<b>Total</b>	01	100%

*Source : Enquête de terrain 2015*

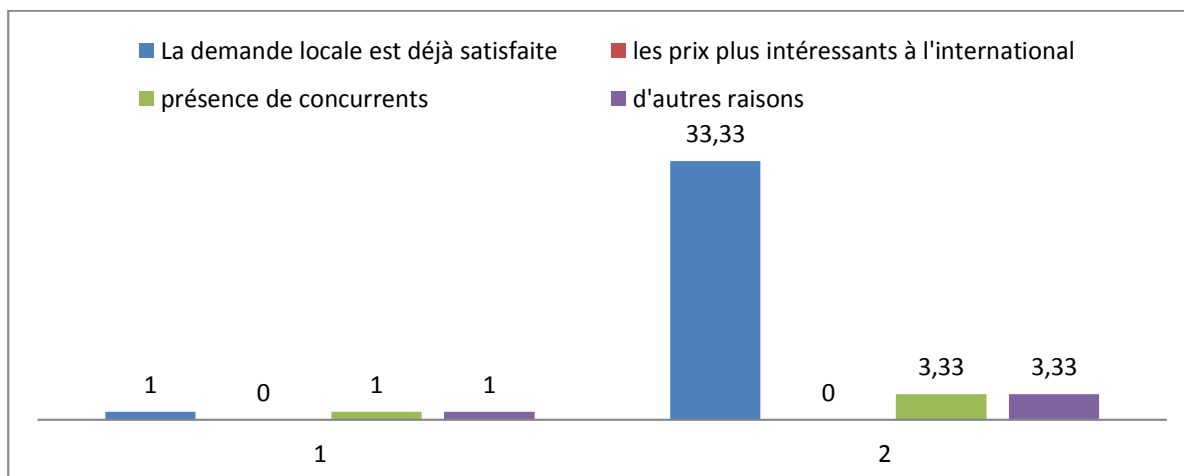
Aussi, l'analyse a porté sur le type de produits exportés et s'ils sont des produits que le marché local demande. L'entreprise a répondu par oui. C'est-à-dire que l'exportation se fait soit pour éviter une concurrence sur le marché local ou alors que la demande locale soit déjà saturée. Comme cela est résumé dans le tableau suivant détaillant les raisons qui poussent les entreprises à exporter.

**Tableau N°29 : Les raisons qui poussent les entreprises à exporter**

	Nombre de cas	taux (%)
La demande locale est déjà satisfaite	01	33,33
Les prix plus intéressants à l'international	00	00
Présence de concurrents locaux	01	33,33
D'autres raisons	01	33,33
Total	03	100

*Source : Enquête de terrain 2015*

**Figure N°15 : Les raisons qui poussent les entreprises à exporter**



**Source :** Enquête de terrain 2015

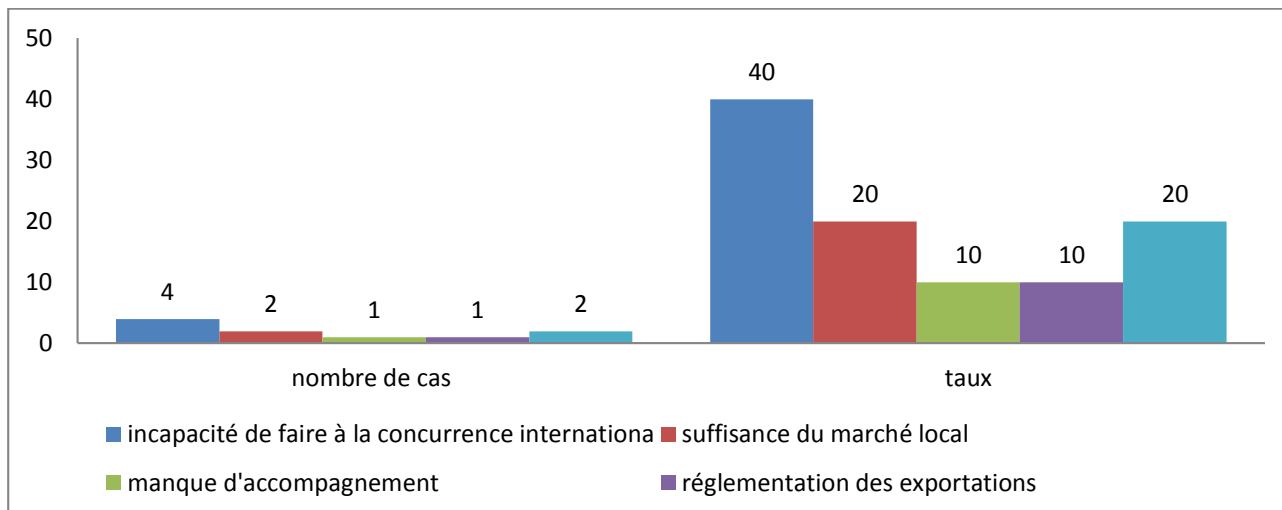
Contrairement, pour les entreprises qui n'exportent pas, et qui sont plus nombreuses, la raison d'incapacité de faire face à la concurrence internationale est avancée en première position pour 40% de l'échantillon, suivie de celles de la largesse du marché à satisfaire (20%), et la réglementation des exportations (20%). Le manque d'accompagnement et le manque d'information sont aussi des raisons qui empêchent les entreprises enquêtées de se lancer dans l'exportation.

**Tableau N° 30 : Les raisons de non recours à l'exportation par certaines entreprises enquêtées**

	Nombre de cas	Taux (%)
Incapacité de faire face à la concurrence internationale	04	40
Suffisance du marché local	02	20
Manque d'information	01	10
Manque d'accompagnement	01	10
Réglementations des exportations	02	20
Total	10	100%

**Source :** Enquête de terrain 2015

**Figure N°16 : Les raisons de non recours à l'exportation dans certaines entreprises enquêtées**



*Source : Enquête de terrain 2015*

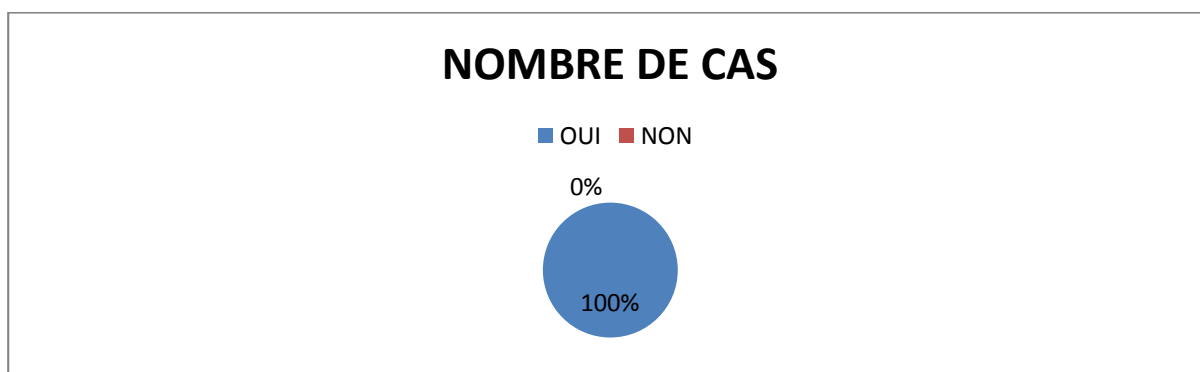
Comme pour les importations, le point lié aux aides et subventions sur les produits exportés a aussi été souligné.

**Tableau N° 31: Bénéfice de subventions et aides sur les produits exportés**

	Nombre de cas	Taux(%)
Oui	01	100
Non	00	00
Total	01	100

*Source : Enquête de terrain 2015*

**Figure N°17 : Bénéfice de subventions et aides sur les produits exportés**



*Source : Enquête de terrain 2015*

D'après les résultats du tableau en remarque que l'entreprise exportatrice enquêtée n'a pas des subventions et des aides sur les produits exportés. En ce qui concerne les destinations des produits exportés, l'enquête a révélé que l'Italie vient en tête, suivie l'Espagne, la Turquie, le Mali et le Maroc.

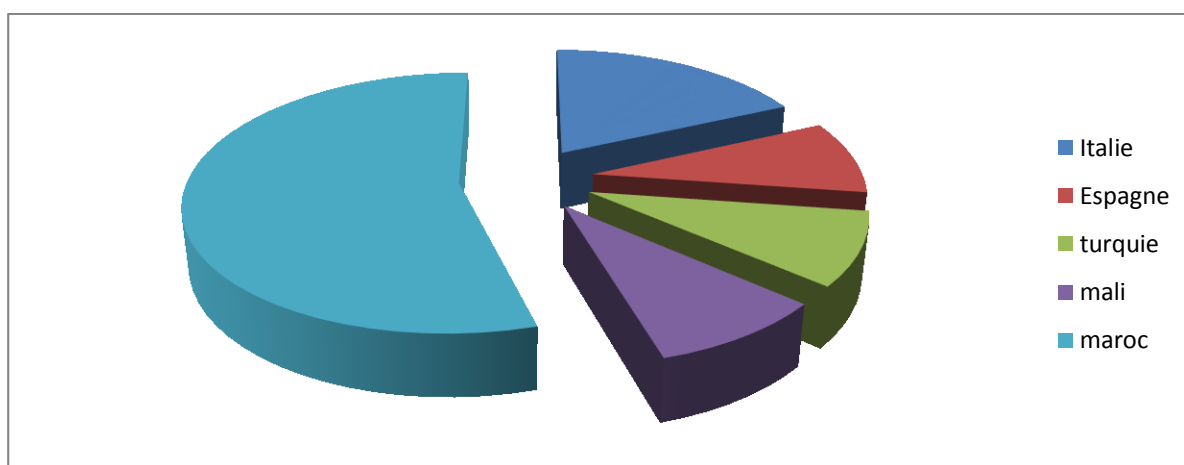


**Tableau N°32: Les principales destinations d'exportation des entreprises enquêtées**

	Nombre d'entreprises
Italie	02
Espagne	01
Turquie	01
Mali	01
Maroc	01
Total	06

*Source : Enquête de terrain 2015*

**Figure N°18 : Les principales destinations d'exportation des entreprises enquêtées**



*Source : Enquête de terrain 2015*

Dans le point suivant, nous traitons les moyens de paiements utilisés dans les opérations d'exportation. D'après les résultats du tableau, on remarque que la lettre de crédit et la remise documentaire sont les deux techniques de paiement utilisées par les entreprises enquêtées en cas d'exportation de leurs produits.

**Tableau N°33 : Les techniques de paiements utilisées pour l'exportation**

	Nombre de cas	taux (%)
Paiement directe	00	00
Lettre de crédit	01	50
Remises documentaire	01	50
Totale	02	100

*Source : Enquête de terrain 2015*

### *L'impact de la nouvelle politique commerciale sur l'activité des entreprises productives en Algérie*

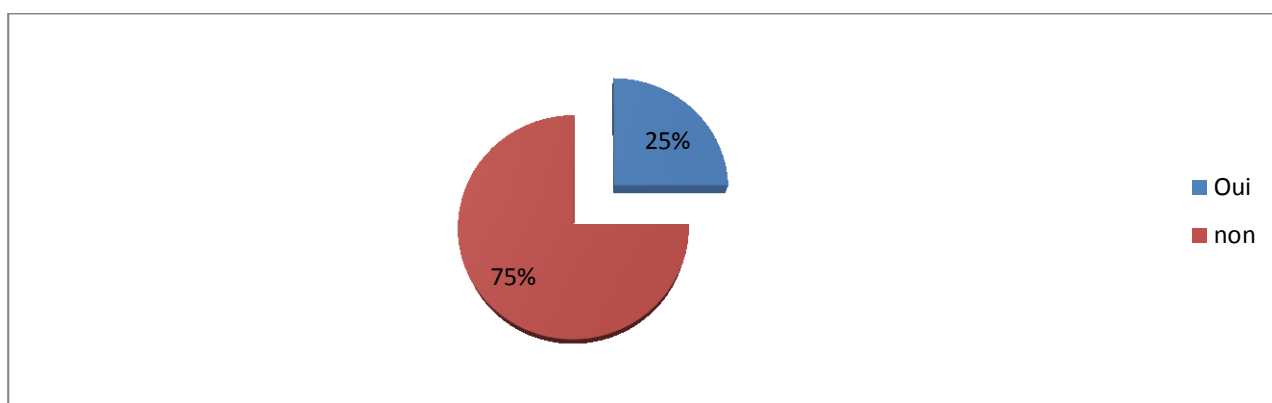
Aussi, pour compléter notre analyse et voir les raisons du manque d'activité d'exportation des entreprises algériennes en général, nous avons questionné les entreprises sur la présence des limitations et obstacles aux opérations d'exportation. 25% des entreprises avouent l'existence de limites et entraves, contre 75% qui dit ne pas en avoir.

**Tableau N°34 : Existence de limitations pour les opérations d'exportation**

Limitation	Nombre de cas	Taux (%)
Oui	1	25
Non	3	75
Total	4	100

*Source : Enquête de terrain 2015*

**Figure N°19 : Existence de limitations pour les opérations d'exportation**



*Source : Enquête de terrain 2015*

Pour la partie des entreprises qui ont avoué l'existence de limites et entraves, nous avons voulu savoir si ces limites sont variables en fonction des produits ou non.

**Tableau N°35: Les limitations des opérations d'exportation sont-elles variables en fonction des produits**

Les variations en fonction des produits	Nombre de cas	Taux (%)
Oui	01	100
Non	00	00
Total	01	100

*Source : Enquête de terrain 2015*

Selon les résultats du tableau, on remarque que l'entreprise enquêtée considère que les limitations des opérations d'exportation sont variables en fonction des produits. Cela revient à la qualité des produits importés par l'entreprise exportatrice. Comme cela a été mentionné dans la

### ***L'impact de la nouvelle politique commerciale sur l'activité des entreprises productives en Algérie***

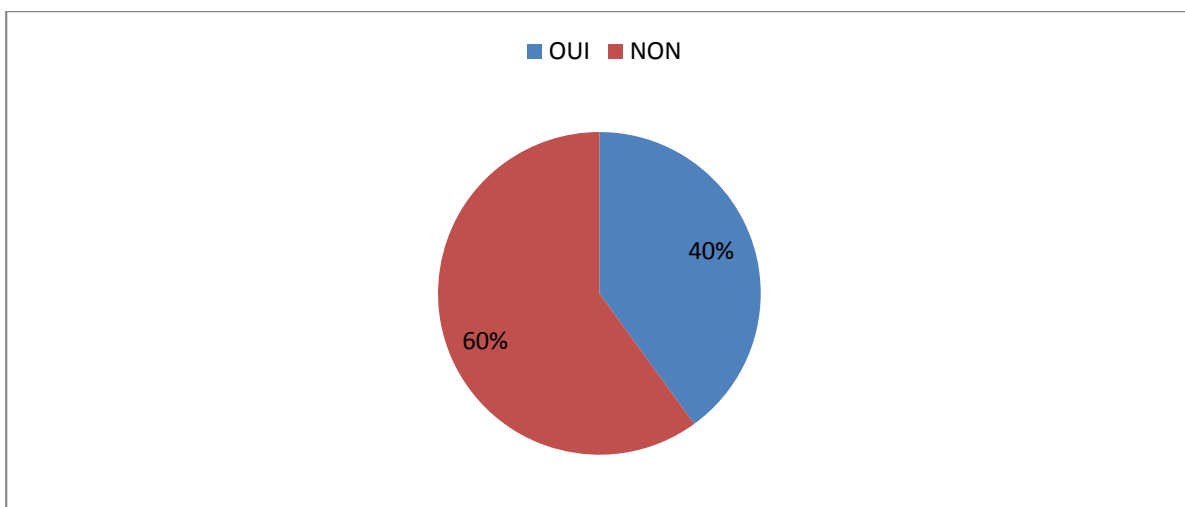
partie théorique, des mesures de libéralisation du commerce extérieur ont été engagées dès le début de la décennie 1990, l'appréciation de ces réformes et mesures par les entreprises enquêtées est exprimé comme non favorables pour 60% des entreprises, contre 40% qui les estiment comme positives et favorables.

**Tableau N°36 : Appréciation des mesures de libéralisation du commerce extérieur par les entreprises locales**

	Nombre de cas	Taux (%)
Oui	02	40
Non	03	60
Total	05	100%

**Source :** Enquête de terrain 2015

**Figure N°20 : Appréciation des mesures de libéralisation du commerce extérieur par les entreprises locales**



**Source :** Enquête de terrain 2015

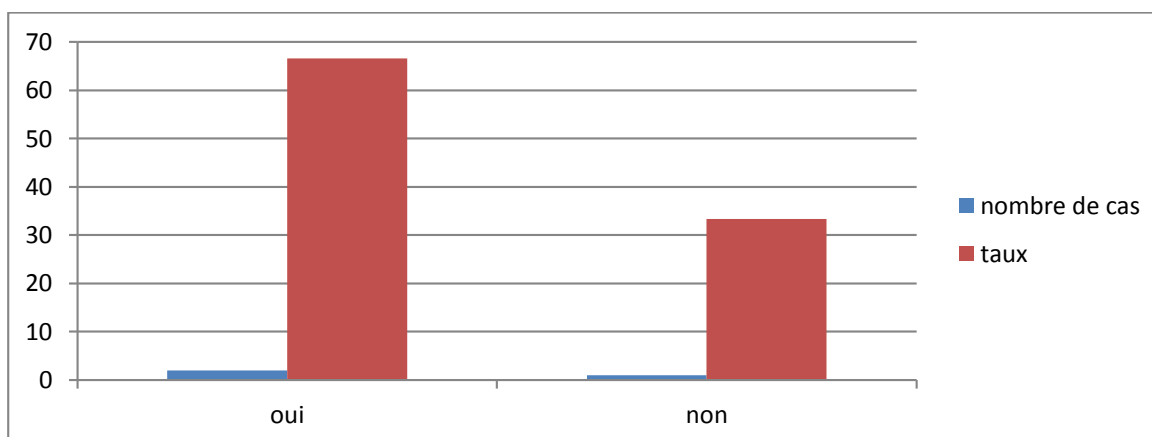
Par ailleurs, nous voulions vérifier l'idée avancée par certains opérateurs, concernant les mesures et procédures d'importation qui sont plus favorables pour les importateurs que pour les producteurs locaux. Sur ce point, les entreprises enquêtées ont affirmé pour deux tiers (2/3) qu'effectivement c'est plus les importateurs qui ont profité le plus. Le tiers restant nie.

**Tableau N°37 : Appréciation des procédures d'importations pour les commerçants et les producteurs**

	Nombre de cas	Taux
Oui	02	66,66
Non	01	33,33
Totale	03	100%

**Source :** Enquête de terrain 2015

**Figure N°21 : Appréciation des procédures d'importations pour les commerçants et les producteurs**



*Source : Enquête de terrain 2015*

Toujours dans le même sens, les procédures de commerce extérieur de façon générale, ont été soumises à appréciation des entreprises de notre échantillon.

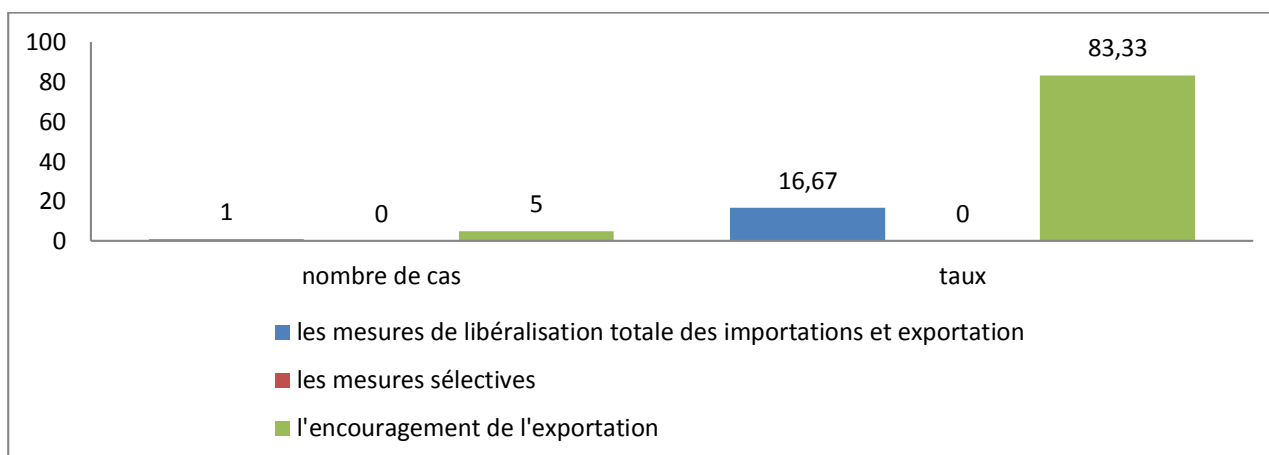
Parmi les procédures du commerce extérieur qui sont jugées favorables à la production nationale, l'encouragement de l'exportation est avancé en première position pour 83,33% de l'échantillon, suivi des mesures de libéralisation totale des importations et exportation représenté avec 16,67%.

**Tableau N°38 : Appréciation des procédures du commerce extérieur sur la production nationale**

	Nombre de cas	Taux
Les mesures de libéralisation totale des importations et exportations	01	16,67
Les mesures sélectives	00	00
L'encouragement de l'exportation	05	83,33
Totale	06	100%

*Source : Enquête de terrain 2015*

**Figure N°22 : Appréciation des procédures du commerce extérieur sur la production nationale**



*Source : Enquête de terrain 2015*

Dans ce cadre, certaines recommandations ont été proposées par les entreprises enquêtées pour améliorer la situation des entreprises algériennes face à la concurrence étrangère, qu'on résumera dans les points suivants :

- Amélioration de la compétitivité des entreprises algériennes pour faire face à la concurrence étrangère, en accentuant les efforts de recherche permanente et d'innovation produits.
- Amélioration des stratégies de management c.à.d. être toujours en veille stratégique concurrentielle et technologique.
- Offre de produits de qualité et augmenter le ratio qualité/prix.
- Encourager la production nationale.

A l'issue de ce chapitre, nous pouvons conclure que la wilaya de Bejaia est l'une des wilayas les plus dynamiques en activité de commerce extérieur notamment l'importation, étant la quatrième wilaya en termes de nombre d'entreprises créées, dans divers secteurs d'activité.

Au cours de notre enquête de terrain auprès des entreprises de cette wilaya, nous avons pu noter un impact de la politique de commerce extérieur sur des entreprises importatrices et exportatrices. En effet, l'interprétation des résultats de cette enquête nous a permis de constater que la plupart des entreprises sont importatrices et de la catégorie privée. Elles importent majoritairement des matières premières et exportent des produits finis.

Un autre facteur que nous avons noté à travers notre enquête, concernant les raisons qui poussent les entreprises à importer, nous avons souligné l'insuffisance de la quantité du produit local et aussi l'encouragement d'importation (avec des réductions tarifaires de 80%, et l'exonération des taxes et des droits de douane payés sur les produits importés), ainsi que l'utilisation du crédit documentaire comme un moyen de paiement facilitant l'opération d'importation.

### ***L'impact de la nouvelle politique commerciale sur l'activité des entreprises productives en Algérie***

Ces éléments ont fait que 90% des entreprises ne peuvent pas réaliser le bien-être national sans les importations, dont la valeur est en continuelle augmentation.

Par ailleurs, nous avons aussi constaté que 93% des entreprises enquêtées n'ont pas recours à l'exportation, tandis que les subventions et les aides sur les produits exportés sont très faibles, la principale cause de non exportation c'est l'incapacité de faire face à la concurrence internationale, ainsi que le marché local qui n'est pas encore satisfait.

Concernant l'appréciation des procédures du commerce extérieur si elles sont favorables ou non à la production nationale, l'enquête révèle globalement qu'elles sont favorables mais que les entreprises en elles-mêmes ont besoin d'accentuer leurs efforts d'innovation et de développement de leurs produits pour s'imposer à l'internationale.

## Conclusion Générale

Rapport-Gratuit.com

## **Conclusion générale**

Le commerce extérieur est un facteur primordial pour le développement de toute économie, en témoignent les volumes exorbitants de marchandises et de services qui s'échangent tous les jours entre les économies de la planète. A cette effet, les entreprises se trouvent dans l'obligation d'accéder aux marchés étrangers afin d'être plus compétitives.

La position des entreprises productives face à la politique de commerce extérieure agit de manière non négligeable c'est-à-dire la croissance du commerce international sur le développement des marchés mondiaux et sur la compétitivité économique des nations. En effet, réduire des importations, et encourager la production local, augmenter les tarifs douaniers au niveau des importations, constituent les piliers pôles de notre objectif de la politique de commerce extérieure.

La production des entreprises locale est l'un des principaux indices de la satisfaction de marché local et le développement économique des nations et ainsi, la croissance de l'activité de commerce international.

Cependant, durant notre travail de recherche qui traite la position des entreprises productives face à la politique du commerce extérieur en Algérie. On a apporté des réponses à notre problématique de recherche, cette étude nous a mené à aborder dans un premier temps, un certain nombre de notions à l'aide de la revue de littérature dans le but de mieux cerner les éléments fondamentaux qui portent sur les concepts de base du commerce international, ainsi que les instruments de la politique commerciale et les mécanismes de paiement utilisé aux niveaux internationale pour une opération d'importation ou d'exportation.

En troisième lieu nous nous sommes intéressés à l'évolution de l'orientation commerciale de l'Algérie, et les efforts d'intégration, et les nouvelles réformes de la politique tarifaire introduites au fil des années pour accompagner les efforts de réformes et d'adaptation du système national aux normes du commerce et de la finance internationale.

En outre, nous avons évoqué l'apport des lois de finance 2009 et 2015 avec le commerce extérieur, et son influence sur ce dernier et la consommation interne. Cependant, la promulgation de la loi de finance 2009 qui se base sur l'élaboration des nouvelles règles de développement a causé une baisse du volume des importations en 2009 de 0,95% par rapport à 2008, quant aux exportations, le volume a connu une chute de l'ordre de 44% dû à la crise économique mondiale qui engendre une baisse de la demande sur les produits énergétiques la principale source des revenus externes de l'Algérie.

Cependant, Avec la chute des ressources publiques et les graves perturbation que connaît le marché internationale des hydrocarbure, l'Algérie avait entamé dès 2014 un nouveau modèle de croissance fondé sur le financement de l'économie par le marché, et mis en place la loi de finances



***L'impact de la nouvelle politique commerciale sur l'activité des entreprises productives en Algérie***  
2015, qui a basé sur l'encouragement à l'investissement productif et la promotion de diversification de la production nationale, et encouragement des exportations, la nouvelle orientation apportées par cette loi est que le taux de couverture des importations par les exportations est de 72% pour l'année 2015 contre 101% durant la même période 2014. Ainsi, les importations algériennes en mai 2015 ont diminué de 18,23% par rapport à l'année 2014.

Et pour bien comprendre l'impact de la promulgation des lois de finance 2009 et 2015 sur la position des entreprises productives, nous avons effectué une étude sur le terrain à travers une enquête par questionnaire auprès des entreprises productives de la wilaya de Bejaia.

A travers l'analyse des résultats obtenus de l'enquête, on peut constater que l'Algérie n'a aucun poids sur le commerce mondial, il est considéré parmi les pays les moins avancés. Puisque presque toutes les entreprises interrogées déclarent qu'elles se basent sur les importations en premier lieu.

Aussi, en nous basant sur les résultats de notre enquête, nous sommes en position d'affirmer l'hypothèse « la politique de commerce extérieur adoptée par l'Algérie, n'a pas eu d'effets favorables sur l'activité des entreprises productives locales » et cela revient aux différentes raisons suivantes:

- Manque de compétitivité des entreprises locales et l'incapacité de faire face à la concurrence étrangère, ainsi que l'absence de la recherche permanente et d'innovations produites.
- Absence de stratégies économiques c.à.d. être toujours en vieille stratégie concurrentielle et technologique.
- Manque de produits de qualité

Et en ce qui concerne l'encadrement de la politique nationale pour la diversification des exportations en Algérie, en raison de la forte dépendance de l'économie algérienne aux hydrocarbures et à sa faible intégration aux chaînes de valeurs mondiales, il s'agit de lancer la réflexion sur une stratégie nationale de développement et de promotion des exportations hors hydrocarbures et assurer l'encadrement d'un commerce extérieur plus équilibré, à savoir l'amélioration et le renforcement de la bonne gouvernance et de la transparence dans les opérations liées au commerce extérieur et la relance des activités productives en vue de constituer une offre exportable diversifiée et de qualité.

# Bibliographie

# Bibliographie

## Ouvrages

1. Benammar.J-M, (1995), « *Techniques du commerce international* », Ed. TECHNIPLUS, France.
2. Bouchta .S (2003), « *Le commerce internationale* », Mémoire DESB, école supérieur des banques, Alger, P8.
3. Bornaed.P et Montab.E Rourd,(2001), « *Le commerce internationale* » Nathan, P5
4. Emmanuel Nyaho et Peirre-Paul Proulx préface De AndreBarsong, (2000), « *Le commerce international* » ,2<sup>ème</sup> édition, presses de l'université du Québec 2785,
5. Grand.G et Martini, H, (2002),« *Management des opérations de commerce international* » OUCHER, p41 ; 42.
6. Paul. R Krugman Maurice Obstfeld, (2003), « *Economie internationale* », édition de Boeck P201.
7. Rapin. A, (1966), « *Cours de commerce* » Edition, Dunod Paris.
8. Reber A, Pastor, 1980,»*Compress and the making of Foreign economic*”, 1929-1976, Berkeley, university of California press,,P9
9. Robert B. Ekelund et Robert F. Hébert, A, (1997). « *History of Economic Theory and Method*. New York McGraw-Hill

## Mémoires

1. Oulebsire S, (2008), « *L'impact du démantèlement tarifaire sur l'économie Algérienne : Étude des implications de l'adhésion à l'OMC* » mémoire de magister, UAMB.
2. Rafiq .A et Khaled.A, 2010 « *Impact de la suppression des crédits à la consommation sur les banques en Algérie* »Université de Bejaia a Algérie - Licence classique
3. Sidi .S, Rili. R, Naraoui.S, (2011), « *Le financement de commerce extérieur et l'impact de la loi de finance complémentaire 2009 sur les importations algériennes, cas d'un crédit documentaire* », Mémoire de fin de cycle, Université A. Mira de Bejaia

## Articles, rapports et documents divers

1. ABEF-CAGEX, « *Stratégie de développement managérial des banques* », 2009.Alger
2. Article sur le journal quotidien d'Oran le 27-04-2015 (www ; Djazairresse .com.)
3. Article 3de la « police global, conditions générales » de la CAGEX.

4. Article Sur « La place de commerce extérieur dans l'économie nationale » Le journal quotidien El WATAN
5. CNIS (Centre National sur l'Information Statistiques des Douanes)
6. François Etner, Mercantilisme, Encyclopédie thématique Universalise, 2005
7. Khaled Chebbah .M, (2004), « *Evolution du commerce extérieur de l'Algérie : 1980-2005* », édition revus campus, Faculté des sciences économiques et de gestion.
8. Nancy .G, Kreitem .B, Picot, B « *Rapport final: Programme MEDA II de l'Union Européenne pour les pays du Sud & Sud Est de la Méditerranée, Évaluation de l'état d'exécution de l'Accord d'Association* »
9. L'office national des statistiques (ONS)
10. Richesse, collection idée, p257 ,258
11. RUU de la CCI relative aux encaissements pub CCT, brochure n°522 paris ne visée 95.
12. Organisation par la chambre de commerce et de l'industrie de L'ORANIE (CCIO) ,2015. la semaine sur la production nationale ORAN,

### **Dictionnaires**

Pasco.C, (2002), « *Commerce international* », ed. DUNOD, paris,

Bezbekh.P et Gherardi.S (2003), « *Dictionnaire de l'économie* »2003, DULCE GARMONAL,

### **Site internet**

<http://www.transactiondalgerie.coml>

http : // [www.ouestetribune](http://www.ouestetribune-dz.com) -dz .com.

<http://www.djazairresse>

htt://www .douane . Gouv.dz

htt://www.algex.dz

[www.WTO.org](http://www.WTO.org)

www.Radio algerienne.dz

# Annexes

## **Université de Bejaia**

### **Faculté des sciences économiques, commerciales et des sciences de gestion**

#### **Département des sciences commerciales**

Votre entreprise a été sélectionnée pour participer à une enquête sur la place de l'entreprise algérienne dans le cadre de la politique nationale du commerce extérieur. Cette enquête qui rentre dans le cadre de la préparation d'un Mémoire de Master II, Option Finance et Commerce International, dont le thème est « Impact de la politique de commerce extérieur sur les importations et les entreprises algériennes », vise principalement à nous donner une idée précise sur les implications de la politique de commerce extérieur, en général et des importations, en particulier, sur la situation des entreprises algériennes.

Cette enquête est de nature à nous permettre d'avoir une idée précise sur les capacités de ces entreprises algérienne à maintenir leur place sur le marché face aux vagues de libéralisations et d'ouverture du commerce extérieur.

Dans le souci de l'économie de votre temps, nous avons fait l'effort de rédiger un questionnaire, aussi précis et simple à compléter que possible. Nous souhaiterons votre pleine collaboration en répondant aux questions se rapportant à l'entreprise, avec les précisions sollicitées tout au long du questionnaire. Dans le cas où il n'y aurait pas de réponse complète à une question donnée, vous êtes priés de fournir une réponse même approximative.

Nous nous engageons à assurer la stricte confidentialité des informations fournies qui ne seront utilisées qu'à des fins académiques.

## I. IDENTIFICATION GENERALE DE L'ENTREPRISE

1) Nom de l'entreprise	
2) Lieu d'implantation	
3) Type d'activité	
4) Domaine d'activité	

### 5) Secteur d'activité:

Privé  Public(c)  **une seule réponse SVP)**

### 6) Statut juridique :

SNC  SPA

SARL  EURL

### 7)Le type du produit fabriqué :

Semi Fini.

Fini

### 7) L'effectif total de l'entreprise

## II- L'ENTREPRISE ET LES MESURES D'IMPORTATION

### 1) Votre entreprise a-t-elle opté pour une stratégie d'importation ?

Oui  non

**2) Si oui de quel type de produit s'agit t-il ?**

Produit alimentaire	
Matière première	
Produit d'équipement	
Autre produits, (Préciser)	

**3) Ce type de produit est-t-il fabriqué au niveau national ?**

Oui  Non

**4) Si oui, pourquoi l'entreprise a-t-elle opté pour l'importation ?**

La quantité produite localement n'est pas suffisante	
Les prix plus concurrentiels	
Qualité des produits et Manque de main-d'œuvre qualifiée	
D'autres raisons, (préciser)	

**5) Si votre entreprise n'a pas recours à l'importation, quelle en est la raison ?**

Satisfaction de l'offre nationale	
Disponibilité de tous les produits	
Manque d'information	
Manque d'accompagnement	
Réglementations des importations	

**6) Y- t-il des réductions tarifaires sur les produits importés**

Oui  Non



**8) Si oui, quelle en est la base ?**

Les produits de 1 <sup>ère</sup> nécessité	
La matière première	
Les produits alimentaires	
Les produits d'équipement	
Autres (Préciser)	

**9) Quelles sont les principale provenances de vos différents produits importés ?**

* * *
-------------

**10) Quel est votre objectif principal derrière ces importations ?**

Substitution, à terme, de l'importation	
Satisfaction de la production nationale	
Avoir des bénéfices	

**11) Quelle sont les techniques de paiement utilisées pour vos opérations d'importation**

Le Crédit documentaire	
La remise documentaire	
L'encaissement direct	

**12) Payez-vous les taxes et les droits de douane sur les produits importés ?**

Oui  Non

**13) Si oui, sont -ils variable en fonction des produits ?**

Oui  Non

**14) Quelle est la valeur moyenne de vos importations ?**

L'année	1990	1995	2000	2005	2010	2015
La Valeur moyenne						

**16) Pouvez-vous réaliser le bien-être national sans l'accès aux importations ?**

Oui  Non

**III- L'ENTREPRISE ET LA POLITIQUE D'EXPORTATION**

**1) Votre entreprise a-t-elle recours à l'exportation ?**

OUI  Non

**2) Si oui de quel type de produit s'agit-il ?**

Produit finis	
Matière première	
Produit semi finis	
Autre produits, (Préciser)	

**3) Ce type de produit est-t-il demandé au niveau national ?**

Oui  Non

**4) Si oui, pourquoi l'entreprise a-t-elle opté pour l'exportation ?**

La demande locale est déjà satisfaite	
Les prix plus intéressants à l'international	
Présence de concurrents locaux	
D'autres raisons, (préciser)	

**5) Si votre entreprise n'a pas recours à l'exportation, quelle en est la raison ?**

Incapacité de faire face à la concurrence internationale	
Suffisance du marché local	
Manque d'information	
Manque d'accompagnement	
Réglementations des exportations	

**6) Y- t-il des subventions et aides sur les produits exportés ?**

Oui

Non

**7) Si oui, quelle en est la base ?**

Valeur en devise	
La matière première	
Les produits transformés	
Les produits innovants	
Autres (Préciser)	

**8) Quelles sont les principales destinations de vos exportations ?**

* * *
-------------

**9) Quelle sont les techniques de paiement utilisées pour vos opérations d'exportation**

* * *	
-------------	--

**10) Y-a-il des limitations quelconques pour les opérations d'exportation ?**

Oui

Non

**11) Si oui, sont-elles variables en fonction des produits ?**

Oui  Non

**12) Quelle est la valeur moyenne de vos exportations ?**

L'année	1990	1995	2000	2005	2010	2015
La Valeur moyenne						

**13) Pensez-vous que les mesures de libéralisation du commerce extérieur entreprises par l'Algérie, sont bénéfiques pour les entreprises locales ?**

Oui

Non

**Si oui, sur quel aspect ?**

.....

**14) Pensez-vous que les procédures d'importation sont plus favorables pour les commerçants que pour les producteurs ?**

Oui

Non

**Si oui, comment ?** .....

**15) Parmi ces procédures du commerce extérieur, laquelle vous jugez la plus favorable à la production nationale ?**

Les mesures de libéralisation totale des importations et exportations	
Les mesures sélectives	
L'encouragement de l'exportation	

**16) Quelles sont les recommandations que vous proposez pour améliorer la situation des entreprises algériennes face à la concurrence étrangère ?**

.....  
.....  
.....

**MERCI POUR VOTRE COLLABORATION.**

## *Résumé*

Constituant un axe essentiel de toute politique commerciale, l'ouverture économique et la libéralisation du commerce extérieur représentent incontestablement un élément essentiel dans tout objectif visant une plus grande intégration au marché mondial.

Une telle volonté d'insertion a la politique commercial de l'Algérie à l'international ou d'amplification de cette dernière, peut se matérialiser soit au travers d'une multiplication des échanges commerciaux, soit par la compétitivité des entreprises locales, soit également par le recours à la stratégie économique en vue de satisfaire les besoins de l'économie nationale ...

*Mot clé : politique commercial, commerce extérieure, entreprise, importation, exportation.*

## *Abstract*

constituting a key feature of any trade policy, openness and foreign trade liberalisation unquestionably represent an essential part of any goal of greater integration into the world market such integration will have the business policy of Algeria internationally or amplification of the latter, can materialize either through an increase in trade, either by competitiveness local businesses, is also by recourse to the economic strategy to meet the needs of the national economy...

*Keyword: commercial policy, external trade, business, import, export, Algeria.*